



# **PARC NATIONAL DES PYRENEES**

## **RAPPORT D'ACTIVITE 2003**

<b>PROTEGER .....</b>	<b>1</b>
<b>1.1 - CONNAITRE.....</b>	<b>1</b>
1.1.1 - Suivi du parc national.....	2
1.1.2 - Les activités scientifiques .....	28
<b>1.2 - SAUVEGARDER ET GERER .....</b>	<b>31</b>
1.2.1 - L'activité de prévention.....	31
1.2.2 - Questions particulières .....	32
1.2.3 - Gestion en zone centrale .....	33
1.2.4 - L'agriculture et la gestion du parc national.....	40
1.2.5 - Les aménagements en zone centrale .....	41
<b>ACCUEILLIR.....</b>	<b>47</b>
<b>2.1 - GESTION DE LA FREQUENTATION.....</b>	<b>47</b>
2.1.1 - Suivi de la fréquentation.....	47
2.1.2 - Les infrastructures d'accueil et d'information.....	47
2.1.3 - L'information sur sites.....	56
<b>2.2 - FAIRE COMPRENDRE LA NATURE ET SES EQUILIBRES .....</b>	<b>56</b>
2.2.1 - Les animations.....	56
2.2.2 - Les actions pédagogiques et rapports avec le milieu scolaire .....	58
2.2.3 - Les outils de communication.....	60
2.2.4 - Les relations avec les médias .....	66
2.2.5 - Les opérations de communication.....	68
2.2.6 - La commercialisation .....	70
<b>COOPERER.....</b>	<b>72</b>
3.1.1 - Les administrations.....	72
3.1.2 - Les collectivités .....	73
3.1.3 - Elaboration de contrats et conventions.....	75
3.1.4 - La signalétique "Parc National des Pyrénées" pour les communes de la zone périphérique .....	77
<b>3.2 - LES ACTIVITES ECONOMIQUES .....</b>	<b>77</b>
3.2.1 - Le parc national et l'agriculture .....	77
Muletage en Haut Béarn .....	81
3.2.2 - Le parc national et le tourisme .....	81
<b>3.3 - L'INTERVENTION DU PARC NATIONAL DANS LES AUTRES DOMAINES .....</b>	<b>82</b>
3.3.0 - Le domaine cynégétique.....	82
3.3.1 - Le domaine culturel .....	82
3.3.2 - La mise en valeur du petit patrimoine bâti.....	85
<b>3.4 - LES ACTIVITES D'ECHANGES ET DE COOPERATION .....</b>	<b>88</b>
3.4.1 - Partenariat avec le Parc National d'Ordesa et du Mont Perdu.....	88
3.4.2 - Rapports avec les espaces protégés étrangers .....	88
<b>METTRE EN OEUVRE .....</b>	<b>90</b>
<b>4.1 - LES INSTITUTIONS DU PARC NATIONAL.....</b>	<b>90</b>
4.1.1 - Le Conseil d'Administration.....	90
4.1.2 - La Commission Permanente.....	91
4.1.3 - Le Comité Scientifique.....	91
4.1.4 - Les comités consultatifs des réserves naturelles .....	91
<b>4.2 - LES OUTILS DE PROGRAMMATION.....</b>	<b>92</b>
4.2.1 - Les plans de gestion des secteurs .....	92
<b>4.3 - LE PERSONNEL.....</b>	<b>92</b>
4.3.1 - Effectif global .....	92
4.3.2 - Le personnel permanent.....	93
4.3.3 - Le personnel auxiliaire .....	94
4.3.4 - Les instances consultatives de concertation.....	95
4.3.5 - La formation.....	95
4.3.6 - Concours national de recrutement d'agents techniques .....	97
<b>4.4 - LES EQUIPEMENTS .....</b>	<b>98</b>
4.4.1 - L'amélioration du réseau radio .....	98
4.4.2 - Le matériel informatique.....	98
4.4.3 - Le matériel scientifique .....	98
4.4.4 - Les travaux immobiliers.....	98
<b>4.5 - LES MOYENS FINANCIERS .....</b>	<b>99</b>

# PROTEGER

---

**CONSERVER la nature, les paysages et les sites. Assurer la conservation de la diversité biologique dans les territoires gérés par le Parc..., en équilibre avec l'évolution des activités humaines et des usages, telle est la première mission du Parc National des Pyrénées qu'il partage avec tous les parcs nationaux. L'accomplissement de cette mission passe d'abord par une veille écologique plus ou moins intensive dans le cadre d'un Observatoire du Patrimoine Naturel, c'est la partie CONNAITRE. Cette partie peut nécessiter la mise en place d'études et recherches (en relation avec des partenaires scientifiques) afin de mieux connaître les particularités et le fonctionnement de cette biodiversité pyrénéenne et ainsi mieux l'évaluer, la surveiller et la conserver. Suite aux constats effectués sur l'état de conservation des espèces et de leurs habitats, ainsi que sur les habitats, des opérations de surveillance écologique, de sauvegarde et/ou de gestion des espèces et des espaces (voire de restauration) peuvent alors être entreprises, c'est la partie SURVEILLER, SAUVEGARDER ET GERER.**

## 1.1 - CONNAITRE

Le développement des activités de connaissance et de suivi des espèces et des espaces est animé par le service scientifique du Parc national. Sa composition en personnels permanents a évolué en 2003 avec le départ du chef de service fin 2002, puis fin 2003 de l'écologue - agronome recrutée en CDD en 2002 pour la mission flore. Il était donc constitué de 3 titulaires et de 4 personnes recrutées en CDD en collaboration avec le Conservatoire Botanique Pyrénéen (dont l'écologue - agronome). Il a été renforcé en cours d'année par la présence de 7 stagiaires longue durée - de 5 à 9 mois chacun - pour un total de 42,5 mois et de 11 stagiaires temporaires, présents au siège et dans les secteurs mais encadrés par le siège, pour un total de 32 mois.

Définies par une circulaire du Ministère de l'Environnement du 31 mars 1991 « Recherche scientifique et études techniques dans les parcs nationaux », les activités du service ont pour objectif prioritaire, dans le respect des finalités des parcs, de constituer un observatoire du patrimoine naturel à base :

- d'inventaires qualitatifs et quantitatifs d'espèces (et de fournir de ce fait des données homogènes et standardisées sur leur évolution selon la demande de la DNP "circulaire du 18 janvier 1991),

- de veille écologique des phénomènes naturels à évolution lente, de fournir une évaluation de l'état de conservation et d'intégrité des espèces et des habitats et de leurs tendances, a ainsi que des propositions d'aménagement des usages et pratiques des activités humaines présentes sur la zone Parc, en fonction de leur impact observé sur les différents taxons de la biodiversité. La dimension culturelle de ce patrimoine lui a aussi été rattachée en partie, et il exerce de plus un rôle d'expert et d'avis sur toutes les procédures d'aménagement ou interventions humaines en zones centrale et périphérique.

En 2003 le renouvellement du Comité scientifique a été effectué. Ce comité s'est réuni le 01 octobre 2003 et a élu le Professeur A. ETCHELECOU comme président. Le Comité scientifique s'est réuni en réunion de travail et de programmation pour l'année 2004 en comité restreint avec les vice-présidents et le service scientifique le 10 octobre 2003.

En 2003 un gros travail d'évaluation du Programme d'Aménagement 1998-2002 et de préparation du Programme 2004-2009 a été conduit avec près de 7 réunions multipartenariales pour définir les priorités, les axes stratégiques et les orientations opérationnelles futures.

### **1.1.1 - Suivi du parc national**

#### ***Suivi écologique, observatoire du patrimoine naturel***

Dans le contexte de la rédaction de son programme d'aménagement 1998-2002, le Parc National des Pyrénées a procédé à une évaluation patrimoniale des espèces et des habitats, sur la base d'une part de critères juridiques (Directives habitats et Oiseaux, conventions de Berne et Bonn, protection nationale), mais aussi de critères « moraux » (Livres rouges européen et national) et de critères biologiques ou chorologiques : rareté, unicité, endémicité, biogéographie, évolution constatée et vulnérabilité. Les aspects sociaux n'ont pas été oubliés, les interactions avec les activités humaines étant aussi prises en compte. Sur la base de cette évaluation, les espèces et les habitats ont été rassemblés en « groupes de priorité », l'intensité du suivi écologique et l'importance des actions de sauvegarde et gestion étant plus ou moins liées à ce classement.

L'activité de veille écologique, entreprise depuis la création du Parc national, et qui tend à se standardiser de plus en plus sur la base de protocoles et d'objectifs clairement définis au sein d'un Observatoire du Patrimoine Naturel, constitue le « sommier Nature » du PNP et doit fournir les indicateurs biologiques nécessaires à la gestion à long terme des espèces, des espaces et des équilibres.

Nota : les numéros des fiches actions du Programme 1998-2002 ont été conservés même si ce programme était arrivé à son échéance.

### 1.1.1.1 - Evolution de la faune

#### *Evolution de la faune vertébrée*

#### **Les espèces prioritaires**

##### **L'ours brun des Pyrénées (fiche action n° S 05)**

Le personnel du Parc fait partie du « Réseau Ours » coordonné par l'ONCFS (J.J.Camarra) qui assure le suivi de la population d'Ours bruns du Haut-Béarn. Ce réseau est constitué, aux côtés des agents du PNP, d'agents de l'ONCFS, de l'ONF, de la FDC 64, de naturalistes du FIEP et de naturalistes bénévoles, avec le concours de l'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn (IPHB).

L'information essentielle de l'année 2003 est la permanence de l'ours béarnais (analyses génétiques de 2002 confirmées) en vallée de Luz. Cette présence a induit un fort investissement en temps sur le secteur du fait des différents problèmes posés par la présence de cet ours, puisque le secteur de Luz a consacré en tout 276 journées-agents au suivi et à la gestion de cet ours (constats de dégâts, effarouchement, protection des troupeaux, ...).

En 2003, les secteurs d'Aspe, Ossau, Azun et Aure ont consacré 104 journées à ce suivi, le secteur d'Aspe ayant assuré cette année le suivi télémétrique des zones équipées de balises, afin de mieux apprécier les déplacements des ursidés. Le secteur de Cauterets a, lui, consacré environ 4-5 jours de travail à cette espèce lors des vérifications de témoignage du passage de l'ours. **Au total le PNP a consacré près de 380 jours de travail sur le suivi de cette espèce.**

Au cours des tournées liées aux opérations de recherche simultanée d'ours (ORSO), aux itinéraires-échantillons, aux indices kilométriques d'abondance (IKA), aux recherches et suivis d'ours, des déplacements saisonniers, des estives et du suivi frontalier, en 2003, les agents du PNP ont participé à plus de 450 sorties terrain. Si les tournées effectuées par les agents du PNP n'ont pas permis la découverte de nombreux indices (la plupart des parcours pris en charge par l'établissement ne sont en effet pas favorables car situés en périphérie de la zone de présence normale de l'espèce), du fait aussi des conditions météorologiques sur Ossau (peu de neige), l'ensemble des données récoltées par le Réseau Ours (plus de 400 données) permettent d'estimer à 4-5 l'effectif minimal de la population qui comprendrait :

- . Papillon, probablement le plus vieil ours pyrénéen, grand mâle d'environ 200 kg, suivi avec certitude depuis 1980, et père de Pyren, né en 1995, de l'ourson né en 1998, et de celui né en 2000, qui a émigré en vallée de Luz.
- . Camille, mâle d'environ 15 ans et 120 kg, à pelage clair.
- . Cannelle, la seule femelle de la population pyrénéenne, mère de Pyren, de l'ourson né en 1998, non encore baptisé, et de celui né en 2000.
- . un individu non identifié précisément qui pourrait correspondre soit à Chocolat, mâle d'environ 90 kg à fourrure foncée, qui n'a pas été formellement repéré en 2002, soit à Pyren, mâle subadulte né en janvier 1995, qui a quitté sa mère au printemps 1997, et qui n'a pas été repéré formellement depuis 2000.
- . Néré, ours d'origine slovène, qui est arrivé début juillet 2001 sur la vallée d'Ossau et s'est installé sur le massif de Sesques en 2002.

**Aucune nouvelle n'a été obtenue en 2003 de l'ourson né en 1998 ou de celui né en 2000.**

Le domaine vital de cette population se concentre sur le massif du Sesques entre la rive droite du gave d'Aspe et la rive gauche du gave d'Ossau, même si des déplacements plus ou moins réguliers sont notés entre la Bigorre et le Béarn et une certaine continuité semble s'instaurer entre les deux populations. A noter des observations sur Cauterets, sur l'Ardiden et sur le Cambalès et le Marcadau, sur le secteur d'Aure sur Lançon (hors zone Parc) et sur Payolle.

Les conclusions du « Réseau Ours » sur l'état des lieux 2003, identiques depuis plusieurs années, continuent d'être inquiétantes et rassurantes : rassurantes car elles montrent que le nombre ne bouge pas (trop) et que l'ours venu s'installer sur Luz y a trouvé son habitat naturel qui lui convient en démontrant un comportement classique d'utilisation de l'espace ; inquiétantes car d'une part on peut avoir des doutes sur la survie soit de Pyren soit de Chocolat, et de l'ourson de 2000, et d'autre part il ne semble pas y avoir eu de portée en 2003 ce qui confirme bien la présence d'une seule femelle. Tout ceci montre d'une part la relative qualité des habitats à ours (reproduction continue de la femelle ; trois oursons en 6 ans, mais portées comprenant un seul individu, contre deux souvent dans les autres populations ursines) et d'autre part l'urgence d'un renforcement de population. De 1988 à 2003, malgré la naissance de quatre oursons et l'arrivée d'un ours des Pyrénées centrales, la population béarnaise est passée de 10 à 5 individus, soit **la disparition de près de 10 individus en 16 ans**.

Le Parc national assure, en relation avec l'IPHB, la mission réglementaire d'expertise et d'indemnisation des dégâts d'ours, développée au § 1.2.4, qui confirme le faible niveau atteint par cette population (48 constats, 17 en Aspe, 0 en Ossau – ce qui n'était jamais arrivé depuis la création du Parc, 1 sur Aure, 5 à Luz dont 33 acceptés en 2003). Afin d'améliorer les relations ours - bergers, des opérations de protection des troupeaux ont aussi été entreprises et d'effarouchement de l'ours ont été menées sur le secteur de Luz – Argelès-Gazost et Hautacam (voir § 3.2.1).

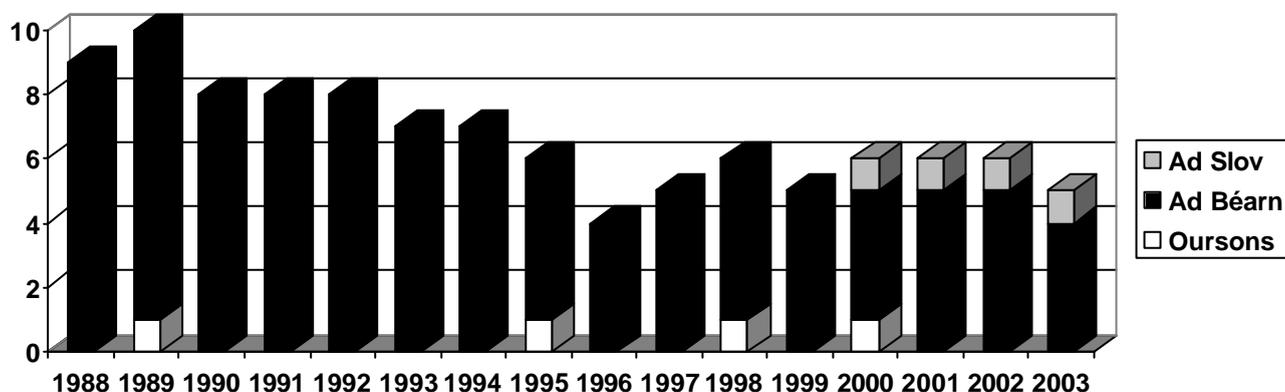


Figure 1 : Evolution de la population pyrénéenne d'ours bruns (béarnais et issus de la réintroduction en Pyrénées centrales) dans la zone Parc de 1988 à 2003.

### Le gypaète barbu (fiche action n° S 06)

Au cours de l'année 2003, le personnel du PNP a participé aux différentes opérations de suivi du gypaète barbu initiées dans le cadre du programme Life «Grande faune pyrénéenne », poursuivies maintenant dans le contexte de l'application du « Plan de restauration du gypaète barbu sur le massif pyrénéen » adopté par le Ministère de l'Environnement en décembre 1997 et intégrées au programme «Pyrénées vivantes ». Dans ce contexte, les agents du PNP en 2003 ont poursuivi les deux opérations classiques de suivi écologique sur cette espèce. Tout d'abord, le suivi de la reproduction (effectué sur 10 couples connus) a permis d'observer un succès reproducteur un peu amélioré de l'espèce en 2003 avec 4 jeunes envolés (moyenne générale 1994-2002 : environ quatre jeunes par an). La baisse de la fécondité se révèle plus nette et continue à être plus prononcée sur les couples du Béarn que sur ceux de la Bigorre. Au total plus de 200 journées ont été consacrées en 2003 par les agents à l'ensemble du suivi sur cette espèce.

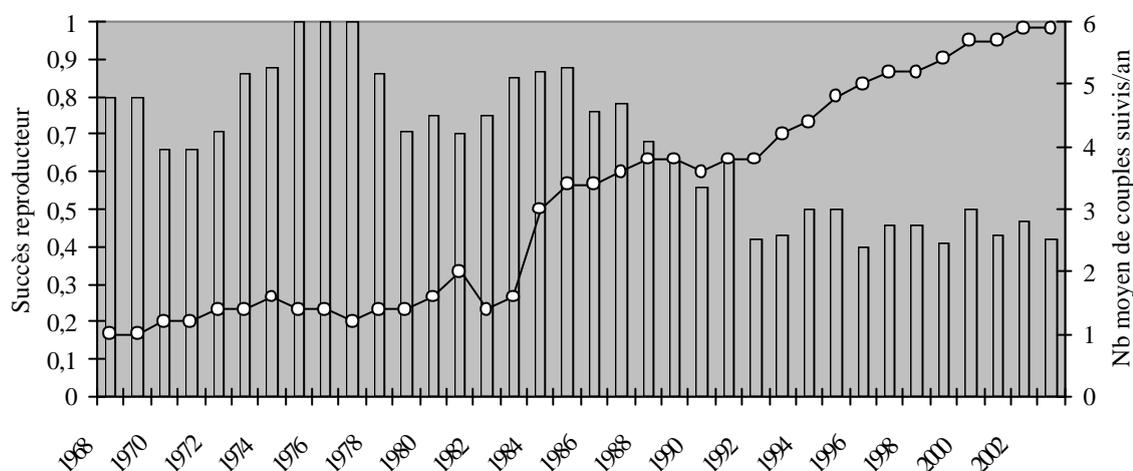


Figure 2 : Evolution du succès de reproduction (barres) des couples de gypaètes barbuis de 1968 à 2003 sur la zone Bigorre du Parc national des Pyrénées, et nombre moyen de couples suivis chaque année (courbe). Les valeurs sont lissées sur la base d'une moyenne mobile de cinq ans.

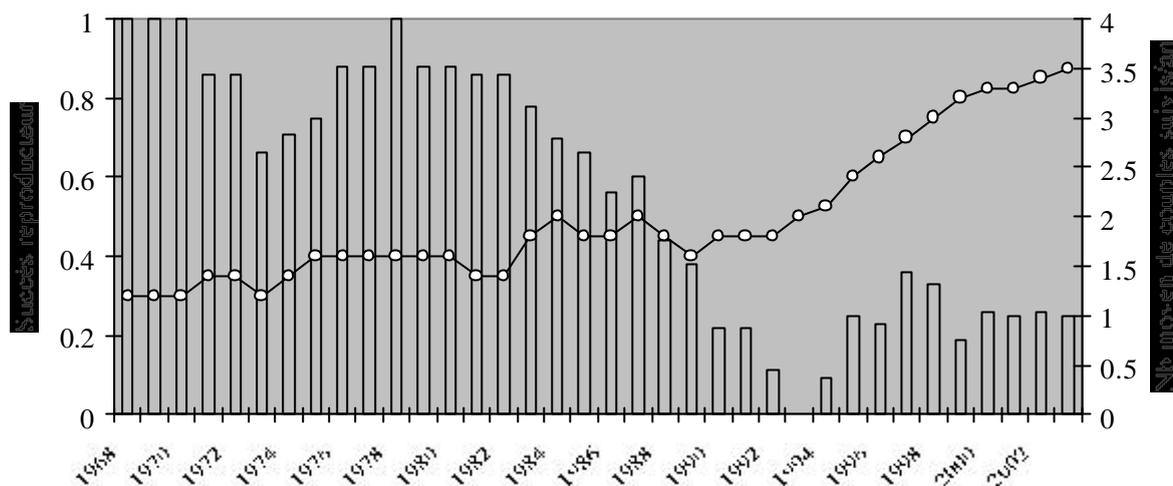


Figure 3 : Evolution du succès de reproduction (barres) des couples de gypaètes barbus de 1968 à 2003 sur la zone Béarn du Parc national des Pyrénées, et nombre moyen de couples suivis chaque année (courbe). Les valeurs sont lissées sur la base d'une moyenne mobile de cinq ans.

Ensuite, la participation au réseau de comptage franco-espagnol, animé par la coordination « Casseur d'os » pour le versant français, a montré une relative augmentation de l'espèce sur la zone PNP depuis 1995. Ces comptages franco-espagnols, qui se sont déroulés durant un mercredi de février et trois mercredis de mars, ont mobilisé les agents du PNP sur 15 points d'observation, soit 60 journées de terrain.

Les agents ont de leur côté poursuivi la récolte des observations classiques sur cette espèce lors de leurs tournées. Un total de 533 observations ont ainsi pu être récoltées, dont 29 d'oiseaux marqués concernant 18 individus différents. L'année 2003 n'a pas permis de retrouver le couple en vallée de Gazost qui a partiellement déserté le secteur, malgré des observations de recharge de nid et parades dans la partie est du secteur au printemps. Le nouveau couple observé en 1997 sur le Pibeste n'a pas été retrouvé en 2003, même si un oiseau marqué a été observé fréquentant le site. L'ensemble des observations démontre une utilisation accrue de l'espace Parc national, toute la zone étant maintenant prospectée par des oiseaux.

En 2003, le suivi de la fréquentation estivale du secteur Vignemale-Ossoue-Boucharo par les jeunes gypaètes marqués en Espagne a été continué par le secteur de Luz à l'aide de la radio-télémetrie, et le secteur d'Aure a été équipé du même matériel. Au total, près d'une trentaine d'oiseaux marqués différents ont été pointés ... et pas toujours vus. Ceci confirme l'importance de la zone centrale du Parc (et de ses fortes densités d'isards) comme zone refuge en été pour les jeunes gypaètes espagnols, ainsi que les forts vagabondages des jeunes d'une vallée à l'autre plusieurs oiseaux ayant été contactés sur les six vallées du Parc.

Afin d'éclaircir le statut de certaines zones limitrophes du Parc, des journées de prospection ont été organisées sur les secteurs d'Aspe et Ossau, et sur le secteur massif du Léviste -Montaigu- Pic du Midi de Bigorre. Au total, 2 journées ont été organisées entre janvier et mars 2003, pour un total de 18 journées de terrain (en relation avec l'ONCFS sur le secteur d'Aspe). Elles ont permis de repérer

à nouveau le couple fréquentant le massif du Léviste – Montaigu, qui parfois intègre un des oiseaux vus sur le Pibeste.

Année	Nb d'oiseaux non adultes	Nb d'oiseaux adultes en couple	Nb de jeunes envolés	Nb d'oiseaux adultes non appariés
1990	1	12	2	5
1991	5	14	2	6
1992	7	16	0	3
1993	*	16	3	*
1994	4	16	5	7
1995	6	16	5	7
1996	*	14	0	8
1997	4	16	5	9
1998	6	20	2	9
1999	8	18	4	9
2000	10	20	7	16
2001	15	22	4	5
2002	17	22	5	3
2003	22	20-22	3-4	10

Le grand nombre de non adultes et adultes est lié à l'intensification des observations sur toute l'année et à la venue temporaire notamment à l'automne de jeunes sur les vallées d'Aure et Luz (avec notamment l'apport de la télémétrie).

Gypaète barbu 2003	Pyrénées versant français	Pyrénées versant espagnol	Total population pyrénéenne
Nb de territoires occupés	24	93	117
Nb de couples reproducteurs (contrôlés)	20 (20)	84 (76)	104 (96)
Nb de jeunes envolés	8	26	34
Taux de reproduction	0,33	0,28	0,29

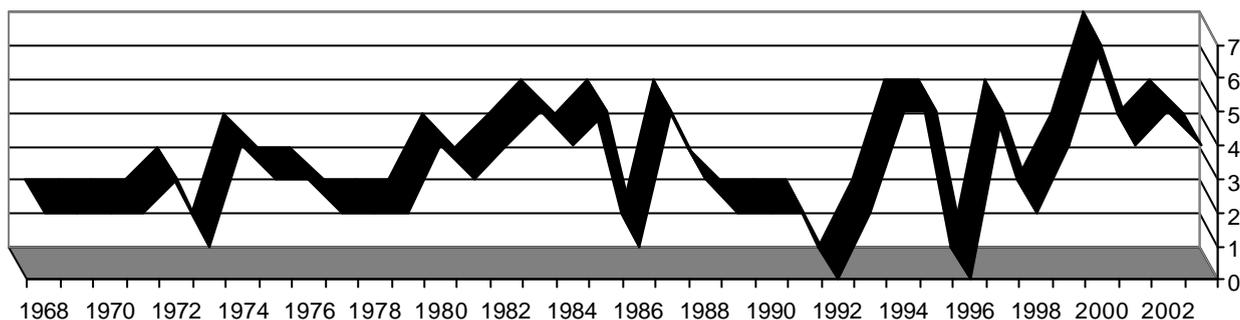


Figure 4 : Evolution du nombre de jeunes gypaètes barbus envolés chaque année de 1968 à 2003 sur l'espace Parc.

Depuis 1995, un soutien alimentaire est apporté à cette espèce durant la phase d'installation et de reproduction (voir § 1.2.3), et une sensibilisation des usagers de l'espace montagnard est faite afin de limiter les risques de dérangement (voir § 3.3).

#### **Le percnoptère d'Egypte (fiche action n° S 07)**

Le suivi reproducteur a porté en 2003 sur 27 territoires et a mobilisé près de 43 journées d'agents de terrain pour les couples suivis par le PNP, 203 observations ayant été faites sur cette espèce (sur les 23 couples suivis par les agents du PNP) (à noter que le PNP a apporté son aide au suivi des couples de la RNV du Pibeste pour suppléer aux absences du garde affecté à cette réserve). Le succès de reproduction observé sur les 19 couples reproducteurs (8 territoires ou vides ou occupés par des oiseaux non reproducteurs) est de 0,84 jeune envolé par couple reproducteur, ce qui correspond au taux moyen observé ces dernières années, se révèle faible par rapport aux autres populations. Le taux de doubles envols (nombre de nichées avec deux jeunes à l'envol) est toujours faible (près de 11 %, 2 couples sur les 19).

Pour cette espèce, jusqu'à maintenant peu suivie par le PNP, les travaux se sont poursuivis en 2003 pour une meilleure compréhension des facteurs de limitation de la fécondité, cette espèce étant connue dans les autres pays ou régions pour élever en moyenne plus d'un jeune par couple reproducteur. Si une meilleure précision des périodes d'échec a été obtenue, une grosse inconnue demeure sur le taux de couples non reproducteurs et sur le faible nombre de nichées à deux jeunes. Au plan national, la population présente sur la zone du PNP représente plus du 1/3 de la population française. En 2003 un stagiaire a travaillé sur les 8 couples de la basse vallée d'Aspe afin de déterminer le régime alimentaire (apport de proies au nid) et les zones d'alimentation (recherche des zones de prospection au sol utilisées par les oiseaux). Il apparaît dans une première analyse que les proies ramenées sont très variées et que les décharges « plus ou moins sauvages » jouent un rôle non négligeable dans les sources de nourriture du percnoptère. L'espèce en basse vallée d'Aspe semble dépendre des zones de pastoralisme de basse montagne (présence permanente de troupeaux d'ovins) et de la présence de prairies ensemencées par épandage de lisier. Sur la zone d'étude, la présence de tels milieux s'est révélée relativement faible. La disponibilité en sites potentiels de nids semble par contre largement suffisante et excédentaire.

A noter en 2003 pas de nouvelle occupation de sites de nid du percnoptère par des vautours.

En 2003, le Parc national des Pyrénées a participé à la mise en place et aux réunions du Comité de pilotage Percnoptère massif Pyrénées et du groupe opérationnel ainsi que du groupe technique (6 réunions dans l'année au total).

Tableau : Evolution de 1995 à 2003 du suivi de la reproduction du vautour percnoptère sur la zone Parc national des Pyrénées (NC = nombre de couples suivis ; NJ = nombre de jeunes envolés).

Année	Aspe		Ossau		Pibeste		Aure		Total	
	NC	NJ	NC	NJ	NC	NJ	NC	NJ	NC	NJ
1995	5	5	5	4	2	1	1	1	13	11
1996	5	5	5	4	2	1	1	0	13	10
1997	5	5	2	2	2	2	0	-	9	9
1998	6	5	4	3	2	1	1	1	13	9
1999	6	5	4	3	2	1	1	1	13	10
2000	6	7	5	3	2	1	1	1	14	12
2001	6	4	4	2	2	1	1	1	13	8
2002	9	7	6	6	2	1	1	1	18	15
2003	11	10	5	4	2	1	1	1	19	16

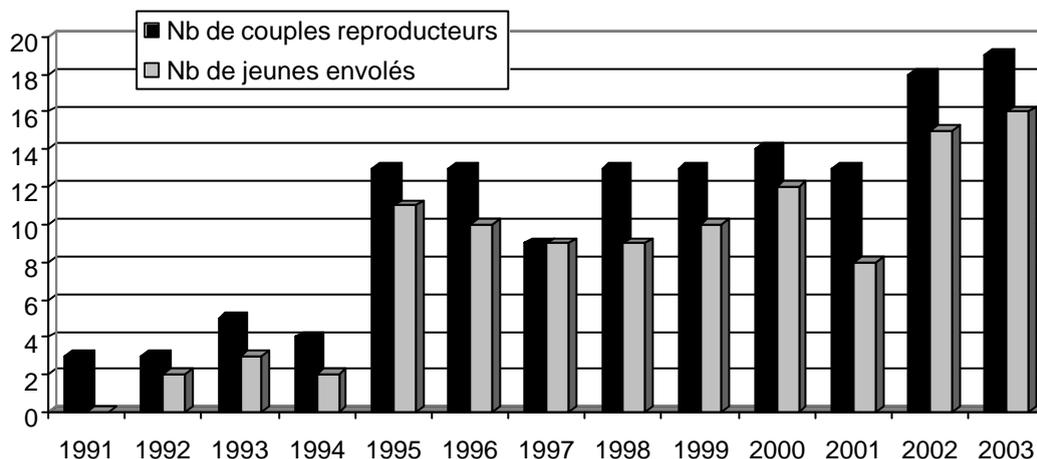


Figure 5 : Evolution de 1991 à 2003 du nombre de couples de vautours percnoptères reproducteurs suivis par le Parc national des Pyrénées, et du nombre de jeunes envolés.

### Le bouquetin ibérique (fiche action n° S 09)

Depuis le décès de la dernière femelle de la population d'Ordesa en décembre 1998, la situation n'a pas évolué. Des actions sont menées auprès de l'Union Internationale de la Conservation de la Nature afin de déclarer éteinte la sous-espèce *Capra pyrenaica pyrenaica*, et pouvoir ensuite réintroduire le bouquetin ibérique à partir des autres sous-espèces présentes en Espagne.

La situation française est cependant liée à l'évolution de la situation en Espagne, et notamment à la décision de réintroduire du côté espagnol sur le site Ordesa Mont Perdu.

En 2003, le Parc national des Pyrénées a continué de son côté à préparer une possible réintroduction en reprenant le dossier déposé auprès du Ministère de l'Environnement et en gardant des contacts avec les autorités espagnoles, et notamment avec son homologue du Parc national d'Ordesa et Mont

Perdu. Les contacts et l'information avec nos correspondants espagnols sur la situation globale de l'espèce en Espagne ont été poursuivis.

### Le lézard montagnard des Pyrénées (fiche action n° S 14)

Cette espèce, inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats, n'a été jusqu'à maintenant que peu suivie par les agents du PNP du fait d'un manque de formation et de sensibilisation. Cinquante deux stations de l'espèce sont connues sur la zone Parc, la majorité d'entre elles se situant sur les massifs de Néouvielle – Pic Long – Pic Lurtet. En 2003, dans le cadre de la convention PNP – Nature Midi Pyrénées sur cette espèce, le travail a porté principalement sur la recherche de nouvelles stations, sur la poursuite du suivi démographique en vallée d'Aure et sur la définition des conditions des biotopes utilisés par l'espèce. L'étude de la répartition chorologique fine a aussi été poursuivie. Ce travail, effectué par G. Pottier de juillet à septembre 2003, a confirmé la présence de l'espèce entre 1600 et 2700 m d'altitude, avec quelques records à plus de 3000 m, et surtout la faible abondance locale de la plupart des stations (de 2 à 30 individus). Les premières données démographiques semblent indiquer une forte survie adulte associée à une très faible dispersion. L'analyse des données génétiques collectées entre 1998 et 2001 a été poursuivie en 2003 par l'EPHE Montpellier, le rapport final devant être disponible en 2004. Le statut spécifique de l'espèce bonnali a été précisé, ainsi que l'originalité des taxons sur la zone Parc, l'espèce étant maintenant classée comme *Iberolacerta (Pyrenesaura) bonnali*.

## Les espèces vulnérables

### Le faucon pèlerin (fiche action n° S 08)

Le suivi de la reproduction s'est poursuivi sur cette espèce en 2003 avec quelques essais de nouvelles prospections selon les secteurs. Si le nombre de couples suivis a diminué par rapport à 2002, il se révèle en 2003 insuffisant tant au niveau du Parc que des secteurs, la majorité étant encore sous prospectés. Plusieurs couples en basse vallée n'ont pas été retrouvés ou n'ont pas été recherchés, comme le montre le passage de 28 couples connus en 2002 à 18 couples recensés en 2003. En 2003 1,8 jeunes se sont envolés par couple reproducteur suivi. Des efforts sont à réaliser sur cette espèce afin de mieux cerner la réussite de la reproduction. Le nombre de couples considérés comme non reproducteurs, ou pour lesquels nous n'avons pas d'informations plus précises, est en effet relativement élevé (près des 2/3 sur les quatre dernières années). Les prospections sont aussi à continuer dans les années qui viennent afin de mieux établir la présence de l'espèce sur les vallées d'Azun et Aure, un effort ayant été fait en Aspe.

	Aspe			Ossau			Azun			Cauterets			Luz			Aure			Total		
	N C	N R	NJ	N C	N R	NJ	N C	N R	NJ	N C	N R	NJ	N C	N R	NJ	N C	N R	NJ	N C	N R	NJ
1997	8	3	5	2	2	3	2	2	0	1	1	1	*	*	*	2	*	*	15	8	11
1998	7	2	7	2	2	2	3	3	6	1	1	1	3	*	*	2	*	*	18	8	14
1999	6	2	3	7	3	4	4	2	4	1	1	3	4	2	5	5	1	2	27	11	21
2000	7	2	4	7	0	*	4	3	4	1	1	2	4	1	2	5	2	2	28	9	14
2001	7	2	2	7	2	5	4	3	4	1	0	-	4	2	6	5	0	-	28	9	17
2002	7	5	5	7	2	3	4	1	2	1	0	-	4	2	2*	5	2	3	28	10	13
2003	5	2	0	4	1	3	1	1	2	1	0	-	5	1	3	2	1	3	18	6	11

### **Le vison d'Europe (fiche action n° S 11)**

Dans le cadre du réseau de surveillance «Vison d'Europe » le PNP avait entrepris depuis 1994 des prospections sur plusieurs réseaux hydrographiques afin de vérifier la présence du vison d'Europe et l'extension de l'espèce concurrente introduite, le vison d'Amérique. En 2003, les séries de piégeage menées sur les secteurs d'Aspe, Ossau, Azun et Luz n'ont pas été poursuivies suite à la procédure d'évaluation du Plan de restauration en cours et à la priorité donnée par le réseau à l'analyse des résultats. Des visons d'Amérique ont par contre été observés, notamment en vallée d'Aure. La probabilité que l'on doive conclure à la quasi-disparition du vison d'Europe sur la zone PNP est quasi certaine. Les travaux futurs devraient s'orienter vers une bonne prospection de la vallée d'Aspe et vers un piégeage sélectif et intensif des zones déjà colonisées par le vison d'Amérique, dans le cadre du plan de conservation et du plan d'action que le Ministère de l'Environnement souhaite développer sur cette espèce.

### **La loutre d'Europe (fiche action n° S 11)**

Suite à la découverte d'un jeune mâle de loutre d'Europe trouvé mort en automne 1998 à l'entrée de la vallée d'Ossau, des prospections et recherches d'indices avaient permis d'identifier des signes de présence anciens et récents sur toute la zone autour d'Arudy et en aval sur le gave d'Ossau. Le suivi des sites occupés par l'espèce sur le gave d'Ossau s'était poursuivi en 2002, avec une extension de la zone d'inventaire. L'espèce a été identifiée sur la basse vallée d'Aspe jusqu'à l'entrée du défilé d'Escot.

La présence de l'espèce depuis le pont de Lourdes jusqu'à l'entrée des gorges de Soulom est connue. En 2003 le Parc national des Pyrénées a participé à l'inventaire de la présence de la Loutre sur la Région Midi-Pyrénées coordonné par l'ONCFS. Au total plus de 100 points de prospection ont été visités 3 fois entre novembre 2002 et avril 2003 sur toute la zone centrale et périphérique du PNP, soit l'équivalent de 35 journées agents. La Loutre d'Europe a été identifiée jusqu'au niveau de Barèges et de Gèdre en vallée de Luz, et jusqu'au-dessus d'Arrens ainsi que jusqu'au niveau du Pont d'Espagne. En vallée l'ensemble du réseau de la Neste est colonisé ainsi que les Adours de Gripp et Payolle. C'est donc l'ensemble du réseau hydrographique de la vallée des Gaves de Lourdes jusqu'aux hautes vallées qui est colonisé par l'espèce. Par combien d'individus, là est la question ! Les traces retrouvées indiquent qu'il y a, entre Lourdes et Pierrefitte-Nestalas, présence d'individus sédentaires et que la reproduction a lieu sur cette zone. Une stagiaire DESS de l'université de Pau a fait la synthèse des données récoltées sur cette espèce depuis le début du Parc et établi la carte de l'habitat potentiel. La mise au point d'une méthode de suivi a aussi été faite et le protocole pour le suivi Observatoire du Patrimoine établi.

### **Les chiroptères (fiche action n° S 13)**

Sur ce groupe d'espèces, qui représentent près du 1/3 des espèces de Mammifères de France et dont plus d'une dizaine sont prioritaires au niveau européen, les connaissances du Parc étaient réduites encore récemment, seules quelques prospections ayant été faites par des amateurs. L'année 1998 a vu le démarrage d'une série de formations et inventaires destinés aux agents du Parc ayant pour but de faire le point sur l'état des populations et des zones d'hivernage et reproduction. Toutes les vallées du Parc ont maintenant été prospectées en entier (avec les collaborations de J.P. Urcun – OCL et de A. Bertrand – AED). Au total en 2003, une vingtaine de journées d'agents de terrain ont été consacrées à ce groupe d'espèces.

Vingt deux espèces ont été recensées à ce jour. Au-delà des espèces communes présentes dans toutes les régions de France, la surprise vient de l'abondance des petit et grand Rhinolophes (plus d'une soixantaine de colonies de reproduction), de la présence d'une colonie importante de reproduction du Minoptère de Schreibers, et de la présence en limite occidentale de leur aire de répartition du Vespère de Savi et du Molosse de Cestoni. Le secteur de Cauterets abrite ainsi la plus

grosse colonie de reproduction connue en France pour le petit Rhinolophe, et cinq sites ont été identifiés pour le moment abritant près de 10 espèces différentes en période de reproduction.

En 2003 des prospections nocturnes par ultras sons sur les zones de chasse utilisées par les Chiroptères sur les vallées de Cauterets et Azun ont été faites durant l'été (avec la collaboration de la SHNA). Des prospections par ultrasons ont aussi été menées par J.N. Loireau (coordonateur Chiroptères) sur la zone Rioumajou-Moudang) et des captures au filet faites en septembre sur les secteurs Aure, Luz et Cauterets. Un grand nombre d'espèces ont été trouvées (possibilité de la présence de *Myotis alcathoe* – nouvelle espèce identifiée en France, et de *Plecotus alpinus* – nouvelle espèce identifiée d'Oreillard vivant en montagne et trouvée par des collègues espagnols à la limite de la zone Parc sur Luz), avec la confirmation de l'abondance des chauves-souris à haute altitude avec l'implantation de colonies estivales dans les falaises ou dans les arbres sur des sites à plus de 1800 – 2000 m d'altitude. Le suivi patrimonial en continu de certains sites s'est poursuivi sur un certain nombre de sites, dans le cadre de l'application du Plan national de restauration des Chiroptères, en relation avec les deux groupes chiroptérologistes d'Aquitaine et Midi-Pyrénées).

### **Le loup et le lynx (fiche action n° S 10)**

Peu de nouveautés sur ces espèces en 2003. Malgré le renouveau de la présence du loup à l'extrémité est du massif des Pyrénées, il n'y a pas eu de témoignages fiables en 2003 d'observations de lynx ou de loup sur l'espace parc (à voir un témoignage de trace en Ossau durant l'hiver 2002-2003). La formation des agents à la reconnaissance des indices et signes de présence des deux espèces sur les vallées béarnaises n'a toujours pas pu se faire. A réaliser dans un futur proche, elle devrait permettre de mieux suivre la présence potentielle d'individus de ces espèces, et notamment de pouvoir mieux vérifier la véracité de certains témoignages.

Pour le moment, même si une incursion du loup est toujours possible côté français compte tenu des capacités de déplacement des individus, et de la présence proche de l'espèce côté espagnol (des informations espagnoles en 2002 indiquent la présence – cadavre ou tir d'animaux – à environ une centaine de kilomètres de la frontière en Aragon), nous ne possédons aucune certitude de la présence – même occasionnelle – de l'espèce sur le versant français côté Pyrénées occidentales : aucun témoignage fiable, aucun dégât anormal sur troupeaux, aucune trace ou indice. La volonté des autorités aragonaises et navarraises de ne pas laisser le loup s'installer dans leurs provinces est vraisemblablement un facteur limitant de l'expansion de l'espèce.

**Rappel : l'annonce, par des gardes valléens espagnols, du tir lors de battues de deux loups en vallées d'Anso et Hecho à l'automne 2001 s'est en fait révélée être une fausse annonce, les animaux abattus étant deux chiens errants.**

### **Le grand tétras (fiche action n° S 15)**

Les travaux sur les espèces de Galliformes de montagne menés par le PNP sont maintenant pris en compte dans « l'Observatoire des Galliformes de Montagne » (coordonné par l'ONCFS) afin de bénéficier de l'assistance technique de cet organisme, et d'inscrire les résultats dans une perspective de massif (la chaîne des Pyrénées) et d'espèce (la situation du grand tétras au niveau national). Une répartition des sites de comptages entre organismes a enfin pu être établie en 2003 ce qui a permis d'une part de mieux couvrir la zone de présence de l'espèce et d'autre part de moins déranger les oiseaux. Le suivi de la population de coqs adultes reproducteurs s'est poursuivi en 2003 sur la majorité des secteurs, avec toutefois des inégalités dans la pression d'observation tant selon les années que selon les secteurs. En tout environ 30 journées d'agents de terrain ont été consacrées au suivi reproducteur de l'espèce en 2003. L'impression générale se confirme d'une stabilité, voire

d'une progression dans les zones protégées, d'une stabilité dans les zones non protégées difficiles d'accès et d'une régression dans les autres secteurs. La faiblesse des effectifs sur la vallée d'Ossau se confirme aussi d'une année sur l'autre, avec un fort dérangement sur les sites de chant.

La figure 6 retrace l'évolution du nombre de places de chant suivies chaque année (de 4 à 53 selon les années) ainsi que l'évolution du nombre moyen de coqs par place de chant : de plus de 11 coqs à une moyenne générale se situant entre 3 et 4 coqs par place de chant. Si la forte abondance de 1988 à 1992 est à relier au faible nombre de places de chant suivies (seules les meilleures places en vallée de Cauterets ont alors été suivies), la faible abondance de 1992 à 1996 est par contre à relier au grand nombre de places de chant suivies, des places défavorables ou temporaires ayant été incluses dans ce décompte. Ces dernières valeurs nous semblent cependant plus proches de la réalité biologique de l'abondance de l'espèce car l'ensemble de la zone habitée par le grand tétras en zone centrale et zone périphérique proche a été pris en compte. En 2003, le nombre moyen de coqs comptés par place de chant montre une légère diminution par rapport à 2002 et se situe dans le niveau des années 1997 à 2000, et ce malgré la présence de deux anciennes places comptées sur Aspe et Azun.

L'élément essentiel de cette année 2003 est la prise de conscience de la part de 3 secteurs sur les 6 de l'importance et de l'impact des activités de pleine nature hivernales qui dérangent fortement l'espèce sur les places de chant et hivernage, notamment en Ossau, Luz et Aure. Ce fait, souligné en réunion inter-services administratifs, notamment en Hautes-Pyrénées, doit conduire à prendre des mesures à caractère réglementaire afin de limiter la pression d'observation notamment sur places de chant par les photographes animaliers.

Secteur	1997			1998			1999		
	Nb de places	Nb de coqs	Nb de poules	Nb de places	Nb de coqs	Nb de poules	Nb de places	Nb de coqs	Nb de poules
Aspe	9	23	3	9	23	3	5	15	3
Ossau	2	9	0	2	12	0	2	9	2
Azun	0	-	-	0	-	-	0	-	-
Cauterets	1	15	4	5	38	11	2	21	7
Luz	13	44	9	7	9	6	13	21	8
Aure	*	*	*	1	6	8	1	7	4
Total	23	Nb moyen coqs = 3,6		24	Nb moyen coqs = 3,7		23	Nb moyen coqs = 3,2	

Secteur	2000			2001			2002		
	Nb de places	Nb de coqs	Nb de poules	Nb de places	Nb de coqs	Nb de poules	Nb de places	Nb de coqs	Nb de poules
Aspe	10	22	8	5	8	1	7	13	3
Ossau	2	10	1	1	2	2	2	3	1
Azun	4	10	2	4	10	6	2	9	6
Cauterets	5	26	9	4	23	7	5	26	10
Luz	3	11	9	11	21	10	3	9	7
Aure	1	8	5	1	7	3	4	18	6
Total	25	Nb moyen coqs = 3,5		26	Nb moyen coqs = 2,7		23	Nb moyen coqs = 3,4	

Secteur	2003		
	Nb de places	Nb de coqs	Nb de poules
Aspe	4	9	3
Ossau	2	6	0
Azun	2	8	5
Cauterets	6	23	9
Luz	3	9	3
Aure	4	12	?
Total	23	Nb moyen coqs = 2,9	

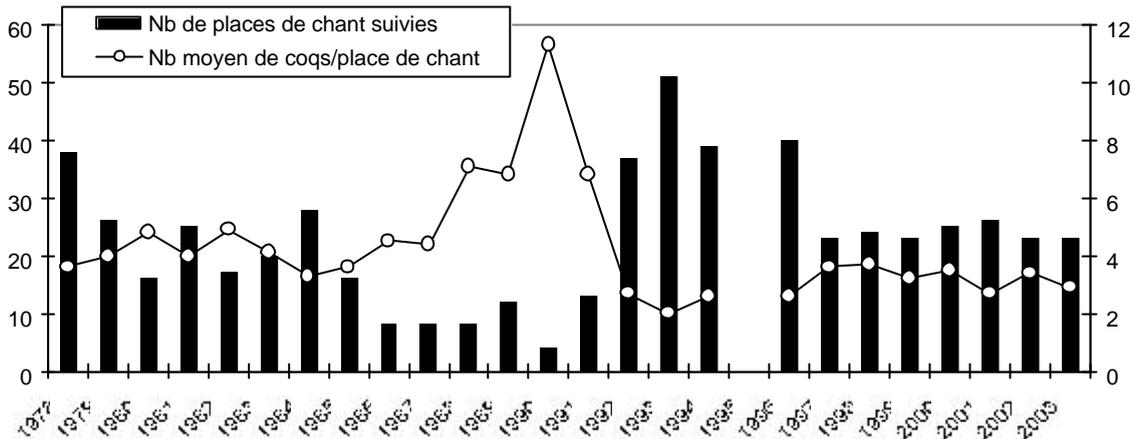


Figure 6 : Evolution du nombre de places de chant suivies et du nombre moyen de coqs de grands tétras par place de chant sur la zone suivie par le Parc national des Pyrénées (zone centrale et zone périphérique proche) de 1978 à 2003.

## Les espèces sensibles

### Le desman des Pyrénées (fiche action n° S 12)

Le desman est fortement présent sur tous les cours d'eau d'Aspe, Ossau et Aure. Il est plus rare sur la vallée de Cauterets, du moins pour la partie amont. Sur Luz, les données sont toujours trop fragmentaires et les prospections sur Azun n'ont pas été menées en 2003 même si deux sites de présence permanente de l'espèce sont connus.

Les mauvaises conditions climatiques de l'année 2003 ont fortement perturbé le suivi. Celui-ci est arrêté en vallée de Cauterets depuis 2002 devant le peu d'indices trouvés, et il a été arrêté en vallée de Luz pour la même raison. Aucune donnée de signe de présence en vallée d'Ossau. Une observation fin juin par corps au lac de l'Oule en vallée d'Aure et sur le ruisseau de Port Bielh en vallée d'Aure.

Un stagiaire DESS de l'université de Pau-Anglet (J.G.Bassenave) a réévalué la présence de l'espèce et essayé de définir une méthode de suivi et d'évaluer l'habitat de l'espèce en vallée d'Aspe. Sur la vallée d'Aspe, on note la disparition de l'espèce sur les têtes de bassin versant suite aux aménagements hydrauliques ainsi que sur les sites soumis à enrochement le long du gave. L'espèce occupe encore cependant la majorité des grands cours d'eau de la vallée.

Le PNP a intégré l'Institut Européen d'Etudes sur le Desman (Ides) et déposé deux projets de recherche sur l'espèce en relation avec des collègues espagnols. 8 journées ont été consacrées à la rédaction de ce projet et aux diverses réunions.

Secteur	Année	Nb de sites prospectés	Nb de sites positifs	% de positifs
Aspe	1996	79	21	26,5
	1998	96	32	33,3
	2000	0	-	-
	2001	12	5	41,7
	2002	12	7	58,3
	2003	108	33	30,6

Ossau	1986	18	12	66,7
	1996	27	19	70,4
	1999	18	11	61,1
	2000	17	8	47,1
	2001	18	6	33,3
	2002	18	2	16,6
	2003	13	0	0,0
Azun	2000	0	-	-
	2001	0	-	-
	2002	0	-	-
	2003	0	-	-
Cauterets	1999	15	7	46,7
	2000	17	8	47,1
	2001	0	-	-
	2002	0	-	-
	2003	0	-	-
Luz	1999	2	1	50
	2000	0	-	-
	2001	0	-	-
	2002	0	-	-
	2003	0	-	-
Aure	1996	19	8	42,1
	2000	3	3	100
	2001	3	1	33,3
	2002	0	-	-
	2003	12	0	0,0

### L'aigle royal et le hibou grand duc (fiche action n° S 16)

Ces deux espèces font l'objet d'un suivi annuel de la reproduction de la part des agents du PNP depuis au moins une dizaine d'années. Depuis 2001 il a été décidé que chaque secteur ne suivrait la reproduction que de deux couples d'aigles royaux, en faisant tourner ce suivi chaque année.

En 2003, la population d'aigles royaux n'a pas été dénombrée, mais le suivi fin effectué sur les secteurs de Cauterets, Luz et Aure a permis une estimation à minima du nombre de jeunes. Le succès reproducteur de 2003 pour l'aigle royal est très faible même s'il est légèrement supérieur à

ceux observés de 1997 à 2002 (figure 7). Au total, l'ensemble du suivi a mobilisé près de 60 journées agents.

Année	Nb d'oiseaux non adultes	Nb d'oiseaux adultes	Nb de couples connus	Nb de jeunes envolés (nb de couples suivis)
1990	10	22	11	7 (7)
1991	15	30	12	6 (8)
1992	12	34	14	9 (13)
1993	*	*	14	10 (12)
1994	6	34	15	9 (13)
1995	8	34	16	6 (14)
1996	*	*	16	8 (13)
1997	*	*	16	8-10 (10-12)
1998	11	43	19	6 (14)
1999	11	*	22	10 (17)
2000	7	*	24	11 (23)
2001	*	*	24	7 (14)
2002	*	*	24	11 (17)
2003	*	*	21	4 (14)

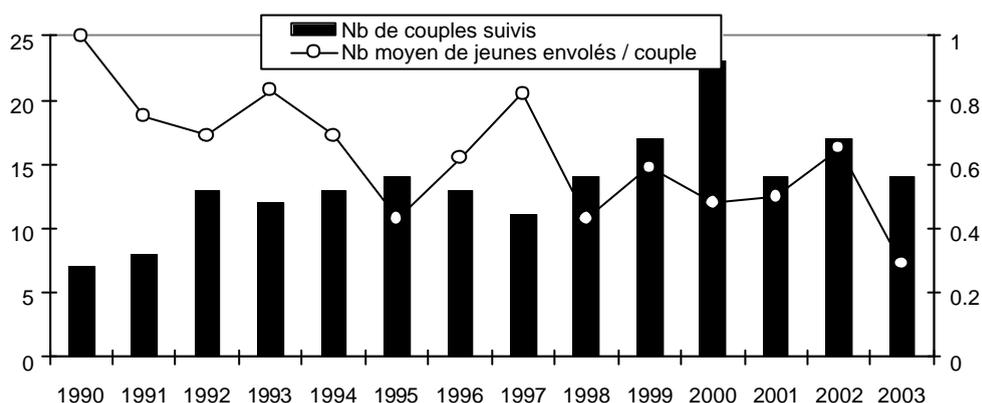


Figure 7 : Evolution de 1990 à 2003 du nombre de couples reproducteurs d'aigles royaux suivis sur la zone Parc national des Pyrénées, et du nombre moyen de jeunes envolés par couple reproducteur.

Le hibou grand duc se révèle classiquement plus difficile à suivre du fait de la faible densité des populations, de l'écartement important entre les couples et du faible niveau d'activité de chant (dû à la faible densité ?). Le nombre de sites connus n'a pas augmenté en 2003, et le suivi reproducteur a été constant par rapport à 2002 (une trentaine de journées sur les six secteurs). Sur Cauterets, le site de Pierrefitte-Nestolas est toujours abandonné suite à la pose de grillages anti-chutes de rochers en 1993.

Secteur	Nb de sites Grand duc connus en 2001	Nb de couples suivis / nb de jeunes							
		1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Aspe	6	3 (2)	2 (0)	2 (0)	2	1 (1)	1 (?)	2 (2)	1 (?)
Ossau	6	2 (2)	3 (2)	3 (?)	3	5	2 (?)	1 (?)	1 (0)
Azun	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Cauterets	1	0	0	0	0	0	0	0	1 (0)
Luz	4	0	0	0	1	3	0	0	1 (0)
Aure	4	1 (0)	0	0	0	0	1 (?)	1 (1)	1 (?)
Total	22	6	5	5	6	9	4	4 (3)	5

Les efforts de prospection seront à poursuivre en 2004, notamment sur les secteurs d'Aspe et Ossau, et un effort de suivi reproducteur doit être fait sur Luz et Aure.

#### **L'euprocte des Pyrénées et autres amphibiens et reptiles (fiche action n° S 14)**

En 2003, il n'y a pas eu de travail spécifique d'inventaire sur l'euprocte, les agents du PNP se contentant de noter les sites de présence observés lors des tournées de prospection et de compléter par ce biais la carte de répartition de l'espèce.

Plusieurs observations intéressantes sur le secteur d'Aure d'Amphibiens et Reptiles ainsi que sur le secteur de Luz.

#### **Les rapaces diurnes et nocturnes rares et les picidés rares (fiche action n° S 16)**

Les rapaces nocturnes autres que le hibou grand duc sont toujours peu suivis au sein du PNP. Une espèce se révèle pourtant intéressante d'un point de vue biogéographique, la chouette de Tengmalm, et trois autres espèces apparaissent être en limite d'aire de répartition écologique : la chouette effraie, le hibou moyen duc et la chouette chevêche. Le bilan 2003 n'a pas permis la découverte de site supplémentaire pour la chouette de Tengmalm et le hibou moyen duc. Aucun suivi de la reproduction n'a été fait sur ces espèces en 2003.

Secteur	Chouette chevêche (sites connus en 2003)	Hibou moyen duc (sites connus en 2003)	Chouette effraie (sites connus en 2003)	Chouette de Tengmalm (sites connus en 2003)
Aspe	0	4 sites	5 sites	4 sites
Ossau	0	6 sites	2 sites	2 sites
Azun	0	3 sites	7 sites	2 sites
Cauterets	0	3 sites	2 sites	2 sites
Luz	0	3 sites	1 site	4 sites
Aure	0	1 site	2 sites	2 sites
Total	0	20 sites	19 sites	13 sites

Suite aux trois stages de formation destinés aux agents de terrain de 1997 à 1999 sur les rapaces diurnes rares (Circaète Jean le Blanc, Aigle botté, Faucon hobereau) organisés en collaboration avec Organbidexka Col Libre, les observations systématiques concernant ces espèces se sont poursuivies en 2003. Au total plus d'informations sont revenues en 2003 mais principalement sur le Circaète. Quatre couples de Circaète Jean le Blanc ont été suivis en vallée d'Aspe (2 sans informations, 1 avec succès, 1 avec échec à l'élevage) et un en vallée de Luz (1 échec avant l'envol). D'une année sur l'autre le nombre de couples de Circaète varie sans que l'on puisse dire pour le moment s'il s'agit d'un défaut de suivi ou de variations de la population.

Secteur	Circaète Jean le Blanc (données 2003)	Aigle botté (données 2003)	Faucon hobereau (données 2003)
Aspe	4 sites	0	0
Ossau	3 sites	3 sites	1 site
Azun	1 site	0	0
Cauterets	2 sites	0	0
Luz	2 sites	1 site	0
Aure	3 sites	2 sites	1 site
Total	15 sites	6 sites	2 sites

En 2003, pas de nouvelles informations sur la situation des picidés sur la zone PNP hormis la présence du torcol fourmilier en période de reproduction en vallée d'Aure sur deux sites.

Secteur	Pic noir (sites connus en 2003)	Pic à dos blanc (sites connus en 2003)	Pic mar (sites connus en 2003)	Torcol (sites connus en 2003)
Aspe	Présent partout	3 sites	?	?
Ossau	«	5 sites	?	?
Azun	«	2 sites	3 (site Pibeste)	3 sites
Cauterets	«	1 site	1 site	?
Luz	«	1 site	0	?
Aure	«	3 sites	2 sites	2 sites
Total	Présent partout	15 sites	6 sites	3 sites

Un travail de DESS de Droit de l'Environnement a été conduit sur la gestion conservatoire des rapaces en recueillant les diverses expériences faites par des associations de protection de la nature et des espaces protégés. Le travail ainsi mené a été appliqué au site du DOCOB Oiseaux de Gavarnie afin de dresser un premier bilan des espèces sur ce site et des solutions qu'il serait possible d'apporter à leur gestion.

### **Le lagopède alpin et la perdrix grise des Pyrénées (fiche action n° S 15)**

Peu de données en 2003 sur ces deux sous-espèces, endémiques pyrénéennes. Les comptages de coqs au chant sur les secteurs de Luz et Cauterets donnent de faibles densités : environ 1 coq / 100 ha ! A noter l'absence d'oiseaux sur le site habituel de Pombie. En 2003 les comptages sur carrés échantillons ont été repris de façon plus systématique, chaque secteur devant suivre de 1 à 2 sites, en relation avec le secteur voisin le cas échéant. Globalement les résultats de densité sont très faibles avec en moyenne 2 coqs présents pour 100 ha.

Secteur	Site	Nb de coqs
Aspe	Labigouer	3
	Larry	0
Ossau	Pombie	0
Azun	Migouélou	4
Cauterets	Bernat Barrau	1
Luz	La Glère	1
Aure	Néouvielle	2
	Géla	2
	Port Vieux	3

L'impression générale de diminution des populations (suite au dérangement hivernal et printanier ?) du lagopède alpin se confirme sur l'ensemble de la zone Parc. Les sites occupés depuis toujours le sont encore, mais par moins d'oiseaux, alors que les sites annexes ou marginaux se vident de leurs oiseaux. Les oiseaux ont ainsi disparu sur la zone de Troumouse, ainsi que sur le secteur d'Anéou – Pombie (dérangement hivernal par les raquettes).

La perdrix grise des Pyrénées en 2003 a donné lieu à plusieurs observations en vallées de Luz, Aure, Cauterets et Ossau, avec des tailles de compagnies variant de 3 à 17 oiseaux. Pour ces deux espèces, les données du PNP sont intégrées à « l'Observatoire des Galliformes de montagne ». Pour le moment il n'y a pas de suivis des tendances démographiques sur cette espèce par indices d'abondance. Ces suivis seraient à mettre en place pour 2004.

Sur l'ensemble des galliformes de montagne et sur les grands rapaces, la phase d'équipement des tronçons dangereux de câbles (signalisation visuelle) dont le démarrage était prévu en 2002 n'a toujours pas été initiée (problèmes de coordination au niveau du massif pour le bilan et les demandes de crédits).

## Les espèces « à gérer »

### Le vautour fauve (fiche action n° S 07)

Le suivi des populations de vautours fauves s'est poursuivi en 2003, tant dans le cadre du suivi écologique de la Réserve naturelle d'Ossau, que dans le cadre des travaux des trois secteurs (Azun, Aspe et Ossau) (près de 55 journées d'agents de terrain pour ce suivi, hors réserve naturelle d'Ossau). Les populations continuent à augmenter, l'année 2003 se caractérisant par la poursuite de l'extension vers l'est de l'espèce, dix couples présents au col du Soulor, et observations de plus en plus fréquentes de l'espèce sur les vallées de Luz et Aure. On note aussi l'apparition des premières tentatives d'installation sur la zone du Pibeste vers Agos (zone choisie par le gypaète barbu) qui devraient aboutir en 2004. Ceci amènerait le vautour au niveau de Lourdes. Au total en 2003, ce sont 263 couples reproducteurs qui étaient présents sur la zone PNP et 116 jeunes se sont envolés sur 158 couples suivis (soit un taux de productivité de 0,73 jeune/envolé/couple reproducteur, qui est dans la moyenne basse de l'espèce). Le marquage des jeunes au nid sur la Réserve naturelle d'Ossau, entamé en 1993, s'est poursuivi en 2003, 32 poussins et 7 juvéniles et 5 adultes ayant été marqués (14 journées d'agents). Une dizaine de vautours ont été donnés à l'opération de réintroduction du vautour fauve dans le Vercors.

En relation avec l'augmentation des populations, on note une plus grande présence en continu de l'espèce qui occupe maintenant toutes les vallées, et est observée régulièrement partout, y compris en hiver. On note aussi un changement de comportement des oiseaux, avec une diminution de la distance de fuite et l'utilisation de toutes les carcasses disponibles, y compris celles situées dans des endroits réputés autrefois inaccessibles pour l'espèce, ainsi que l'intervention rapide des oiseaux sur les isards tués à la chasse et sur les viscères laissés par les chasseurs sur place.

Aspe	199 0	199 1	199 2	199 3	199 4	199 5	199 6	199 7	199 8	199 9	200 0	200 1	200 2	200 3
Nb de couples	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nb de couples repro	-	-	41	52	63	72	82	90	87	73	98	85	94	92
Nb de jeunes	-	-	38	41	59	57	65	66	62	52	73	45 (9 col)	68	27 (6 col)
Ossau	199 0	199 1	199 2	199 3	199 4	199 5	199 6	199 7	199 8	199 9	200 0	200 1	200 2	200 3
Nb de couples	2	4	-	-	-	10	15	15	18	21	-	-	-	-
Nb de couples repro	0	1	1	1	2	9	14	15	17	17	30	33	43	8
Nb de jeunes	0	0	1	1	2	7	10	11	13	15	19	25	31	5
RNO	199 0	199 1	199 2	199 3	199 4	199 5	199 6	199 7	199 8	199 9	200 0	200 1	200 2	200 3
Nb de couples	64	82	84	97	104	110	104	-	-	-	-	-	-	199
Nb de couples repro	59	72	83	86	97	107	100	104	116	108	116	116	117	112
Nb de jeunes	50	47	71	63	61	65	75	76	93	83	102	97	70	84
Azun	199 0	199 1	199 2	199 3	199 4	199 5	199 6	199 7	199 8	199 9	200 0	200 1	200 2	200 3
Nb de couples	0	0	0	0	0	0	1	1	2	2	3	5	9	-
Nb de couples repro	0	0	0	0	0	0	1	1	2	2	2	5	9	33
Nb de jeunes	0	0	0	0	0	0	1	1	2	2	2	4	6	?
Total	199 0	199 1	199 2	199 3	199 4	199 5	199 6	199 7	199 8	199 9	200 0	200 1	200 2	200 3
Nb de couples	66	86	126	150	169	192	202	210	223	204	247	239	263	245
Nb de couples repro	59	73	125	139	162	191	197	210	222	200	246	239	263	184
Nb de jeunes	50	47	110	105	122	129	151	154	170	152	196	171 *	175	116 *

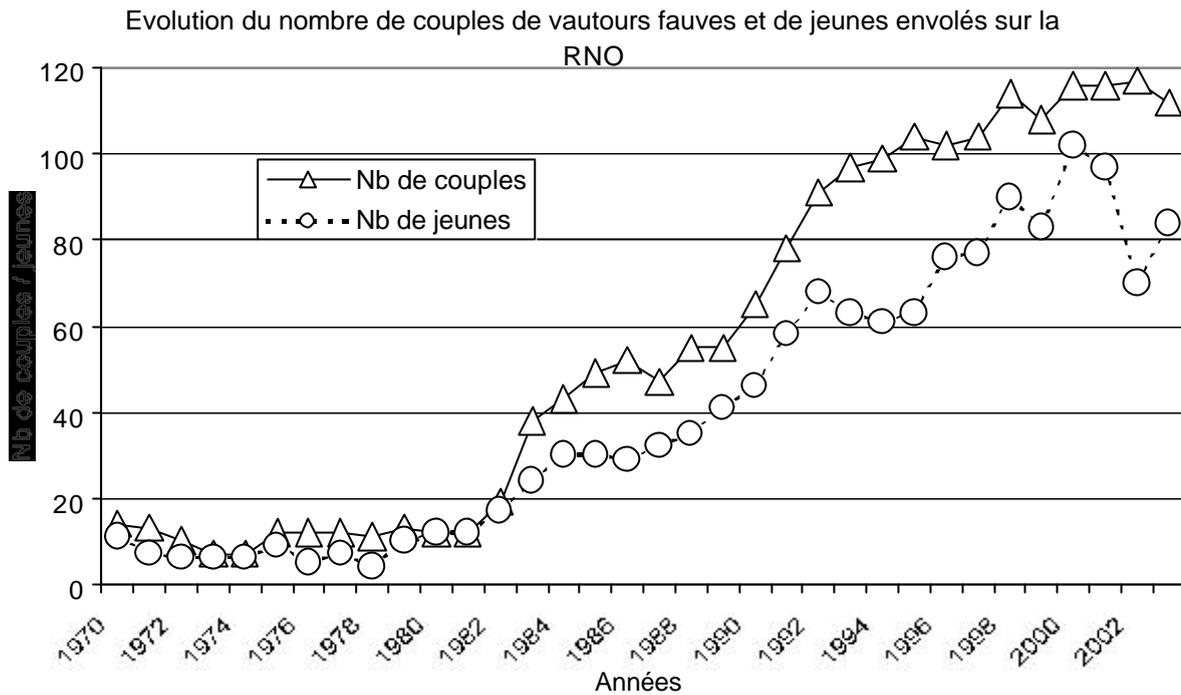


Figure 8 : Evolution du nombre de couples et de jeunes envolés de vautour fauve sur la Réserve naturelle d'Ossau de 1970 à 2003.

En 2003, pas d'essais de capture d'adultes par reprises. Suite aux plaintes enregistrées sur l'espèce surtout depuis 1996, le travail de surveillance des troupes et d'enquêtes a été conduit sur la zone béarnaise et l'ensemble de la zone PNP (voir § 1.2.3).

### L'isard (fiche action n° S 17)

Cette espèce emblématique du patrimoine naturel pyrénéen, et base de la pratique cynégétique montagnarde, fait l'objet d'un suivi depuis la création du PNP, suivi standardisé depuis 1982 sur la zone centrale et la zone périphérique proche. En 2003, 3 secteurs n'ont pas pu pratiquer ces opérations par manque de temps (Luz avec les problèmes liés à la gestion de l'ours ; Ossau par manque de personnel et Azun). Pour le futur il convient de réfléchir de façon urgente à un changement de protocole compte tenu de l'investissement temps nécessaire pour cette méthode et au fait qu'elle semble atteindre ses limites. Sur les trois secteurs comptés on note le maintien d'une bonne densité en Aspe (qui fait suite à une forte augmentation survenue ces cinq dernières années), le maintien d'une forte densité sur Cauterets et la poursuite de l'augmentation de la population en vallée d'Aure.

L'indice de reproduction 2003 semble avoir été faible en relation avec les fortes chutes de neige qui ont eu des répercussions tant sur la condition physique des femelles au printemps que sur la survie des jeunes de l'année dernière : 0,55 jeune par femelle de plus de 3 ans, le sex-ratio de 2003 étant toujours fortement déséquilibré, en liaison avec l'influence de la chasse en bordure de la zone centrale : 1 mâle pour 4 femelles. Les densités locales sont toujours aussi variables d'un secteur de comptage à l'autre : de 0,3 isard /100 ha à 61,3 isards / 100 ha, la moyenne générale se situant à 10,4 isards / 100 ha. Aucun animal n'a été observé avec des symptômes de kératoconjunctivite. Le suivi des animaux marqués en vallée de Luz montre de forts déplacements, certains animaux allant passer l'été soit en Espagne, soit dans la réserve naturelle du Néouvielle.

En 2003 seuls deux chevreaux ont été marqués en vallée de Luz ; tous deux ont été retrouvés morts pris par la neige 2 mois plus tard ce qui confirme les conditions exceptionnelles de cet hiver 2002-2003. Au total 55 animaux ont été marqués sur Luz. En Ossau trois isards ont été retrouvés mourants en bord de route en hiver, alors que sur Cauterets ce sont 45 cadavres qui ont été retrouvés, tous ces chiffres confirmant la rudesse de cet hiver.

Année	Aspe	Ossau	Azun	Cauterets	Luz	Aure	Total
1986	210	875	550	801	1180	226	3842
1987	265	891	518	877	1215	153	3919
1988	249	1057	576	899	1153	152	4086
1989	264	1048	559	946	1204	252	4273
1990	265	1081	659	972	1178	237	4392
1991	312	994	605	817	1396	313	4437
1992	77	1009	562	1069	1299	332	4438
1993	399	941	703	923	1216	342	4524
1994	420	1039	613	869	1534	348	4823
1995	460	1093	837	1035	1518	416	5359
1996	545	1077	721	1050	1197	453	5043
1997	531	1048	708	987	1176	414	4864
1998	539	1153	738	1288	1518	465	5701
1999	778	1461	741	1121	1461	574	6136
2000	1064	1612	698	1116	1569	495	6554
2001	948	1420	611	1233	1665	583	6460
2002	907	1384	618	782*	1748*	572	6011
2003	986	*	*	1130	575 *	624	3315 *

\* = comptage incomplet ou non fait

Le travail sur la régulation des populations d'isards non chassées en zone centrale de Cauterets a été poursuivi par J.P. Crampe, avec l'aide du secteur. Après avoir présenté le fonctionnement des populations et analysé les causes externes de variation, ce travail s'oriente maintenant sur les mécanismes éthologiques de régulation des populations. En 2003, 37 isards ont été marqués ce qui porte le total à 463 depuis le début de l'étude.

Un très petit nombre de journées ont été consacrées par les agents à des comptages externes dans le cadre de l'attribution des plans de chasse (voir § 3.3.3). Pas d'opérations de capture en zone centrale en 2003 à des fins de repeuplement en zone périphérique, ces pratiques n'étant maintenant plus nécessaires compte tenu du développement généralisé des populations.

La poursuite du travail sur la fiabilité de la méthode du comptage flash en vallée de Luz fait ressortir que globalement à fortes densités ce type de comptage sous-estime la population, et que ponctuellement la capacité technique de l'observateur ayant en charge un quartier de comptage influe fortement sur le résultat (près de 50 % de différence entre observateurs selon leur degré d'expérience).

### **Le sanglier (fiche action n° S 18)**

La situation 2003 du sanglier a été relativement calme, en vallée d'Aspe, les surfaces retournées étant notablement inférieures en 2003 à celles constatées les années précédentes tant en zone périphérique qu'en zone centrale. La récupération des dégâts enregistrés en 2002 n'a toutefois pas

été aussi rapide du fait de conditions hivernales et printanières rigoureuses. En Ossau peu de dégâts ont été enregistrés, ainsi que sur Azun, secteur sur lequel les chasseurs ont trouvé à l'automne des populations relativement faibles. La même observation prévaut pour le secteur de Luz : baisse des dégâts et peu de présence des animaux en estives malgré l'importance des tableaux en 2003. En vallée d'Aure, une stagiaire a dressé le bilan des dégâts de sangliers ; globalement les surfaces touchées sont faibles, la majorité d'entre elles survenant en zone périphérique, même si un impact notable a pu être relevé sur la réserve naturelle du Néouvielle. A noter l'important recouvrement localement entre les zones de remise du sanglier et les zones d'hivernage du grand tétras.

Suite aux plaintes de dégâts en vallée de Cauterets, des réunions ont eu lieu avec la sous-préfecture d'Argelès-Gazost pour décider de l'opportunité de battues de destruction en zone centrale. Des opérations de tir ont été programmées durant l'hiver 2002-2003 ; elles n'ont amené aucune destruction, les animaux délaissant la zone centrale à cette époque et les densités se révélant très faibles sur ces milieux. Le suivi de la fréquentation de la zone centrale par l'espèce sur cette vallée en 2003 a montré que si des animaux pouvaient venir en petit nombre sur les vallées du Lutour et du Marcadau, voire du Péguère, leur présence était liée aux phénomènes de dérangement (chasse notamment) survenant en zone périphérique, et que les premières chutes de neige les faisaient ressortir. A noter en hiver 2003-2004 l'augmentation de la pression de chasse par la société locale et l'arrêt de la pratique de l'agrainage.

Le rapport final sur le travail d'analyse de l'impact économique et écologique du sanglier en vallée d'Aspe a été rendu fin 2003 par l'Institut Pyrénéen d'Ecologie de Jaca.

### **Le cerf d'Europe et le chevreuil (fiche action n° S 19)**

Le chevreuil continue son développement dans toutes les vallées du PNP. Des indices de présence et des observations par corps ont lieu de plus en plus haut (altitudes supérieures à 1700 – 1800 m), y compris durant la période hivernale. Pour le moment, aucun problème de cohabitation n'est noté avec l'isard, même si de plus en plus d'observations montrent une promiscuité certaine entre les deux espèces. Les densités de l'espèce semblent importantes notamment en vallée d'Aspe, zone centrale (secteurs boisés), mais aussi sur Cauterets et Aure.

Le cerf d'Europe continue son expansion dans la zone PNP. On peut noter sa présence régulière dans toute la vallée d'Aure, et en 2003 les animaux observés en 2002 ont été vus sur le secteur d'Ossau (Goust), et semblent installés. Sur Cauterets l'espèce n'est toujours pas observée en zone centrale même si elle colonise la quasi-totalité de la zone périphérique. Sur Luz des observations ont eu lieu sur Trimbareilles et sur Chèze mais pour le moment l'espèce ne s'est pas installée durablement. Cette espèce, en voie d'expansion depuis 5-6 ans, peut gagner les pelouses d'altitude et s'implanter de façon durable dans la zone centrale. Le suivi de l'équilibre population – environnement par le relevé des indices de pression floristique doit être envisagé pour mieux suivre les problèmes qu'elle risque de poser.

### **La marmotte (fiche action n° S 20)**

Suite aux opérations d'introduction menées depuis la création du PNP, la marmotte est présente dans toutes les vallées du PNP mais sa situation est différente selon les vallées. Plusieurs observations semblent indiquer une influence positive de la marmotte sur la réussite de la reproduction de l'aigle royal (phénomène déjà connu) et, plus surprenant, sur celle du gypaète barbu pour l'élevage du jeune.

Pas de travaux spécifiques menés sur cette espèce en 2003.

Plusieurs secteurs mentionnent de fortes fluctuations dans les populations ainsi que dans la répartition de l'espèce. La réactualisation de la carte de répartition de l'espèce faite en 1980 serait à envisager le plus tôt possible.

### **Les salmonidés (fiche action n° S 26)**

Poursuivi en 2003, l'échantillonnage des cours d'eau de la zone Parc en vue de caractériser la variabilité phénotypique de la truite fario a permis de couvrir la partie béarnaise du Parc. Hormis quelques petits points particuliers cet inventaire peut être considéré comme terminé. Une première analyse conduite sur les 44 stations inventoriées en 2000 et 2001 met en évidence l'existence de plusieurs morphotypes clairement identifiés ainsi qu'un type de truite très ponctuée largement représenté, surtout en amont des cours d'eau. L'analyse de la quarantaine d'autres sites 65 et 64 est en cours. L'ensemble des résultats est donc maintenant disponible et en cours d'analyse finale.

Le programme d'analyse de la variabilité génétique de la truite fario, qui devait débiter en 2002 parallèlement et en complément à cette étude avec l'équipe de généticiens de l'Université de Montpellier, n'a toujours pas commencé.

### **La biodiversité en général (fiche action n° S 21)**

Dans le cadre de leurs tournées de surveillance, les agents du PNP ont pris l'habitude de noter la présence et la répartition d'un certain nombre d'espèces non rares mais pouvant présenter un certain intérêt soit parce qu'elles sont à la limite de leur distribution écologique, soit parce qu'elles intéressent les visiteurs. En 2003, les principales observations ont porté sur les petits rapaces diurnes, sur le lièvre (présent en plus ou moins grande abondance dans toutes les vallées), sur les petits mustélidés, ainsi que sur de nombreuses espèces de passereaux et autres oiseaux, et notamment le tichodrome échelette.

Le Parc a intégré en 2003 le réseau STOC-EPS qui consiste à suivre à l'échelle nationale les fluctuations des populations d'oiseaux et notamment de Passereaux. Deux sites de référence ont été mis en place en val d'Azun et suivis par C.Habas (technicien sur le secteur). Les données ont été intégrées au réseau STOC par le CRBPO. Dans le futur, d'autres sites seront implantés dans les diverses vallées du Parc.

### ***Evolution de la faune invertébrée***

#### **Les espèces à forte valeur patrimoniale ou indicatrices (fiche action n°S 22)**

C. Cuenin et M. Poulot du secteur d'Azun ont effectué 14 relevés d'**Odonates** dans le secteur sur Aucun, Arrens, Estaing, Arbéost, entre 800 et 2326 m, en zones périphérique et centrale (5 relevés), avec 1 à 5 espèces par station, entre le 25/05 et le 7/10.

S. Charles a observé des **Odonates** au lac d'Estaing (5 espèces) au lac de l'Ouesque, Eaux-Bonnes (Aeshna juncea comme à Estaing).

T. Laporte, dans l'étude soutenue par le PNP et la Diren Aquitaine, mentionne du val de Copen (vallée d'Aspe, rive gauche) 2 espèces d'**Odonates**.

M. Guilloton a noté 8 observations d'**Odonates**, 3 espèces et 3 genres sans précision d'Odonates à Estaing, Cauterets, Gèdre, Gavarnie.

Une équipe espagnole de l'université autonome de Madrid, département biologie génétique (J.L. Bella) travaille sur deux races de l'**Orthoptère** criquet *Chorthippus parallelus* (nominale eurosibérienne et versant N des Pyrénées, *erythropus* des montagnes ibériques) qui se croisent de part et d'autre du Pourtalet, sur le thème «*Wolbachia* ? un agent canalisateur de la structure des zones hybrides ? le modèle de *Chorthippus parallelus* » à la suite des études anglaises sur l'approche génomique de l'isolement reproducteur dans la zone de *C. parallelus*. 4 stations ont été échantillonnées (Pourtalet, Tourmont, Gabas, Arudy) fin juillet. Les populations ne semblaient pas affectées par la sécheresse de cet été, les densités hautes, voire très hautes, avec concentration dans les sites les plus humides dans certaines zones particulièrement sèches. La bactérie *Wolbachia* qui diminue la production de mâles infeste beaucoup moins les populations françaises. Des croisements seront tentés avec des exemplaires (avec et sans traitement antibactérien, à mettre au point) des diverses populations pour déterminer l'intercroisement et l'influence sur la fertilité et la dynamique des populations.

S. Charles a observé 9 espèces d'**Orthoptères** dans les massifs du Hautacam (Beaucens), dans les massifs de Sanctus (Arrens, Eaux-Bonnes) et du Barbat (Estaing). L'espèce patrimoniale endémique *Cophopodisma pyrenaea* a été rencontrée 3 fois entre 2115 et 2241 m dans les deux derniers massifs.

S. Charles a repéré l'espèce protégée de **Lépidoptères Rhopalocères** *Euphydryas aurinia* au col de Bordères par exemplaires isolés.

T. Laporte mentionne du val de Copen (vallée d'Aspe, rive gauche) 4 espèces de **Lépidoptères Rhopalocères**.

R. Camviel, chef de secteur adjoint en Aspe, a relevé des localités des deux espèces protégées de **Lépidoptères rhopalocères** du genre *Parnassius*. Il a noté le *P. apollo* 4 fois entre le 19/06 et le 31/07, entre 1600 et 1850 m entre Arnoussère (2 et 8 ex.) et Baigt de St Cours (1 ex.), Bonaris (1 ex.). Le *P. mnemosyne* a été noté plus fréquemment sur 12 localités entre le 10/05 et le 20/06, entre 970 et 1830 m en pelouses près des cabanes, dans les vallées entre Lhers et Saint Cours, en petit nombre (moins de 8 dans 8 localités), mais 10, 14 et même dans le massif Banasse-Couecq, Espelunguère (20 et 40).

H. Descimon a effectué une douzaine de prospections aux **Lépidoptères Rhopalocères** d'habitat supraforestier en Ossau (4 sorties) et Aspe (9) entre le 25/07 et le 5/08. La sécheresse a avancé les éclosions de 15 jours et accentué le phénomène de surpâturage, se traduisant par une abondance faible des papillons qui se réfugient sur les pentes raides ou sur des plantes peu ou pas broutées (*Eryngium*). 137 observations ont été faites (jusqu'à 22 espèces par sortie). Les espèces protégées sont *Parnassius apollo* (3 observations en Ossau, 1 en Aspe), *Lopinga achine*, 1 observation à Espelunguère, en très forte régression en France. Des espèces intéressantes sont notées : *Melitaea deione*, subméditerranéenne, connue au plus près de Gèdre, trouvée à Lescun, *Agrodiaetus damon* au plus près de l'Aubisque trouvée à Aydius et parmi les *Erebia*, *Erebia cassioides arvernensis* au N de la région Anie - Pierre St Martin d'*E. hispania rondoui* avec cohabitation (premiers cas connus) à la Pierre et à Lhurs.

M. Savourey a publié une mise au point sur la répartition (carrés UTM 10 km avec les dates limites 1940, 1970, 1980) du genre de **Lépidoptères Rhopalocères** *Erebia* dans les Pyrénées qui comporte 13 espèces en Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées. Ce travail tient compte des observations d'avant 1980 (lieux et époques) et des précisions toponymiques recueillies par le service scientifique du PNP avant 2000.

M. Cuvelier a effectué 156 observations de **Lépidoptères Rhopalocères** entre 1400 et 1800 m à Gavarnie (Ossoue) et Gèdre (Saugué, Estaubé) du 6 au 8/07. *Parnassius apollo*, espèce protégée, a été observée dans ces trois lieux.

M. Guilloton a effectué 284 observations de **Lépidoptères Rhopalocères** dans 25 stations dans les secteurs d'Azun (3 stations), Cauterets (3), Luz (17), Campan (2) entre 780 et 2200 m. 76 espèces ont été notées dont l'espèce protégée *Parnassius apollo* (10 fois) et 8 espèces d'Erebia. 22 observations de Lépidoptères hétérocères ont été faites pour 9 espèces dont 5 zygaenidés.

H. Brustel (E.S. Agriculture, Purpan) a relevé les 24-25 juillet, dans la vallée du Marcadau, 23 espèces de **Coléoptères saproxyliques** de 10 familles dont 11 cerambycides. La présence du rare *Tragosoma*, gros cerambycide, lié au pin à crochet est confirmée.

### **Les autres espèces d'invertébrés (fiche action S 22)**

C. Perez a prospecté du 10 au 19/08 neuf localités entre 600 et 2400 m en Ossau (4), Luz (3), Aure (2) à la recherche de **Coléoptères**. 68 espèces ont été observées dont 25 carabiques, 15 scarabaeoides, 5 silphides, les autres groupes étant représentés par 1 à 4 espèces.

E. Ollivier a récolté des **Coléoptères** terricoles d'altitude, surtout carabiques (*Trechus*, *Pterostichus*, *Nebria*) et charançons (*Othiorrhynchus*) dans les massifs de la Cuarde et d'Anie (Aspe), Jaout (Ossau) et Pic du Midi de Bigorre.

J.P. Sarthou, ENSA Toulouse, lors de prospections du vallon d'Estrémère (Laruns) a relevé un peuplement riche de 68 espèces de **Diptères syrphides** (57 liées aux milieux ouverts de pelouses et bord de torrent, 11 forestières). 4 espèces a priori nouvelles pour la science sont à décrire après récolte d'autres exemplaires, 1 est nouvelle pour la France, 3 pour lesquelles c'est la deuxième observation française et première dans les Pyrénées, 2 pour lesquelles c'est la troisième donnée française mais première pour tout le sud-ouest, 9 pour lesquelles il y a plus de 2 données françaises mais la deuxième ou troisième dans les Pyrénées ou le sud-ouest. 2 espèces sont endémiques des Pyrénées. 9 espèces sont patrimoniales (menacées ou en déclin en France ou en Europe).

Melle Iserbyt a prospecté du 16/07 au 1/08 pour les **Hyménoptères Bourdons**. 176 stations dans les secteurs d'Aspe (96), Ossau (66), Azun (13), ce qui donne 28 espèces pour la zone centrale et 33 (avec 39 sous-espèces) pour la zone périphérique sur 46 espèces françaises. La présence de la sous-espèce de *Bombus humilis paraurantiacus*, centrée sur le NW de l'Espagne et le revers espagnol de la chaîne a été confirmée en France.

### **1.1.1.3 - Evolution des milieux, des paysages et des habitats**

#### **Les habitats naturels (fiche action n° S 23)**

L'année 2003 a vu se poursuivre l'effort de cartographie des milieux naturels sur le territoire du Parc, démarré en 2000 sur le Néouvielle. La cartographie des sites Natura 2000 pour lesquels le Parc a été désigné opérateur s'est poursuivie, celle des cirques de Gavarnie, Troumouse, Estaubé,

Barroude ainsi que celle d'Ossoue-Aspé-Cestrède ont été terminées et celle de Gaube-Vignemale a débuté par la cartographie des milieux de pelouses et des landes.

En outre, la cartographie des habitats naturels (hors zones humides) de la zone centrale de la vallée d'Aspe a été réalisée grâce à une convention passée avec l'Institut Pyrénéen d'Ecologie JACA.

La cartographie a été faite au 1/10 000, selon une méthodologie homogène et en appliquant la typologie européenne CORINE Biotopes pour caractériser les milieux. Cette identification et cartographie est complétée par une évaluation de l'état de conservation de chaque unité d'habitat, l'identification des causes actuelles ou potentielles de dégradation et l'évaluation de la dynamique évolutive propre à chaque unité.

Ce travail a permis à ce jour d'identifier 220 types d'habitats naturels présents sur les zones cartographiées. L'ensemble des données recueillies sur le terrain est structuré dans la base de données du Conservatoire Botanique Pyrénéen adaptée aux besoins du Parc et les cartes de répartition des habitats sont saisies et intégrées au Système d'Information Géographique du Parc. 37500 ha environ sont actuellement cartographiés. Cette action se poursuit en 2004 tant en Béarn qu'en Bigorre.

### **Suivi à long terme du climat et des milieux (fiche action n° S 24)**

L'IRSAM de l'université de Pau (A. Etchelecou), le LCABIE de l'université de Pau (D. Amouroux) et le laboratoire d'aérodynamique (observatoire Midi-Pyrénées de l'université P. Sabatier, Toulouse III, B. Benech) ont réalisé de mars à octobre une campagne de **mesures météorologiques** et de **pollution** liées au trafic routier en vallée d'Aspe, y compris en zone centrale. Cette étude a pour but d'évaluer le niveau de pollution, son évolution dans le temps, son impact sur les écosystèmes et mieux comprendre les mécanismes qui la gèrent entre France et Espagne (où des mesures analogues sont réalisées par des chercheurs espagnols en vallée de Canfranc).

L'association MORAINES a poursuivi le suivi de 6 **glaciers** en zone centrale dans les secteurs d'Azun (Las Néous), de Cauterets (Oulettes de Gaube, Petit Vignemale) et de Luz (Ossoue, Gabiétous, Taillon).

La cartographie automnale a été faite et le suivi du front a été réalisé sur 5 et la caractérisation du bilan de masse sur tous. De plus à Ossoue ont été faites des mesures de niveau de la glace (-7,9 sous les grottes Russell) et des vitesses d'écoulement (entre 0,46 – 1,36 au-dessus de 3100 m, entre 4,15 – 7,2 entre 3100-2950 et 12 m à 2830).

L'année 2002-2003 a été celle des extrêmes avec un hiver exceptionnellement neigeux et un été particulièrement chaud. Le bilan annuel est voisin de celui des 3 cycles 1998-2000 et surtout 2001-2002 contrairement à 2000-2001 qui avait donné un gain de volume. 4 fronts glaciaires sur 5 ont perdu de 2,85 à 12 m, celui du Gabiétous a gagné 0,5 m.

Le rapport entre les surfaces de la zone d'accumulation et la surface totale est entre 10-20 % pour 3 glaciers, entre 25-28 % pour 2 et presque 40 % pour Gabiétous caractérise des bilans négatifs, l'équilibre étant à 66 %. A Ossoue les équivalents en mètres d'eau sont pour l'accumulation de 3,23, pour l'ablation 4,11 et pour le bilan annuel – 0,88.

De plus, sur le programme d'étude du Petit Age Glaciaire qui a dû prendre fin vers 1850, les variations du front avec le recul global 1850-2000 (avec quelques avancées) ont été mesurées dans trois glaciers des Oulettes (450 m), Ossoue (900 m) et du Taillon (750 m) à partir des moraines déposées et des études et observations anciennes.

### **Les milieux de landes et pelouses (fiches actions n° S 27 et S 28)**

Démarré début 2000, le projet de cartographie d'une typologie physionomique et pastorale des milieux supraforestiers de l'espace Parc, sur la base d'une typologie phytoécologique de nature pastorale d'une part, et de données satellitales d'autre part, s'est poursuivi et terminé en 2003 avec des phases de terrain et des traitements des images disponibles. Ce travail a permis d'établir une typologie physionomique donnant lieu à une cartographie validée à l'échelle du 1/25 000 et dotée pour chaque type d'un niveau quantifié de valeur pastorale, inclut également l'étude des correspondances emboîtées entre les types physionomiques cartographiés et certains habitats naturels définis à partir de la typologie CORINE Biotopes, en vue d'applications possibles pour une gestion écologique des espaces.

### **Biodiversité et conservation des tourbières (fiche action n° S 25)**

Parallèlement à l'inventaire des habitats naturels conduit en Bigorre (voir supra), le Parc a poursuivi en 2003, en collaboration avec Espaces Naturels d'Aquitaine et le CBP, un inventaire détaillé des zones humides des montagnes béarnaises. Cette opération qui devrait se terminer en 2004 comporte non seulement une caractérisation et une cartographie des zones humides mais aussi un diagnostic d'état de conservation et des mesures de gestion le cas échéant. Les campagnes de terrain successives ont permis d'inventorier 70 types d'habitats naturels. L'ensemble des données rassemblées est intégré au SIG ainsi qu'à la base de données Habitats du Parc.

### **Les milieux limites (fiches action n° S 24, S 29, C01, C02, D 21)**

Eboulis, falaises et glaciers font l'objet, au même titre que les autres habitats naturels, des cartographies en cours : 26 types CORINE Biotopes sont actuellement répertoriés et décrits selon cette typologie. Leur état de conservation est également évalué.

Suite à la convention passée entre le BRGM et le PNP, la couverture géologique homogène au 1/50 000 de la zone Parc a été réalisée. Cette couche d'information est intégrée au SIG du PNP.

## **1.1.2 - Les activités scientifiques**

Ces activités ont surtout pour but d'organiser le travail des agents et de faciliter la collecte et le rangement des données ainsi récoltées pour pouvoir ensuite les utiliser soit dans le cadre d'avis experts qui sont demandés au PNP dans le cadre des procédures d'aménagement en zone centrale et périphérique, soit dans le cadre de l'observatoire du patrimoine naturel mis en place au niveau national par le Ministère de l'Environnement au sein de l'Institut d'Ecologie et de Gestion de la Biodiversité, soit enfin par différents partenaires avec lesquels le PNP travaille sur sa zone de compétences (DDAF, ONC, ONF, CBP, FDC, IPHB, ...). Toutes ces activités de classement, évaluation, référencement géographique trouvent aussi leur finalité dans le cadre de la réalisation des plans de gestion secteurs.

Parmi ces activités on peut aussi citer l'accueil d'équipes de recherche ou bien de naturalistes chevronnés qui participent à des inventaires nationaux et pour lesquels le Parc accorde une autorisation de prélèvements (sous réserve des autorisations ministérielles ad hoc et de la fourniture au parc d'une copie des observations effectuées). Ces travaux « d'amateurs » apportent un certain nombre d'informations à l'établissement notamment dans le domaine des invertébrés et de la flore non vasculaire.

### 1.1.2.1 - Autorisations de prélèvements à finalités scientifiques

En plus des études conventionnées, les autorisations suivantes ont été accordées :

#### 1. article 12 - Animaux

##### **Vertébrés**

Grenouilles rousses : Azun, Cauterets, Luz à Grosselet, le 09/05  
Lézard vivipare : Aspe, Ossau au CNRS de Paimpont (Heulin), le 20/03  
Oiseaux d'eau : Aspe, Ossau à UPPA (D'Amico) le 14/02

##### **Invertébrés**

Odonates : Azun, Ossau à Charles, le 05/08  
Orthoptères : Ossau, Univ. autonome de Madrid (Bella J.L.), le 10/02  
: Azun, Ossau à Charles, le 05/08  
Coléoptères tréchinæ : Aspe, Ossau à Ollivier, le 03/06  
Coléoptères saproxyliques : Marcadau à ESA Purpan (Brustel), le 01/07  
Coléoptères divers : Parc National à Perez, le 30/07  
Lépidoptères Rhopalocères : Parc National à Cuvelier, le 27/03  
: Hautes-Pyrénées à Guilloton, le 10/06  
: Aspe, Ossau à Descimon, le 29/07  
Diptères Syrphidés : Estrémère à Sarthou, le 01/07

#### 2 – article 13 - Végétaux

Microbotryum (parasites de Caryophyllacées) à Le Gac, le 01/07  
Isothecium (mousses), Tangney, le 15/09  
Androsace (sous genre Aretia), Niklfeld, le 27/03

#### 3 – article 14 – Echantillons physiques

Eau : Taillon, université de Birmingham (Hannah et Brown), le 03/06

##### **3 – Animaux (art. 12)**

Orthoptères, BELLA J.L. université Madrid 13/03  
Lépidoptères Rhopalocères, CUVELIER, assoc. 27/03  
Prélèvements sur oiseaux d'eau, D'AMICO université de Pau, 13/03  
Etude lézard vivipare, HEULIN université de Rennes, 20/03  
Etude grenouilles rousses, GROSSELET ISSNSS, 09/05  
Etude coléoptères tréchinés, OLLIVIER Acorep, 03/06  
Lépidoptères, GUILLOTTON, assoc, 10/06  
Hyménoptère pollinisateurs, ISEBEYT Université Mons Hainaut Belgique, 07/04  
Coléoptères saproxylophages, BRUSTEL ENSA Purpan, 13/06  
Diptères Syrphidés, SARTROU ENSAT, 18/06  
Etude Erebia Lépidoptère, DESCIMON université de Marseille, 29/07  
Coléoptères, PEREZ SEF/OPIE, 30/07  
Odonates, Orthoptères, CHARLES, assoc 05/08

##### **4 – Végétaux (art. 13)**

Etude mousses, TANGNEY Muséum université de Galles, 15/09  
Etude androsace, NIKLFELD université Vienne Autriche, 27/03

Caryophyllacées, LE GAC université Paris Sud, 16/06  
Prélèvements feuilles sur chêne sessile, LOUVET INRA Bordeaux, 24/07

### **5 – Autres prélèvements (art. 14)**

Ecoulements météorologiques, HANNAH université Birmingham 03/06  
Travaux spéléologiques, SAMPERE SSPPO, 05/08  
Prélèvements archéologiques, INRAP, 18/07  
Prospections archéologiques, GEUDON INRAP, 12/02

### **1.1.2.2 - Recherches finalisées sur la gestion de l'espace Parc**

#### **L'isard (fiche action n° S 17)**

Une contribution à l'étude «Cohabitation et transmission des pathogènes » dans le cadre de l'appel d'offres «Construction des objectifs de gestion des espaces protégés » a eu lieu sur le secteur de Cauterets. Cette étude doit évaluer le risque de persistance, de diffusion et d'expression des pathologies en fonction du mode de cohabitation. La mission du secteur est de récupérer des cadavres frais pour analyses vétérinaires, ces cadavres étant analysés par le Laboratoire départemental d'analyses vétérinaires de la Savoie et l'ENV de Lyon. En 2003, 10 cadavres ont pu être récupérés et envoyés pour analyse.

#### **Le Système d'Informations Géographiques (fiches actions n° S 32 et S 33)**

Mis en place depuis 1995, le S.I.G. du PNP a poursuivi son développement en 2003 et a structuré ses données et ses fonds de références cartographiques et numériques. Le catalogue des fonds cartographiques utilisables est mis à jour.

Cette structuration a permis de formaliser les échanges avec certains de nos partenaires afin de mettre les données numériques issues des observations des agents ou des partenaires du PNP à disposition.

En interne, la volonté de mettre les données produites à disposition des agents s'est traduite par la mise en place d'une cartothèque, accessible via l'intranet et d'un outil de cartographie dynamique. La cartothèque donne aux utilisateurs de l'intranet, la possibilité de consulter et d'imprimer l'ensemble des cartes mises en forme produites par le SIG (cartes de présentation, cartes des plans de gestion, cartes produites pour des rapports...). L'outil de cartographie dynamique permet aux utilisateurs de produire leur propre carte en choisissant la zone représentée et les couches d'informations parmi l'ensemble des couches disponibles.

Toutes les couvertures géographiques sont mises en relation avec les bases de données thématiques dont la réalisation a été entamée en 1996; les couches d'information géographique correspondant à ces travaux sont intégrées au SIG du Parc.

#### **Les bases de données du PNP (fiche action n° S 31)**

Durant l'année 2003, une base de données "Pastoralisme" a été mise en place, avec un lien avec les parcours des troupeaux saisis au SIG et une base de données "Petit patrimoine bâti" a été réalisée.

L'alimentation et l'amélioration des bases mises en place précédemment ont été poursuivies (base "Isards", base "flore", base "dégâts d'ours"). Ces bases sont alimentées directement par les agents producteurs de la donnée ou par nos partenaires et les intervenants sous contrat ou conventions avec le PNP. Elles permettent une saisie géographique directe sur fond IGN 1/25 000 ème et l'édition par chaque utilisateur de données de synthèse sous forme de cartes, de tableaux ou de graphiques.

La base de données "habitats" développée par le Conservatoire Botanique Pyrénéen est alimentée régulièrement, au fur et à mesure de la progression de la cartographie des habitats naturels dans le PNP.

Les données ainsi stockées peuvent être mobilisées rapidement pour répondre à des questions posées au sein de la structure, par des partenaires ou par le grand public.

### **1.1.2.3 - Les activités de gestion scientifique**

#### **La gestion documentaire**

L'acquisition de documents récents ou anciens (rapports, ouvrages, articles, comptes-rendus, ....) s'est ralentie en 2003, du fait du départ de la documentaliste attachée au service documentation du PNP. La constitution du fonds documentaire technique et scientifique relatif à la flore et aux habitats s'est également ralentie en 2003 pour les mêmes raisons.

#### **Publications scientifiques**

Plusieurs rapports, articles et comptes-rendus ont été rédigés en 2003 (cf. annexe).

## **1.2 - SAUVEGARDER ET GERER**

Toutes les activités liées à la connaissance des patrimoines naturel et culturel trouvent en partie leur aboutissement dans les actions de sauvegarde et gestion que le Parc national engage sur certaines espèces ou habitats. Le but est variable selon les opérations : soit améliorer l'habitat ou les paramètres démographiques des espèces, soit améliorer les relations – parfois conflictuelles – entre la faune sauvage et les activités humaines, soit enfin minimiser l'impact de ces activités humaines sur la présence et la biologie des espèces et habitats. Quatre grands volets d'action peuvent être identifiés : la surveillance de base ou activité de prévention qui s'exerce principalement sur la zone centrale et s'appuie sur les textes réglementaires et fondateurs du Parc national (elle a pour but d'éviter ou limiter les dégradations, perturbations ou déprédations individuelles sur la faune, la flore et les milieux), la gestion conservatoire des espèces qui s'exerce autant en zone centrale qu'en zone périphérique (elle a pour but, au moyen de recommandations, d'avis experts, d'études d'impact ou d'incitations financières, d'améliorer le statut des espèces, d'améliorer leurs relations avec l'homme, ou de restaurer leur habitat), la gestion des espaces qui s'exerce autant en zone centrale qu'en zone périphérique (qui vise à restaurer les milieux, mettre en place les règles de leur gestion durable), la gestion des activités humaines qui s'exerce principalement en zone périphérique (basée sur le principe de précaution, elle vise à définir les modalités de ces activités permettant le maintien d'un environnement de qualité tout en développant une production agricole ou forestière ou des services de qualité sur la base d'accords contractuels et de recommandations).

### **1.2.1 - L'activité de prévention**

La surveillance territoriale constitue l'activité de base des agents de terrain. Elle s'exerce préférentiellement sur la zone centrale du parc national et les deux réserves qu'il gère, mais aussi sur la totalité de la zone périphérique au titre de la chasse, de la pêche et de l'eau; enfin sur l'intégralité des deux départements des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques au titre de la police de la circulation des espaces naturels.

Cette activité de surveillance est par ailleurs l'occasion de collaborer régulièrement avec les autres services disposant de la puissance publique comme la Gendarmerie, les Douanes, l'ONF et l'ONCFS.

Le tableau ci-dessous récapitule les infractions relevées de 2001 à 2003. Il met en relief la part récurrente des infractions induites par l'introduction de chiens et le stationnement de véhicules.

	2001		2002		2003	
	T.A.	PV	T.A.	PV	T.A.	PV
Circulation et stationnement	11	0	20	0	8	0
Camping	4	0	4	0	12	0
Introductions de chien	13	0	19	1	19	0
Activité commerciale	0	0	0	0	0	0
Survol	0	0	0	1	0	5
Feu	0	0	1	2	2	0
Chasse ou port d'arme	0	2	0	0	0	2
Pêche ou pollution eaux	0	1	0	1	0	1
Cueillette de végétaux	0	0	0	0	1	0
total	28	3	44	5	42	8

Des carnets de rappel de la réglementation du parc national ont été mis en service en 2001. Ils consistent en carnets à souche sur laquelle l'agent peut noter la nature des observations faites au public. Le ticket laissé au visiteur du parc national comporte l'ensemble des pictogrammes de réglementation et les raisons d'être de celle-ci.

## 1.2.2 - Questions particulières

### 1.2.2.1 - Les demandes d'autorisation

#### demandes d'autorisation 2003

AUTORISATION	commerce ou culturel	circulation	survol	militaire	audiovisuel	sport	divers	total
accordée	2	4	28	2	6	2	2	44
refusée	0	1	1	0	0	0	0	2
TOTAL	2	5	29	2	6	2	2	46

sur les 29 autorisations de survol, 24 ont été accordées au Club Alpin Français pour les refuges

### 1.2.2.2 - Les pratiques sportives et de découverte de la montagne

**Pratique hivernale** : le développement de la raquette à neige et du ski de randonnée est toujours perceptible. Dans certains secteurs sensibles (zones refuges grand tétras), des panneaux provisoires d'information ont même été mis en place. Une réflexion est en cours dans l'établissement pour faire un suivi quantitatif et qualitatif de ce développement de pratique sportive. L'hiver 2002-2003 a été particulièrement bien enneigé. La stabilisation du manteau neigeux a été assez rapide après les précipitations neigeuses. Du coup le public a largement parcouru la montagne, tous les jours de la semaine et pas exclusivement les week-end, du début novembre à la fin mai.

La pratique du ski de printemps et les goulottes et faces nord induit une forte fréquentation de certains refuges aux mois de mars et d'avril avec présence du gardien.

Les courses de ski de montagne qui concernent la zone centrale sont toujours celles de Cauterets et de Gavarnie. Les équipes d'organisation ont bien intégré nos contraintes. Le nombre de participants reste faible (une petite centaine grand maximum).

**Pratique estivale :** la randonnée pédestre se développe bien et on peut voir du monde «en dehors des sentiers battus ». Les voies normales des grands 3000 (Vignemale, Balaitous, Néouvielle,...) sont très parcourues. Les voies rocheuses classiques sont un peu fréquentées. Les sites école équipés en altitude attirent un public raisonnable de grimpeurs (crête d'Espade, Larribet,...). La longueur de la marche d'approche semble décourager.

Plus de demandes d'autorisation pour les raids sportifs. Soit cette activité a été victime d'un phénomène de mode, soit elle se déroule ailleurs.

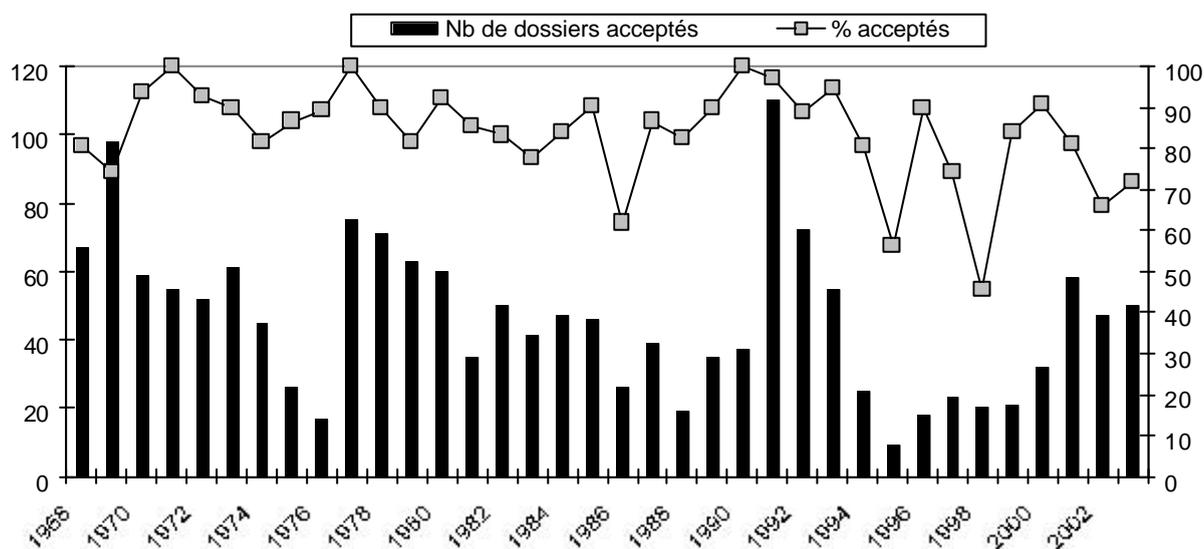
## 1.2.3 - Gestion en zone centrale

### 1.2.3.1 -. Gestion de la faune

#### Les dégâts d'ours (fiche action n° S 05)

En 2003, les dégâts d'ours ont été expertisés comme par le passé par les agents du Parc National selon les termes du décret de création de l'établissement, sur la zone de compétences de l'établissement. La Commission permanente du Parc et les experts associés se sont réunis 3 fois.

En 2003 le nombre de dossiers instruits a été de 0 pour la vallée d'Ossau, de 17 pour la vallée d'Aspe et 33 en vallée de Luz, soit un total de 50 dossiers (contre 47 en 2002) dont 31 imputables (contre 47 en 2002) pour les ours autochtones béarnais. En 2003, les premiers dégâts en Béarn ont eu lieu début juin. La présence de l'ours d'origine slovène en vallée d'Ossau n'a pas entraîné une augmentation du nombre de dégâts.



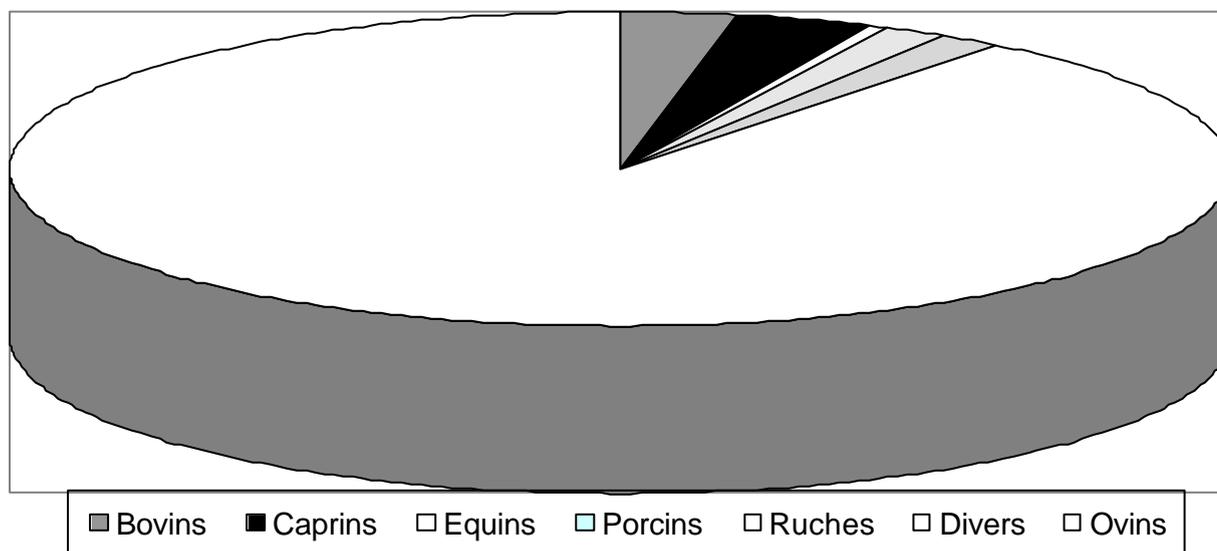
### Les nourrissages de gypaètes barbus (fiche action n° S 06)

En 2003, dans la continuité des opérations entamées en 1994, six points de nourrissage spécifiques pour le gypaète barbu ont été tenus sur la zone PNP : deux en vallée d'Aspe, un en vallée d'Ossau, un en val d'Azun, un sur le Hautacam, et le dernier en vallée d'Aure. Quatre de ces points ont pour objectif d'améliorer le succès reproducteur des couples présents, les deux autres visant à installer et fixer un nouveau couple en vallée d'Aure et du Hautacam. Entretien de novembre à mai au début par apport de pattes de moutons en provenance des abattoirs puis après par des os de bovins suite aux recommandations de la coordination Casseur d'Os, et après accord des communes concernées et des services compétents, ils font l'objet d'un suivi hebdomadaire visant à préciser leur utilisation et leur impact. Le maximum de fréquentation est noté sur les sites du piémont avec présence de jeunes oiseaux. L'année 2003 a vu une fréquentation moyenne de ces sites, avec présence de quelques oiseaux marqués en Espagne. A noter en 2003 la participation de la société de chasse de Campanan qui a fourni les pattes de cerf, chevreuil et sanglier pour le site de nourrissage en vallée d'Aure.

### Les nourrissages des vautours fauves (fiche action n° S 07)

Le suivi démographique de la colonie de vautours fauves d'Ossau et des autres colonies en 2003 n'a pas montré d'influence de l'arrêt du nourrissage sur le succès de reproduction de l'espèce depuis 1997, année de l'arrêt.

Figure 10 : Evolution du nombre de dossiers de dégâts d'ours acceptés et du pourcentage de dossiers acceptés de 1968 à 2003.



Récapitulatif des indemnités de dégâts d'ours sur la zone Pyrénées occidentales réglées par le Parc National des Pyrénées de 1968 à 2003.

Année	Nombre de dossiers			Détail des dossiers							Indemnité dérangement en F	Montant total en F	Montant en francs actualisés
	Instruits	Admis	Rejetés	Ovins	Bovins	Caprins	Equins	Porcins	Ruches	Divers			
1968	83	67	16	85	0	8	1	0	10	1 porte		20 310	118 407
1969	132	98	34	162	4	12	0	0	17	1 chien 2 barrières		47 310	259 259
1970	63	59	4	77	3	6	1	0	0			23 607	122 992
1971	55	55	0	97	5	3	0	0	0	1 chien 3 barrières		38 888	192 107
1972	56	52	4	97	4	2	0	0	0	1 barrière		43 455	202 066
1973	68	61	7	108	1	5	0	0	0	2 barrières		62 354	269 993
1974	55	45	10	65	0	3	1	0	0	2 barrières		38 770	147 714
1975	30	26	4	33	1	0	0	0	0	2 barrières		23 990	81 806
1976	19	17	2	40	6	1	0	0	0			40 680	126 515
1977	75	75	0	92	3	3	0	0	0			69 985	198 757
1978	79	71	8	100	3	7	0	0	10			86 875	226 509
1979	77	63	14	74	1	5	0	0	0		22 400	77 460	182 031
1980	65	60	5	149	2	2	1	0	0		20 000	134 695	278 819
1981	41	35	3	63	1	5	1	0	0	4 barrières	14 000	78 070	142 868
1982	60	50	10	75	4	1	0	0	0		16 000	98 570	160 669
1983	54	41	13	66	5	6	0	0	0		25 000	100 834	150 244
1984	56	47	9	80	5	8	1	0	1	1 barrière	25 000	127 415	177 107
1985	51	46	5	63	0	0	2	0	0	1 barrière	18 000	90 405	118 431
1986	41	26	15	36	3	5	0	0	0		11 500	75 700	96 896
1987	45	39	6	38	3	1	0	0	0		16 500	72 605	90 030
1988	23	19	4	23	2	0	0	1	0	19 barrières 1 porte 2 chiens	9 00	48 999	59 289
1989	39	35	4	56	0	3	0	0	0		15 800	70 475	81 751
1990	37	37	0	46	4	3	1	1	0	60 l de lait	22 200	88 585	100 101
1991	113	110	3	184	2	2	0	0	0		47 400	236 307	257 575
1992	81	72	9	127	0	2	1	0	0		32 400	147 780	158 125
1993	58	55	3	66	3	0	0	0	0		30 000	117 787	123 676

Année	Nombre de dossiers			Détail des dossiers							Indemnité dérangément en F ou €	Montant total en F ou €	Montant en francs actualisés
	Instruits	Admis	Rejetés	Ovins	Bovins	Caprins	Equins	Porcins	Ruches	Divers			
1994	31	25	6	33	1	0	1	0	0		14 400	51 295	53 347
1995	16	9	7	10	0	0	0	1	0		4 800	14 597	14 888
1996	20	18	2	30	1	0	0	0	0		9 600	44 660	44 660
1997	31	23	8	36	3	0	0	0	0		12 000	68 910	68 910
1998	22	10	12	10	2	0	0	0	2 ruches		6 000	48 623	48 623
1999	25	21	4	0	0	0	0	0	0		14 700	43 470	43 470
2000	27	26	1	42	1	1	0	0	0		16 100	68 404	68 404
2001	58	47	11	132	0	0	1	0	0		28 500	297 075	297 075
2002	47	33	14	52	11	3	1	0	3		3910 €(soit 25 648 FF)	29337 €(soit 192 438 FF)	192 438 FF
2003	50	36	14	54	0	0	0	0	0		4140 €(soit 27 157 FF)	12 922 €(soit 84 763 FF)	84 763 FF
Total	1856	1583	273	2459	83	96	13	3	43		475 805 FF	2 976 057 F	5 030 314 FF

### **Le sauvetage des rapaces en difficulté (fiches action n° S 07)**

En 2003 comme chaque année depuis 1974, le Parc national a récupéré un certain nombre de jeunes vautours présentant des difficultés temporaires pour voler. Au total, 15 jeunes vautours fauves ont été récupérés dont 8 ont été cédés aux opérations de réintroduction conduites dans le Vercors, avec d'autres en provenance du Pays Basque, et sept ont été relâchés après les soins appropriés.

Depuis 1974, ce sont près de 190 vautours fauves qui ont ainsi été récupérés et sauvés par le Parc national, en relation avec le centre de soins de Beaucens (M. H. Venant et le Dr C. Guiraud), certains d'entre eux ayant été revus par la suite soit sur place, soit plus fréquemment dans les autres vallées pyrénéennes, françaises ou espagnoles.

### **Les « dégâts » de vautours fauves (fiche action n° S 07)**

Face à la montée du nombre de plaintes concernant des attaques de vautours fauves sur le bétail domestique, le Parc national a mis en place, à la demande du Ministère de l'environnement, une base de données pour suivre ce phénomène et mieux juger de la réalité des faits et de leur condition d'apparition. Depuis 1997, près de 70 dossiers ont ainsi été suivis, six nouveaux dossiers ayant été constatés en 2003, ce qui représente une baisse sensible du nombre de cas.

Le schéma qui se dégage est une intervention du vautour fauve en cas de difficultés à la mise bas de la part des génisses et une recherche des placentas qui peut « effrayer » la génisse et son veau nouveau-né. Le Parc national a proposé de nouveau, au sein du groupe Vautour France, l'extension de cette surveillance à tous les partenaires intervenant dans les opérations de réintroduction et de suivi des populations de vautours, toujours pour le moment sans résultats. Les contacts pris avec les autorités espagnoles, qui ont été confrontées à ce problème par le passé et ont développé des techniques d'expertise plus pointues, confirment la diminution de ce genre de problèmes, quelques cas ayant cependant encore donné lieu à indemnités en 2003. Suite à la présentation du dossier devant le Conseil National de Protection de la Nature, ce dossier a été transféré à la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques pour mettre en place un observatoire départemental qui a tenu sa première réunion avec la sous-préfecture d'Oloron en mai 2003. Le Parc national des Pyrénées dans ce contexte est chargé d'expertiser tous les cas sur sa zone de compétences, soit les zones centrale et périphérique et ce dans les deux départements, quelques cas se produisant maintenant dans les Hautes-Pyrénées.

### **Les transferts d'isards (fiche action n° S 17)**

En 2003, aucun transfert d'isard à des fins de repeuplement de la zone périphérique n'a été effectué. Ces opérations sont maintenant arrêtées depuis plus de 7 ans.

### **Les sauvetages de chauves-souris (fiche action n° S 13)**

Suite à la mise en place des formations chiroptères sur la zone Parc national, les agents du parc sont sollicités pour intervenir dans des problèmes de cohabitation entre humains et chauves-souris. En 2003, 2 journées ont été consacrées à ce problème qui s'est surtout posé sur un site en vallée de Luz.

### **Le traitement des alevinages du Gourg de Rabas (fiche action n° S 14)**

Malgré l'effort de pêche des années précédentes (plus de 1500 truites capturées de 1996 à 1999), avec l'aide des personnels de la Fédération de Pêche des Hautes-Pyrénées, les truites introduites illégalement restent encore présentes. Lors de l'année 2000, environ une centaine d'individus supplémentaires avaient encore été extraits, mesurant entre 8 et 17 cm de longueur. Suite à l'échec de l'efficacité des filets de protection mis en place en 2000, en 2001, des murets de protection et des

nasses interdisant l'accès des zones de pontes d'Amphibiens aux truites ont été installés. En 2003 le suivi de la restauration de la population a été continué et les comptages de têtards et de tritons palmés ont montré une très forte augmentation des effectifs par rapport à 1998 ainsi qu'une répartition plus dispersée tout autour du lac (figure 12). Il pourrait s'agir d'une amorce de reprise de la reproduction du crapaud accoucheur suite à la protection mise en place, les jeunes sortis de l'eau en 2000 et 2001 parvenant à reproduction ce qui expliquerait la forte augmentation. La présence de têtards de toutes catégories de tailles montre aussi que la population semble avoir retrouvé une structure démographique normale. Des larves de tritons palmés et des adultes ont aussi été vus.

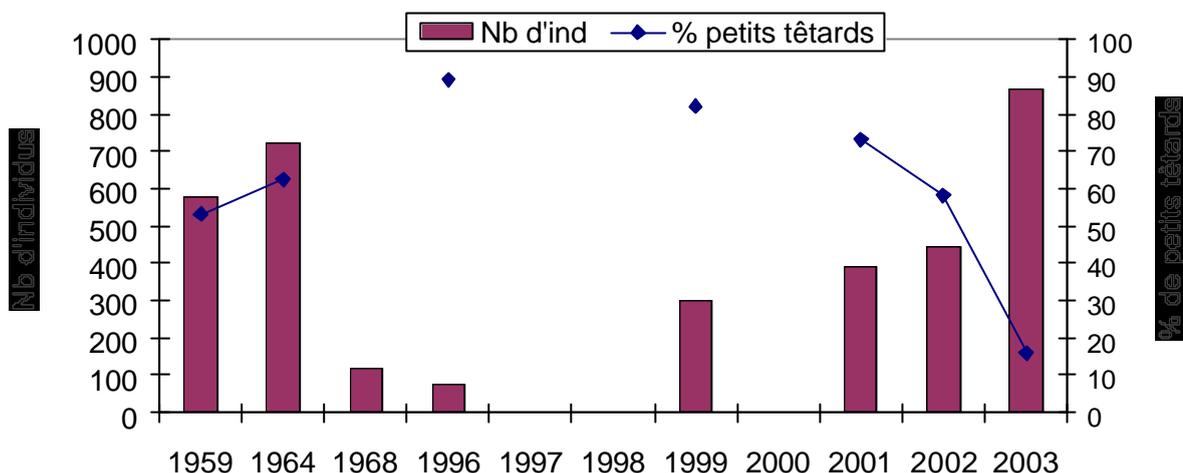


Figure 12 : Evolution de 1959 à 2003 du nombre de têtards de crapaud accoucheur et du pourcentage de petits têtards dans les décomptes effectués début août au Gourg de Rabas.

### 1.2.3.2 - Gestion des espaces

#### Alevinages de lacs et cours d'eau (fiche action S 26)

69 lacs d'altitude de la zone centrale, représentant une surface totale de près de 290 ha ont fait l'objet d'alevinages. Ces efforts représentent un total de 135 000 truites fario, 35 250 saumons de fontaine, 8 000 ombles chevaliers, 75 000 cristivomers et 5 000 truites arc-en-ciel.

#### Documents d'objectifs Natura 2000 (fiche action n°S 23)

Le DOCOB du Néouvielle a été remis à la DIREN Midi-Pyrénées au début de l'année 2003.

Durant cette année, plusieurs réunions des comités de pilotage et des groupes de travail des DOCOBs « Péguère-Barbat-Cambalès », « Gavarnie-Estaubé-Troumouze-Barroude », « Ossoue-Aspé-Cestrède » et "Gaube-Vignemale" se sont tenues.

L'animation des DOCOBs et la collecte des informations, associée à la réalisation des cartographies d'habitats ont été poursuivies durant l'année 2003 sur ces sites dont le PNP a été désigné opérateur local.

#### Gestion forestière (fiches action n° S 23 et D 13)

Le partenariat avec l'ONF conforté en 2001 par la signature de la convention d'échanges de données entre le PNP et les services départementaux ONF 64 et 65 n'a pas été très important à cause du changement des interlocuteurs principaux au sein du PNP.

L'existence de la convention a permis de réaliser les échanges de données prévus dans cette dernière et aux nouveaux interlocuteurs de reprendre contact pour relancer la dynamique engagée précédemment.

### **Impact des sangliers en estive (fiche action n° S 18)**

A la suite des dégâts importants recensés dans les estives fin 2000 et début 2001, en vallée d'Aspe particulièrement, un programme pluriannuel a été mis en place en collaboration avec l'Instituto Pirenaico de Ecologia de Jaca.

La première tranche de travaux a été complétée en 2002 par une analyse fine des processus de recolonisation par les végétaux (espèces, valeur pastorale) ainsi que par une évaluation des ressources alimentaires forestières dans les massifs forestiers aspois en zone centrale et proche zone périphérique. Le rapport final a été rendu en fin 2003. On note une bonne récupération des zones touchées par le sanglier ainsi qu'une forte variabilité annuelle de l'importance des retournements.

L'année 2003 marque une forte diminution des zones touchées en vallées d'Aspe et Ossau, pas de problèmes en val d'Azun et sur Luz. Sur Cauterets une série de tirs de régulation ont été mis en place durant l'hiver 2002-2003 suite aux plaintes de dégâts sur le Lisey. Douze sorties conjointes (ONCFS, PNP et président de la société de chasse locale) n'ont permis d'observer qu'un seul sanglier à distance. Il apparaît en fait que les dégâts sur le Lisey sont le fait d'animaux venant de la même zone et que la zone centrale du parc n'est fréquentée que l'été par quelques animaux.

En vallée d'Aure un stagiaire a fait le bilan des zones touchées par le sanglier. Si des zones retournées sont notées dans tous les secteurs les dégâts importants ne concernent qu'un petit nombre de surfaces. On note toutefois un fort recouvrement entre les zones de remise de l'espèce et les zones d'hivernage voire d'élevage du grand tétras.

### **1.2.3.3 - Gestion du paysage en zone centrale :**

#### **Réseaux électriques :**

##### **-convention cadre de partenariat EDF-PNP**

Diverses réunions préparatoires à la signature d'un nouveau partenariat (la convention en cours s'achevant en octobre 2003) se sont tenues au cours de l'année 2003. Ont ainsi été examinées :

-la faisabilité de la mise à disposition, pour les agents EDF de l'usine d'Arrens, du refuge de Migouélou en dehors des périodes de gardiennage du refuge : en effet, depuis la suppression du téléporté en 2000, EDF, pour la maintenance de ses installations de Migouélou, doit de plus en plus souvent faire appel à des rotations hélicoptérées. Pour réduire ces nuisances sonores sur l'environnement, une partie du refuge du Parc sera mise à la disposition des agents EDF appelés à travailler lors de ces interventions de maintenance, en contrepartie de l'installation au refuge par EDF des équipements nécessaires à une telle utilisation (eau/électricité/téléphone) depuis ses équipements existants au droit du barrage,

-l'amélioration de la communication entre EDF et le PNP pour rendre plus perfectible l'information réciproque lors des chantiers de travaux EDF, ou plus simplement lors de tournées de contrôle (survol d'hélicoptères) et aussi pour rendre plus efficaces les opérations de nettoyage d'anciens vestiges de chantier EDF.

Ces divers éléments, ainsi que d'autres nouveaux destinés à redynamiser ce partenariat et promouvoir une meilleure coordination entre ces deux services, seront repris dans la nouvelle convention qui devrait être signée en début d'année 2004.

##### **-travaux EDF dans le Parc**

Le Service de la DTG Production Transport de Toulouse a assuré le suivi habituel de ses stations de mesures hydro-climatiques situées en zone centrale à Artouste, à Suyen, à la Canaou, à Cestrède, au

Lac Nère et aux Gloriettes (les dates des héliportages, pour effectuer ces contrôles, ont régulièrement été communiquées au Parc National). S'agissant de ces installations, l'établissement a également autorisé (autorisation du directeur en date du 5 mai 2003) le remplacement des trois télévismètres en place au Barrada, à Troumouse et à Suyen par des dispositifs à rayonnement cosmique afin d'en réduire les effets négatifs sur l'environnement.

Une réunion de travail s'est tenue le 3 mars 2003 avec les représentants de l'usine EDF du Barralet, l'ONF et le Parc pour préciser les conditions dans lesquelles EDF pourraient continuer à bénéficier de l'autorisation de circuler sur la piste forestière d'Espéluenguère pour accéder à la conduite forcée d'Estaëns.

Enfin, deux autorisations de travaux ont été délivrées au GEH du Barralet (le 22 août 2003 et le 1<sup>er</sup> décembre 2003) pour effectuer des travaux sur cette conduite forcée qui descend du barrage d'Estaëns.

### **Réseaux téléphoniques :**

-demande d'installation d'un relais SFR en bordure de la RN 134 à Peyranère et au col du Somport. Le Parc a été relancé par SFR suite à l'accord de principe donné en décembre 2001 pour implanter un relais radiotéléphone dans l'excavation de la station d'épuration de Peyranère. Même si le permis de construire correspondant a effectivement été délivré, les travaux n'ont toutefois pas été entrepris, les expertises sollicitées par l'établissement, à la demande de la tutelle, auprès des services de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DDCCRF 65) d'une part et auprès de l'Autorité de Régulation des Télécommunications (ART) d'autre part, n'ayant pas permis d'aboutir.

## **1.2.4 - L'agriculture et la gestion du parc national**

### **Le pastoralisme et la gestion des espaces naturels**

L'agriculture dans cette région de montagne est essentiellement tournée vers l'élevage, et se traduit pour une part importante des éleveurs par la pratique estivale de la transhumance.

Parce qu'il est garant de l'entretien des estives et des zones intermédiaires utilisées traditionnellement pour le pâturage d'intersaison ou pour la fenaison, et parce qu'il est un facteur important du dynamisme socio-économique des vallées, le pastoralisme est une activité importante pour le Parc National des Pyrénées.

Cette activité est assez contrastée dans la région : le Haut Béarn abrite essentiellement un pastoralisme ovin, laitier et fromager, tandis qu'en Bigorre se trouvent majoritairement des élevages producteurs de viande ovine ou bovine. Cette activité connaît des évolutions, en lien avec les évolutions socio-économiques des vallées, et avec les évolutions de l'agriculture en général : diminution du nombre d'exploitations agricoles dans les vallées, augmentation de la taille des troupeaux, diminution de la disponibilité en main d'œuvre, etc.

Les estives représentent plus de 50% de la surface totale de la zone centrale du parc national. En zone périphérique se trouvent aussi d'importantes superficies d'estives, ainsi que des « zones intermédiaires » traditionnellement utilisées par les éleveurs en intersaison, et enfin de nombreuses exploitations agricoles dans les vallées.

Les activités pastorales pratiquées sur tous ces espaces y ont peu à peu façonné les paysages, et y ont aussi favorisé une végétation présentant certaines qualités fourragères. Le maintien de ces

activités est garant de l'entretien de ces paysages et de certaines de leurs caractéristiques écologiques.

C'est parce qu'un pastoralisme vivant et productif permet de gérer les ressources naturelles dans le respect de la préservation des milieux et de leurs richesses, et parce qu'il permet aussi le maintien d'un certain dynamisme socio-économique dans les vallées, que le parc national s'est toujours attaché à le soutenir, à accompagner ses évolutions et à promouvoir son développement.

### **Connaissance et cartographie de végétation des estives**

L'étude engagée en partenariat avec le CEMAGREF et Catherine Brau-Nogué pour cartographier la végétation des milieux ouverts situés à plus de 1600 m d'altitude a fait l'objet d'un rendu. Cette étude permet de disposer d'un état des lieux de la végétation de ces milieux, ce qui permettra notamment de pouvoir donner une première estimation de leurs potentialités pastorales.

Une suite devrait être apportée à cette étude sur 2 points :

- réalisation d'une typologie des estives du PNP ;
- améliorer le degré de précision des valeurs pastorales.

La cartographie pastorale réalisée en 2002 sur les estives de la Commission Syndicale de Saint-Savin a permis de démarrer la réalisation d'un diagnostic pastoral dont l'objectif est de répondre à la demande du gestionnaire, concernant l'état de ses estives et leurs possibilités d'accueil de troupeaux extérieurs, ovins notamment.

## **Participation à des actions d'ouverture des paysages pastoraux**

### **- écobuages**

Les agents du parc national participent dans plusieurs secteurs à des réunions d'organisation des écobuages puis à la surveillance des écobuages proprement dits.

## **1.2.5 - Les aménagements en zone centrale**

### **1.2.5.1 - Routes et pistes**

#### **Pistes pastorales :**

##### **-le chemin pastoral du Pénot**

Ce projet porté par la Commune de Lescun était prévu au Programme d'Aménagement 1998 / 2002. Il concerne la desserte pastorale de la cabane de Bonaris.

Sur la base du rapport établi par le Comité Permanent du Conseil National de Protection de la Nature, le Parc National avait rédigé en septembre 2001 une autorisation de principe pour la réalisation des travaux, jusqu'aux cabanes de Pénot uniquement, en précisant que l'autorisation définitive ne serait donnée qu'à partir d'un projet d'exécution détaillé. A la suite de plusieurs visites techniques sur place, notamment avec les services de la DDAF 64 maître d'oeuvre du projet et les élus de Lescun, l'autorisation de travaux a été délivrée le 27 août 2003. Les travaux correspondants se sont déroulés à l'automne 2003.

##### **- la piste pastorale de Bious**

Cette piste, qui dessert les cabanes de Cap de Pount, de la Hosse, de Las Québottes et de la Glère, se développe dans sa plus grande partie en limite extérieure de la zone centrale. Des lacets traversent toutefois ponctuellement la zone protégée. Le Syndicat du Haut Ossau, qui a réalisé cette piste dans les années 1980, a procédé ces dernières années au bétonnage des tronçons les plus pentus. Durant la belle saison 2003, le Syndicat du Haut Ossau a poursuivi ce type de travaux, notamment dans

deux tronçons de la zone centrale, ceci sans qu'aucune autorisation de travaux n'ait été délivrée par le directeur de l'établissement. Deux courriers, du 1<sup>er</sup> septembre et du 26 novembre sont venus rappeler, sans effet direct, la réglementation de la zone protégée du parc national.

#### **- la piste pastorale du Caillaou**

Cette piste, dont le revêtement avait été rénové en 1999, connaît des problèmes importants d'érosion, vraisemblablement liés à des problèmes de malfaçons lors de la réalisation de ces travaux de réfection. La commune d'Accous, propriétaire, a sollicité le Parc et la DDAF 64 (maître d'oeuvre des travaux de réfection réalisés en 1999) afin d'étudier les solutions envisageables. Une réunion sur site s'est tenue le 11 avril 2003 sans suite immédiate donnée.

#### **- la mise en place d'un groupe de travail sur la sécurité sur les pistes pastorales au coeur du Parc**

A la suite de l'audit effectué en 2002 au moment de la réglementation de la piste de Couecq, il est apparu que d'autres pistes ou sentiers situés en zone centrale pouvaient présenter le même type de problème. Un groupe de travail interne s'est alors réuni pour lister les pistes concernées et informer les maires des communes concernées de leur responsabilité en la matière (même situé en zone centrale, le maire conserve en effet toute la responsabilité liée à son pouvoir de police).

### **Routes Départementales :**

#### **- l'aménagement de la RD 231 entre Gabas et Bious**

Le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques a procédé à la réalisation de divers travaux (construction de murets-parapets notamment) de cette portion de route départementale qui jouxte la zone centrale du Parc. Ces travaux ont été effectués dans les emprises de la route existante, excepté au départ de la route où un léger élargissement a été réalisé sans que l'autorisation réglementaire n'ait été délivrée. Cela a fait l'objet d'un courrier du directeur adressé au Président du Conseil Général le 23 octobre 2003.

### **Route Nationale :**

#### **- la réparation d'un mur de soutènement de la RN 134 effondré au lieu dit Anglus**

La DDE des Pyrénées-Atlantiques a effectué à l'automne 2003 des travaux de réparation d'un mur de soutènement de la RN 134 effondré. Ces travaux autorisés le 27 août 2003 ont nécessité la réalisation de travaux annexes pour rétablir l'accès à la retenue EDF par une ancienne piste forestière dont le profil en long a dû être repris pour permettre le passage d'un véhicule.

#### **- l'engagement d'une étude pour l'aménagement du parking du Sansannet**

(voir paragraphe 1-2-5-2-⑥ ci-après).

#### **- l'aménagement de la RN 134 en basse vallée d'Aspe**

Les travaux d'aménagement de cet itinéraire, dans la zone périphérique du Parc, se sont poursuivis en 2003 (poursuite des travaux concernant la section Urdos-Les Forges d'Abel ainsi que de la section au droit du village de Bedous). Le tunnel lui-même a été ouvert au public en janvier 2003.

## **1-2-5-2 - Aménagement des sites :**

### **le site du Pont d'Espagne**

La gestion de ce site est confiée, depuis son aménagement en 1994, par la SEM du Pont d'Espagne à la Régie Communale Espaces Cauterets. Comme chaque année le Parc National a participé aux réunions de la SEM.

Le Parc National a par ailleurs été sollicité en avril 2003 par le Président de la SEM pour un projet de mise en place d'un péage automatique à l'entrée du parking du Puntas. Cette demande était

motivée par les difficultés financières rencontrées par la Régie qui se trouvait dans la nécessité, afin d'assurer un meilleur équilibre financier de ses frais de fonctionnement et de pouvoir poursuivre son entreprise, de réduire le nombre de ses employés travaillant sur le site du Pont d'Espagne. Ainsi en lieu et place des personnes physiques qui jusqu'alors contrôlaient les entrées et les sorties du parking, le Parc a autorisé (le 26 mai 2003) l'automatisation de la gestion du site, sous les réserves suivantes :

1)-cette évolution dans la gestion de l'accueil, liée à des problèmes conjoncturels du gestionnaire, devra, autant que faire se peut, rester temporaire sous peine de banaliser l'accès à ce site prestigieux. Ce nouveau mode de fonctionnement devra être re-examiné dans le temps, lors de la présentation de chaque bilan annuel de fonctionnement : il est en effet bien évident que le service rendu par une présence humaine au moment de l'entrée du visiteur dans le site constitue une valeur ajoutée indéniable pour la qualité de cet accueil,

2)-le péage ne devra être opérationnel que si un service est effectivement rendu sur le site (accueil et sanitaires ouverts) ; dans le cas contraire, la barrière devra rester relevée,

3)-il devra impérativement être dégagé des créneaux pour un accès totalement libre au site (à la fois dans le cycle journalier mais aussi dans le cycle saisonnier). Ceci afin que ce nouveau dispositif ne soit pas perçu par le public comme une extension de l'accès payant à ce site (ce n'est pas un "droit d'entrée") mais bien comme une adaptation fonctionnelle du dispositif déjà existant. Le péage ne peut en effet être justifié que comme servant à une amélioration de la qualité de l'accueil et de la gestion de ce site,

4)-le projet inclura, tant du point de vue de l'investissement à réaliser (à prendre en charge par la SEM dans le projet global) que de son fonctionnement quotidien ultérieur, l'installation de la barrière située à l'angle est du bâtiment d'accueil. Cette barrière a été réalisée, et fonctionne, à l'identique de celle qui a été mise en place à l'entrée du parking.

On peut enfin noter que l'établissement a autorisé M. le Maire de Cauterets (autorisation du 19 septembre 2003) à réaliser des travaux liés à la dépose des tables d'interprétation du Belvédère du Cot d'Omi situé au droit de la gare d'arrivée du Télésiège de Gaube ainsi qu'à la démolition du soutènement de cette plate-forme qui menaçait de s'écrouler dans la pente. Un projet de réaménagement a par ailleurs été étudié en partenariat, projet qui devrait normalement être mis en oeuvre en 2004.

### **la Réserve Naturelle du Néouvielle**

Le site d'Orédon / Aubert, lui aussi récemment aménagé (derniers travaux d'aménagement terminés en 1999), a fonctionné en 2003 sur les principes qui avaient présidés à son aménagement. Il faut cependant constater que les équipements mis en place nécessiteraient un entretien courant plus régulier (réalisation plus fréquente des petits travaux d'entretien nécessaires, remise à niveau régulière de la signalétique d'accueil, etc...) afin de conserver à l'ensemble une image à la hauteur de la qualité du site et des attentes des visiteurs.

On peut par ailleurs noter que le Parc National a continué d'assurer le suivi du dispositif de lombricompostage, réalisé en juin 2000 après avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires, pour épurer les boues issues des toilettes sèches d'Aubert (une réunion annuelle s'est tenue sur site avec les représentants des services sanitaires concernés en septembre 2003).

On peut également rappeler pour mémoire la réalisation de travaux de restauration du sentier de la Hourquette d'Aubert (coût 7 476 euros).

### **le site de Bious-Oumettes/Bious-Artigues**

Le dispositif expérimental de gestion de ce site basé sur la mise en sécurité, l'accueil et l'organisation du stationnement, expérimenté durant l'été 2001, a été renouvelé sur les mêmes principes durant l'été 2003.

Ce dispositif, entièrement gratuit pour le visiteur, comprenait :

- un accueil assuré de 9 h à 18 h par 6 jeunes personnes recrutées par la commune de Laruns, présentes sur le site par équipe de 3 chaque jour (rémunération prise en charge à 80% par le Département),
- l'interdiction formelle de stationner le long de la route départementale entre Bioux-Oumettes et Bioux-Artigues,
- une présence régulière des agents du secteur du Parc,
- une information (panneaux de signalisation, dépliants) à l'intention du public visiteur.

S'il a démontré qu'il pouvait régler les problèmes de sécurité par une gestion maîtrisée des stationnements, ce dispositif a toutefois montré ses limites en terme d'amélioration des impacts paysagers et surtout de gestion de l'interface avec le camping voisin. En effet l'expérience démontre que l'utilisation des quatre plateformes les plus basses du camping pour stationner des véhicules visiteurs du site ne contribue pas à une meilleure organisation du parking à Bioux-Oumettes : les véhicules continuent d'utiliser l'ensemble du site pour stationner ; l'impact paysager reste donc le même, par contre la gestion de l'espace entre les deux fonctions (parking et camping) est devenue très conflictuelle avec une réelle interrogation sur le devenir du camping lui-même. La réflexion doit donc se poursuivre avant d'entreprendre quelques travaux que ce soit à Bioux-Oumettes.

Si des incertitudes demeurent sur la partie basse du site, le programme de l'aménagement à réaliser sur la partie haute, à Bioux-Artigues, semble par contre mieux se définir. Le département des Pyrénées-Atlantiques a en effet procédé à l'automne 2003 à la démolition des deux bâtiments qui existaient sur le site (le refuge Pyrénéa-Sports et la Cantine). A leur place, à l'automne prochain, la Commission Syndicale de Bielle et Bilhères devrait commencer à construire un ensemble plus fonctionnel et plus intégré devant servir de chalet-refuge/auberge. L'étude de ce projet a fait l'objet en 2003 de diverses réunions de travail auxquelles le Parc National a été associé. Par ailleurs l'équipe de paysagistes mandatée par le Département a continué de réfléchir, avec l'ensemble des partenaires, à la requalification du parking actuel : meilleure lecture du fonctionnement sans augmentation de la capacité actuelle, mise en place de sanitaires, etc...

### **le Cirque de Gavarnie**

Les travaux d'aménagement, de réhabilitation et de mise en valeur du bâtiment principal de l'hôtellerie du Cirque de Gavarnie et ses annexes (autorisés par le Parc National en date du 10 juin 2002) se sont poursuivis durant toute la belle saison 2003 mais n'ont toutefois pas pu être achevés. La revalorisation complète de ce lieu n'interviendra donc qu'en 2004.

Le Parc National a par ailleurs réalisé en maîtrise d'ouvrage directe (coût 29 913 €) des travaux de génie écologique sur le chemin piétonnier menant au Cirque (réalisation de petits murets en pierre, apport de terre végétale et fixation de talus par toile de jute) pour aider à cicatriser certains talus à vif qui marquaient fortement le paysage.

### **les sites périphériques au site de Gavarnie**

Les tables d'interprétation qu'avait réalisées le Parc l'année passée ont été posées, l'une au col des Tentes, l'autre au Pic des Tentes, de même qu'une barrière bois pour gérer l'accès à la piste de ski du Pic des Tentes et le support du futur panneau de signalisation d'entrée de parc au col des Tentes (coût de la pose 6 414€).

### le site du Somport

La Communauté des Communes de la Vallée d'Aspe avait, en fin d'année 2002, mandaté la DDE 64 pour qu'elle rédige le programme détaillé des travaux à entreprendre, afin de pouvoir ensuite désigner le maître d'oeuvre qui procèdera aux études et qui suivra les travaux d'aménagement du Parking du Sansannet. Diverses réunions de travail se sont tenues dans le courant de l'année, permettant d'avancer dans le contenu de ce dossier. Le Parc National a directement pris en charge le relevé topographique du site (coût 693 €).

Une réunion de travail regroupant le Directeur du Parc et le Président de la Communauté des Communes de la Vallée d'Aspe s'est par ailleurs tenue au Centre de Jour du Somport le 18 novembre, au terme de laquelle la volonté a été affichée de reprendre, sur la base de la réflexion déjà réalisée par les deux structures en 1998/1999, les discussions pour faire émerger un projet global de revalorisation du site du col du Somport et des sites situés en aval à la fois en terme de requalification architecturale et paysagère et de valorisation touristique (repositionnement du site comme un lieu de découverte de la nature).

Enfin, il faut aussi signaler que l'établissement a été amené à refuser, à cause des impacts paysagers générés très importants, l'installation d'une station météorologique au niveau du col du Somport. Ce projet était porté par la Communauté des Communes de la Vallée d'Aspe et était destiné à recueillir des données utiles pour la gestion hivernale de la route. Après discussion cet ouvrage a pu trouver sa place sur un site moins exposé de la zone périphérique.

### 1.2.5.3 - Sentiers et signalétique:

Le Parc National a réalisé en 2003 un programme de travaux d'entretien et de restauration de son réseau de sentiers (dont on peut rappeler qu'il représente un linéaire d'environ 350 km) pour un montant total de 93 750 euros. Le tableau ci-dessous fait ressortir, par secteurs, les travaux réalisés :

Travaux	secteur		Objet	Montant	Entreprise	
Sentiers	Aspe	T06	Travaux de restauration de sentiers en zone centrale	4 305,60 €	ONF	
		T06	Réfection des passerelles d'Arnousse et du Sansannet	3 019,60 €	Abélio	
	Ossau	T06	Réhabilitation du sentier du fond d'Anéou	2 005,69 €	Sotravos	
		T06	Aménagement du sentier et des espaces extérieurs aux abords immédiat du refuge d'Ayous	18 020,99 €	Arrhex Emanez	
	Cauterets	T06	Travaux de restauration du sentier des Oulettes de Gaube - installation et repli du chantier par hélicoptère	2 379,92 €	Hélicoptères de France	
		T06	Travaux de restauration du sentier des Oulettes de Gaube	33 218,90 €	Soares	
	Luz	T06	Travaux de restauration de sentiers en zone centrale (solde programme 2002)	5 096,00 €	Commission syndicale vallée de Barèges	
		T06	Travaux de restauration de sentiers en zone centrale	6 960,00 €	Commission syndicale vallée de Barèges	
	Aure	T06	Installation d'une passerelle provisoire en bois sur le Gave de Gavarnie	1 423,24 €	LBTP	
		T06	Rénovation de la passerelle de Troumouse	9 843,93 €	LBTP	
		T06	Travaux de restauration de sentiers en zone centrale	7 476,20 €	ONF 65	
	<b>Sous total : sentiers</b>				<b>93 750,07 €</b>	

**Signalétique**

Comme en 2002, la société Pic Bois a été retenue pour la fourniture des panneaux de signalétique directionnelle.

La commande 2003 des Panneaux Information Accueil n'a pas été formulée. La procédure administrative a été jugée non conforme. Une nouvelle consultation est donc lancée le deuxième semestre.

# ACCUEILLIR

---

**Le Parc National des Pyrénées est un lieu privilégié de découverte et d'apprentissage de la nature et de ses équilibres.**

## **2.1 - GESTION DE LA FREQUENTATION**

### **2.1.1 - Suivi de la fréquentation**

Depuis 1999, le Parc National des Pyrénées s'est doté d'un outil de suivi annuel de la fréquentation estivale au sein du Parc National des Pyrénées. Le dispositif mis en place a pour objectif de collecter et de traiter les données de manière continue d'une saison sur l'autre. Le protocole de collecte de données assure ainsi la continuité de l'acquisition des connaissances et autorise les comparaisons.

Pour permettre la réalisation de ce suivi, une collaboration étroite s'est engagée avec la DDE des Pyrénées-Atlantiques et la DAR des Hautes-Pyrénées qui s'est concrétisée en 1999 par la signature de deux conventions de partenariat pour une durée de 5 ans. Le suivi de la fréquentation s'est déroulé du 15 juin au 15 septembre 2003. Le protocole d'enquête et de traitement des données ainsi que le choix des sites de référence sont comparables à ceux de 1992 et de 1996 afin de permettre de mesurer les évolutions de fréquentation des différents sites.

L'enquête couvre la totalité du Parc National des Pyrénées et la Réserve Naturelle du Néouvielle. L'ensemble du dispositif de quantification de la fréquentation du Parc repose sur cinq types de données (péages, comptages routiers, parkings, randonneurs, et refuges). Ce suivi fait l'objet d'un rapport annuel publié, présenté au Conseil d'Administration et envoyé aux partenaires.

### **Origine géographique des visiteurs du Parc National des Pyrénées**

*cf. annexes.*

#### **Les visiteurs dans les Maisons du parc national – cf. 2.1.2.1**

#### **Les nuitées dans les refuges - cf. 2.1.2.3**

### **2.1.2 - Les infrastructures d'accueil et d'information**

#### **2.1.2.0 - le transfert du Siège du parc national**

Diverses réunions se sont déroulées avec la Mairie de Tarbes d'une part, avec les services techniques de cette ville d'autre part, pour avancer dans le montage de l'opération visant le transfert du Siège du Parc dans les locaux de l'ancienne Villa Fould, située au cœur de la ville de Tarbes.

La Commune sera le maître d'ouvrage de cette opération, le Parc ne sera que le futur locataire des locaux.

Après la validation du programme technique et architectural de l'opération réalisé par un cabinet de programmiste (la Société Kéops de Toulouse), la Commune a choisi (Commission d'appel d'offres du 20 février) l'équipe de maîtrise d'oeuvre appelée à travailler sur ce projet (en l'occurrence le

cabinet GCAU de Tarbes). Les esquisses ont été validées le 7 avril et l'avant-projet a été présenté le 22 mai. Toutefois le projet n'a pas avancé au-delà, le bouclage définitif du dossier, du point de vue juridique et financier, n'ayant pu être définitivement arrêté. En effet l'audit réalisé en juillet auprès du Parc National par l'Inspection Générale des Services du Ministère de tutelle a montré que les procédures en voie d'être engagées entre la ville et le Parc présentaient de graves défauts quant à la préservation des intérêts de l'Etat/Etablissement public, de la Ville et des collectivités concernées et du respect de leurs co-responsabilités respectives. Cet audit a donc proposé que soit examiné l'aspect juridique de ce montage avec la Cour des Comptes en inspection sur l'établissement.

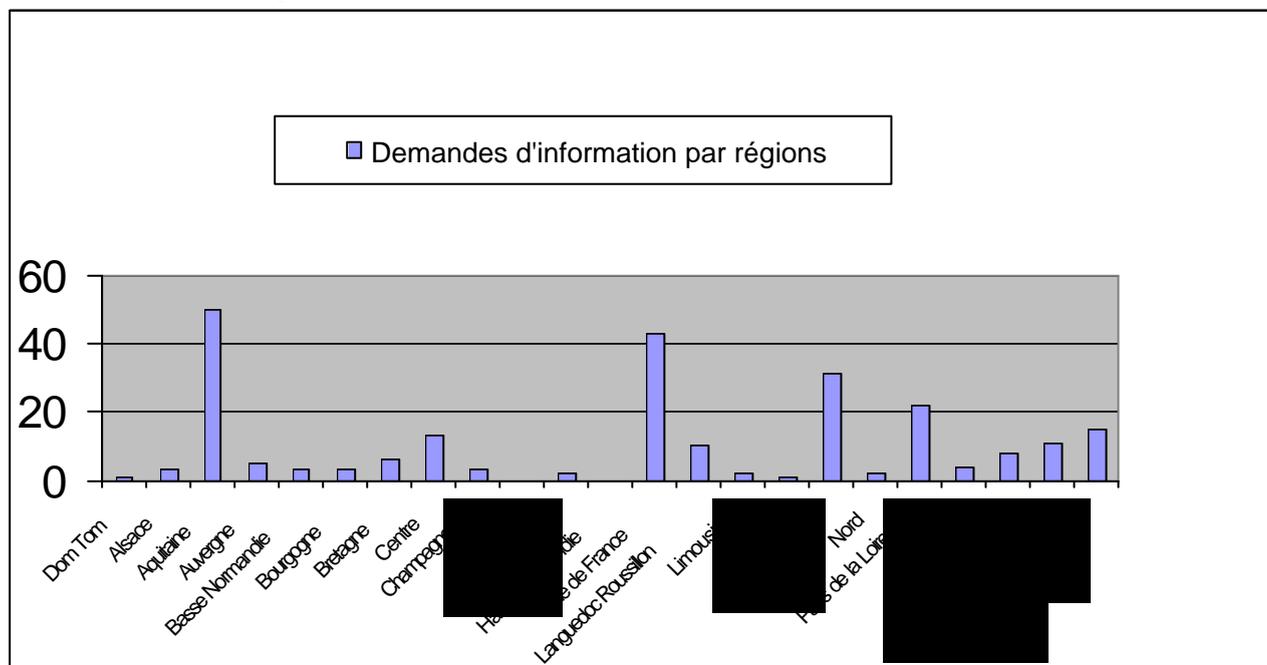
Dans l'attente de la concrétisation de ce projet, compte tenu des délais incompressibles avant un transfert effectif, l'établissement a décidé de transférer le service Communication dans l'(ex)-logement de fonction du directeur-adjoint. Des travaux d'adaptation sur ce bâtiment (coût 10 886 €) ont dû auparavant être effectués (électricité, téléphone, câblage informatique notamment). Cette extension intervient après celle du SIG et du Service Scientifique dans les (ex)-logements de fonction du directeur (en 2000) et du gardien (en 1996). Elle démontre l'inadaptation des locaux existants à l'organigramme actuel du siège de l'établissement et l'urgence à régler ce dossier.

### Information

De nombreuses demandes d'information arrivent au siège du parc national par courrier, appels téléphoniques et par messagerie électronique « [pyrenees.parc.national@espaces-naturels.fr](mailto:pyrenees.parc.national@espaces-naturels.fr) ».

Elles sont gérées par le service communication et portent essentiellement sur les infrastructures, la réglementation du parc national, ainsi que sur l'information touristique générale de l'ensemble des vallées (refuges, randonnées...). Egalement de nombreuses demandes de documentation provenant des scolaires.

264 demandes d'information ont ainsi été reçues par courrier et traitées en provenance de 22 régions françaises (en tête Aquitaine, Ile de France, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire...) et de pays étrangers (en tête Espagne, Belgique, Angleterre...), chacune recevant une réponse adaptée et de la documentation correspondante (fiches, brochures, dossiers...).



### **2.1.2.1 - les Maisons du parc national**

Situées dans les chefs-lieux des vallées, il s'agit d'un élément essentiel de la politique d'accueil du parc national. Les Maisons du parc, gérées par les secteurs et disposant d'hôtesse d'accueil, présentent des expositions spécifiques et de l'information générale sur le patrimoine naturel de chacune des six vallées et l'action du parc national.

La politique du parc national en ce qui concerne les maisons des vallées s'est poursuivie en 2003 selon la ligne tracée dans le programme d'aménagement. Leur fréquentation confirme tous les ans que ces installations sont des outils essentiels dans la politique d'accueil de communication et d'animation que mène le parc national.

## Fréquentation des Maisons du parc national

Secteur	Maison	2002	2003
ASPE	Etsaut	4 019	5 262
OSSAU	Laruns	30 938	22 057
AZUN	Arrens	30 764	38 816
CAUTERETS	Cauterets	100 424	71 500
LUZ	Luz	60 737	118 567
	Gavarnie	36 788	48 323
AURE	Saint-Lary	26 063	25 998
<b>TOTAL</b>		<b>244 687</b>	<b>33 0523</b>

### Vallée d'Ossau :

#### Maison du parc national à Laruns

La maison du parc est équipée de cimaises au rez-de-chaussée et à l'étage. Ceci lui permet de recevoir très facilement des expositions et contribue ainsi aux animations plus fréquentes que souhaite y développer le parc national.

### Vallée d'Arrens :

#### Maison du parc national à Arrens-Marsous

D'un commun accord, le PNP et le SIVOM du Val d'Azun souhaitent remodeler le hall d'accueil de la Maison du parc national et de la vallée. Le projet consiste à tirer les enseignements du fonctionnement de la maison et à proposer un agencement qui soit à la fois plus rationnel, fonctionnel et esthétique. Un cahier des charges est établi et diverses agences et artisans sont consultés. Le choix du projet est reporté à l'année 2004.

### Plan d'Aste

Suite à la décision d'ouvrir au public pour l'été la Maison du plan d'Aste, une remise en état sommaire a été effectuée et une exposition a été constituée avec animaux naturalisés, photos, échantillons de roches et les panneaux de l'exposition « Pyrénées, montagnes d'Europe ».

Un hôte d'accueil a été recruté et la maison ouverte pendant les deux mois d'été.

Le public a apprécié cette ouverture et cette présence du parc national.

Cette expérience contribuera à éclairer les choix du parc national sur le devenir de cette installation qui pour le moment n'est pas clairement défini.

### Vallée d'Aspe :

#### Maison du parc national à Etsaut

L'exposition réalisée par le scénographe espagnol CEAM a été réceptionnée fin février. La rénovation du bâtiment donne une toute autre dimension à cette Maison du parc qui a conservé son apparence générale de gare aspoise tout en ayant une touche contemporaine.

L'exposition traite de la grande faune pyrénéenne en la situant dans ses grands biotopes et en insistant sur le travail d'observation et de suivi mené par le parc national.

La salle de projection représente un équipement de pointe au point de vue qualité. Le parc national souhaite la mettre, sur demande, au service de la haute vallée.

#### **- le re-aménagement de la Maison d'Etsaut**

Les travaux destinés à redonner une nouvelle dynamique à cette Maison, en la rendant plus attractive et plus fonctionnelle, se sont poursuivis en début 2003. La réception des travaux a été prononcée le 28 février (coût du solde des missions d'études : 29 873 € et des marchés de travaux : 250 174 €). L'inauguration, qui a réuni un nombre important de personnalités régionales et locales, en a été faite le 10 juillet. La fréquentation constatée et les avis exprimés font ressortir un indice de satisfaction intéressant.

#### **- la rénovation de la Maison de Cauterets**

Des travaux concernant l'aménagement des abords extérieurs (coût 24 762 €) sont venus parachever la valorisation extérieure de cette Maison entreprise en 2002. Cet aménagement a nécessité un échange de terrain avec la Commune de Cauterets régularisé par acte notarié (coût 2 478 €).

## - les autres Maisons de Parc

Le tableau ci-dessous détaille les investissements réalisés par l'établissement en 2003 sur ces centres d'accueil :

Travaux	secteur		Objet	Montant	Entreprise		
Maisons PNP	Aspe	C06	Solde mission de contrôle technique pour la restructuration de la maison du Parc d'Etsaut	4 348,84 €	Socotec		
		C06	Solde mission de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la maison du Parc d'Etsaut	4 639,16 €	Julla		
				4 639,16 €	Bardin		
				2 993,53 €	CEAM		
				7 707,85 €	Reulet Ingénierie		
				3 529,99 €	Technisphère		
				1 014,79 €	BET Cance		
		C06	Solde des marchés de travaux pour la restructuration de la maison du Parc d'Etsaut	22 850,84 €	Hastoy		
				7 176,00 €	DBH		
				3 925,90 €	Batsystem		
		2 914,30 €	Acieroid Smac				
		1 744,10 €	Cancé SA				
		3 700,56 €	Lapeyrade				
		3 149,12 €	Cancé CM				
		5 826,64 €	Cancé Alu				
		8 054,56 €	MP Entreprise				
		16 824,13 €	Paybou				
		8 211,80 €	Naya				
		11 593,02 €	Moncla				
		8 128,20 €	Mussidan				
		26 077,38 €	Audiomaster				
		14 394,17 €	Signal				
		32 079,81 €	Ayphassorho				
		1 923,36 €	Airtech				
		16 566,69 €	Hermès				
		55 033,50 €	Expoambiente				
		C06	Modification du branchement au réseau de la maison du Parc d'Etsaut	622,76 €	EDF .../...		
	Ossau	C07	Solde de la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de la maison du Parc de Laruns	1 181,49 €	GCAU		
				2 232,92 €	Astragale		
				271,40 €	Energéco		
		C05	Taxes liées au PC de la maison du Parc de Laruns (solde)	962,52 €	Trésorerie Anglet		
		C07	Travaux de réglage de la porte de la maison du Parc de Laruns donnant sur l'abri bus	327,03 €	Garcia		
		C07	Solde lot 6 (carrelage) pour la construction de la maison du Parc de Laruns	858,27 €	SBTM		
		Azun	C10	Réfection des peintures intérieures du RDC de la maison du Plan d'Aste	4 204,12 €	Boyrie	
			C10	Vérification installation électrique de la maison du Plan d'Aste	406,64 €	Véritas	
			C10	Remise à niveau installation électrique de la maison du Plan d'Aste	2 872,76 €	Jaréno	
		Cauterets	C11	Solde de mission maîtrise d'œuvre requalification maison du Parc de Cauterets	54,71 €	PEI	
					312,87 €	Marcos	
			T18	Vérification installation électrique de la maison du Parc de Cauterets	621,93 €	Socotec	
			T18	Frais de géomètre liés à l'échange de terrain avec la commune de Cauterets pour l'aménagement des abords de la maison du Parc de Cauterets	1 406,49 €	Cabinet Lapeyre	
			T18	Travaux d'aménagement des abords extérieurs de la maison du Parc de Cauterets	24 762,15 €	Vignes	
				T18	Travaux sur l'installation de chauffage de la maison du Parc de Cauterets	1 795,72 €	Pailhé
		Luz	T18	Vérification installation électrique de la maison du Parc de Gavarnie	621,92 €	Socotec	
			T18	Réalisation d'une enseigne pour la maison du Parc de Luz	1 626,56 €	Lacaze	
					328,90 €	Enseignes Mathieu	
				T18	Rénovation de l'éclairage extérieur de la maison du Parc de Luz	4 687,36 €	Sivu d'électricité de Luz
		Aure	T18	Vérification installation électrique de la maison du Parc de St Lary	382,72 €	Socotec	
<b>Sous total : maisons PNP</b>				<b>329 588,64 €</b>			

### **2.1.2.2 - Les autres centres d'accueil et d'information**

#### **Réserve Naturelle du Néouvielle**

##### **- point d'accueil d'Orédon**

Le nombre de visiteurs (9521) est en augmentation par rapport à 2002 (8619) , par contre les ventes sont en baisse. Pour améliorer la gestion de l'accueil, il serait souhaitable d'ouvrir la Porte d'Orédon en même temps que se ferait la mise en place du système de gestion du parking et navettes par le SIVU.

#### **La Falaise aux Vautours d'Aste Béon**

Sa fréquentation en 2003 a été de 17 200 visiteurs, soit une légère baisse par rapport à 2002 (17 850 personnes). Depuis 4 ans, la fréquentation diminue malgré la mise en place de 2 caméras sur le site où niche le percnoptère d'Egypte.

A ce jour, cet espace muséographique, qui vient de fêter son 10<sup>ème</sup> anniversaire, cherche des solutions tournées vers la publicité, la signalétique et le partenariats)

#### **La Maison d'Ossau à Arudy**

La commune d'Arudy n'a pas pris de décision sur le devenir de cet espace qui lui appartient.

##### **- Le Centre d'Ecologie Montagnarde de Gabas**

Ce Centre est fermé depuis le 31 décembre 1995. Le projet de réouverture du centre avec gestion par la F.O.L a été fortement compromis par le dépôt de bilan de cette structure. Le bâtiment continue à se dégrader et reçoit même des visites inopportunes..

Des produits chimiques divers (90 kg) restés au laboratoire du CEM ont été récupérés et évacués par la société Déchets France Services au mois de mars.

##### **- la réouverture de la Maison du Plan d'Aste à Arrens-Marsous**

L'établissement a décidé de réouvrir au public pendant les deux mois d'été cette Maison qui était fermée depuis 10 ans. Des travaux de remise en état (électricité, peintures) ont du être au préalable réalisés (coût 7 483 €). Cette réouverture a connu un franc succès (importante fréquentation) et s'avère un complément utile à la Maison du Val d'Azun située au coeur du village d'Arrens.

### **2.1.2.3 - Les refuges gardés**

La zone centrale du parc national compte 22 refuges ou hôtelleries assimilées, propriétés du Club Alpin Français, de communes et d'associations sportives, cinq appartenant au Parc National des Pyrénées.

#### **Les refuges du Parc**

En 2003, l'établissement a poursuivi la mise en œuvre de sa politique de mises aux normes de ses refuges.

Les travaux entrepris à l'automne 2002 au **refuge d'Ayous** comprenant une restructuration complète du bâtiment avec une légère extension et une réfection de la toiture ont été achevés en tout début d'été. Les travaux ont été réceptionnés le 3 juillet. Le coût constaté de réalisation de cette opération (tous frais confondus) s'établit à la somme de 619 861 €(509 058 €pour le bâtiment lui-même, 26 507 €pour l'installation photovoltaïque, 66 274 €pour le traitement des eaux usées et

18020 € pour l'aménagement des abords extérieurs). Cette opération a bénéficié d'un financement extérieur à hauteur de 56.3 % (crédits européens du DOCUP Objectif 2, FNADT Massif, Contrat de Plan Etat-Région, ADEME, FACE, Département des Pyrénées-Atlantiques et Agence de l'Eau Adour-Garonne). En raison des travaux de restauration du refuge qui provoquent un dérangement, la fréquentation et les nuitées sont en baisse.

Cependant, la modernisation de ce refuge – qui a demandé deux saisons d'été – devrait permettre de favoriser le séjour estival des randonneurs.

Des travaux ont également été réalisés sur les autres refuges, propriétés du Parc, dont le détail est rappelé dans le tableau ci-dessous :

Travaux	secteur	Objet	Montant	Entreprise	
Refuges	Aspe	T07	Solde des travaux de réfection de la couverture du refuge du Larry	586,04 €	Hélibéarn
		T07	Fourniture d'un frigo pour le refuge d'Arlet	599,99 €	Conforama
		T07	Hélicoptage matériel pour refuge d'Arlet	209,30 €	Hélibéarn
	Ossau	T07	Mission d'étude en vue l'amélioration du dispositif d'assainissement des eaux usées en place au refuge d'Ayous	5 920,20 €	Cabinet Cetra
		T07	Mise en conformité du dispositif d'assainissement des eaux usées du refuge d'Ayous	45 451,90 €	Arrhex Emanez
		T07	Transports hélicoptés liés à la réhabilitation du dispositif d'assainissement des eaux usées du refuge d'Ayous	14 902,16 €	Hélibéarn
		T07	Fourniture d'un frigo pour le refuge d'Ayous	499,99 €	Darty
		T07	Fourniture de literie pour le refuge d'Ayous	3 392,35 €	Axelles Sarl
		T07	Solde marché maîtrise d'œuvre pour la restructuration et le réaménagement du refuge d'Ayous	1 051,39 €	A. Baïlo
				1 051,39 €	JF. Rodriguez
				740,25 €	BEFS
		T07	Solde de la mission de contrôle technique pour la restructuration et le réaménagement du refuge d'Ayous	7 180,00 €	Véritas
		T07	Solde de la mission de coordination SPS pour la restructuration et le réaménagement du refuge d'Ayous	1 486,72 €	Management Coordination
		T07	Solde des marchés de travaux pour la restructuration et le réaménagement du refuge d'Ayous	64 022,37 €	Coumes
				6 532,61 €	La Metallerie
				13 178,90 €	Castellanos
				19 979,70 €	Api Sud Ouest
				4 621,55 €	MP Entreprise
			26 450,88 €	Tost	
			23 233,74 €	CSB	
			7 611,49 €	Signal	
		T07	Mission Transports hélicoptés pour la restructuration et le réaménagement du refuge d'Ayous	13 875,04 €	HéliUnion France
	Azun	T22	Travaux sur l'installation de radio téléphone du refuge de Migouélou	476,01 €	AS Electronique
Luz	T22	Travaux sur l'installation de radio téléphone du refuge des Espuguettes	705,64 €	AS Electronique	
Aure	T07	Remise à niv eau de l'installation téléphonique du refuge de Barroude	1 064,44 €	AS Electronique	
	T07	Réalisation de travaux divers au refuge de Barroude	661,09 €	Hélicoptères de France	
	T07	Réalisation de travaux divers au refuge de Barroude	1 762,90 €	La Charpenterie	
<b>Sous total : refuges</b>			<b>267 248,04 €</b>		

### refuge d'Aubert (vallée d'Aure) :

Les matelas ont été changés grâce à un don du 1<sup>er</sup> RHP de Tarbes de matériel pratiquement neuf suite à la rénovation de la caserne.

### Fréquentation des refuges appartenant au Parc National des Pyrénées

Secteur	refuge	places	2002	2003
Aspe	Arlet	43	1 724	
Ossau	Ayous	46	1 737	NC
Azun	Migouélou	42	5 98	
Luz	Espuguettes	60	1 734	
Aure	Barroude	35	977	
<b>TOTAL</b>		<b>226</b>	<b>6 770</b>	
Ossau	camping Bioux	150	3 789	NC

#### - Le Camping de Bioux :

Le devenir de cet équipement, dont le bail a été renouvelé en 2001, avait été reprécisé dans le cadre du projet global de gestion du site de Bioux (voir paragraphe 2-1-1-2-3 ci-dessus). Toutefois au vu du constat effectué après deux années de gestion expérimentale du site, le Parc ne souhaite plus s'engager, en l'état, dans les travaux d'aménagements convenus. Il apparaît nécessaire en effet de mieux valider ces options d'aménagement avant d'envisager de nouvelles concrétisations. Pour ce faire, le département des Pyrénées-Atlantiques a conduit au cours de l'année 2003, par l'intermédiaire du Bureau d'Etudes Adhoc, une étude globale touristique sur le site de Bioux incluant le repositionnement du camping de Bioux. Il ressort de cette étude que le devenir du camping dans sa structuration actuelle n'est plus assuré en terme de viabilité économique. Un repositionnement du Parc National sur cet équipement s'avère donc indispensable.

#### Les autres refuges dans le Parc :

##### - le refuge d'Arrémoulit

Le Parc a été associé par le Club Alpin Français (section de Pau) au projet de rénovation et de remise aux normes de ce refuge. Diverses réunions techniques avec l'architecte du projet, l'Architecte des Bâtiments de France et la DIREN se sont tenues au cours de l'année 2003 qui ont permis d'orienter la réflexion pour ce nécessaire projet : les locaux sont en effet actuellement très exigus et une tente-marabout est installée en été, les conditions d'accueil du public et les conditions de vie des gardiens doivent, de ce fait, être améliorées.

##### - le refuge des Oulettes de Gaube

Le Club Alpin Français (section de Lourdes) a également porté en 2003 un projet de rénovation et de remise aux normes de ce refuge. A l'identique du projet d'Arrémoulit ci-dessus, des réunions techniques se sont également tenues (ABF, DIREN, etc.), au terme desquelles un projet a été validé et une demande de permis de construire déposée. Le maître d'ouvrage envisage de débiter les travaux correspondants dès le printemps 2004 si le financement correspondant peut se mettre en place.

##### - le refuge de Baysse

Les travaux de mise aux normes de ce refuge portés par la Fédération des Clubs Alpains, qui avaient débutés au printemps 2001, se sont achevés en juin. Ce bâtiment, dans sa nouvelle configuration, a été ouvert au public en début d'été.

##### - le refuge Ledormeur :

Les travaux de mise en place d'un générateur photovoltaïque dans ce refuge que le Syndicat Départemental d'Electrification a réalisé à l'automne 2002 ne correspondent pas au projet que le

Parc avait autorisé. Une réunion sur place a eu lieu dans l'été afin d'essayer de trouver une solution permettant de régulariser ces travaux. Auparavant, l'avis de la Commission Départementale des Sites devra être sollicité.

**- le refuge d'Ilhéou :**

L'établissement a autorisé (autorisation du 5 septembre) la Commission Syndicale de la Vallée de St Savin à réaliser des travaux de remise aux normes du captage d'eau potable du refuge d'Ilhéou. Ces travaux (mise en place d'un béliet hydraulique, construction d'un réseau enterré et d'un réservoir de stockage) se sont réalisés, compte tenu des difficultés techniques, dans le respect le plus strict de l'environnement et du paysage.

**- L'hôtellerie de Gaube :**

Les travaux de restructuration et de mise aux normes de ce bâtiment, qui n'a pas vraiment le caractère de refuge (pas de nuitées possibles) mais plutôt de bar ou d'auberge, travaux entrepris à l'automne 2002, se sont achevés au printemps. Reste à effectuer la démolition des annexes.

**L'assainissement des refuges :**

Le Parc et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ont conclu en janvier 2000, à Toulouse, un accord cadre de partenariat technique et financier afin de rapprocher leurs efforts pour protéger durablement les ressources en eau et les milieux aquatiques remarquables du parc national des Pyrénées et notamment de régler les problèmes d'assainissement des refuges qui constituent, selon le Programme d'Aménagement 1998/2002, la priorité en matière d'investissement à réaliser dans ces équipements.

Dans ce but, le Parc National s'est largement investi dans le groupe de travail inter-services de l'Etat, mis en place à l'initiative du Préfet des Hautes-Pyrénées, pour faire avancer, sur les points techniques et réglementaires, les projets de mises aux normes nécessaires en la matière.

En 2001 ont ainsi pu être réalisés les travaux relatifs à la remise à niveau du dispositif du refuge Wallon-Marcadau à Cauterets ; en 2002 ceux concernant l'Hôtellerie du Cirque de Gavarnie, l'Hôtellerie de Gaube à Cauterets ainsi que celui du refuge des Oulettes de Gaube. En 2003, le Parc a réalisé la remise à niveau des dispositifs du refuge d'Ayous.

### **2.1.3 - L'information sur sites**

Une entreprise a été retenue pour sceller les tables de lecture prévues pour le Col des Tentes et le Pic des Tentes. Cette entreprise devait faire le chantier en même temps que d'autres travaux sur le site. Les intempéries précoces en automne n'ont pas permis de les réaliser. Ils seront reportés d'un an.

## **2.2 - FAIRE COMPRENDRE LA NATURE ET SES EQUILIBRES**

### **2.2.1 - Les animations**

Le programme de découverte d'été du Parc National des Pyrénées avec les gardes-moniteurs a été proposé comme de coutume, par les six secteurs, aux visiteurs durant l'été 2003, avec différents

thèmes : connaissance de la faune, de la flore, pastoralisme, géologie, vie aquatique, traces et indices...

Ces sorties sont effectuées à la journée ou à la demi-journée, soit en matinée soit en fin d'après-midi. Elles sont payantes.

### Fréquentation sorties programme d'été 2003

secteurs	Programme été	
	nbre de sorties effectuées	nbre de pers.
Aspe	8	41
Ossau	7	18
Azun	8	98
Cauterets	8	125
Luz	12	170
Aure	12	153
	<b>55</b>	<b>605</b>

Plus d'une cinquantaine de sorties ont été proposées et ont connu un large succès de fréquentation. Cet été 2003, marqué par la canicule, a conduit en effet de nombreux vacanciers vers la montagne. Seules quelques rares sorties ont dû être annulées par manque de participants, sur des thèmes bien suivis habituellement (oiseaux, flore, milieu montagnard). A noter également la participation toujours faible en Ossau.

La participation globale aux sorties du programme d'été est d'environ 550 personnes, soit en moyenne 10 personnes par sortie. Ce chiffre est en augmentation. On note cette année un intérêt sur le thème du pastoralisme et le succès des sorties à la demi-journée.

**Les « points rencontre »** : en place avec une longue-vue, à jours et heures fixes, ou quelquefois imprévus, les gardes-moniteurs sont installés sur un point facile, de fort passage (bord d'un sentier, d'un lac, cabane...) et peuvent ainsi répondre à toutes les questions posées par le plus grand nombre de personnes.

Ces « points rencontre », assurés par l'ensemble des agents des secteurs et dont l'expérience a été entamée en 1998, connaissent un franc succès : prévus ou mis en place à l'improviste (59 sur Cauterets, 47 sur le secteur de Luz-Gavarnie), ils ont permis de sensibiliser plus de 9000 personnes sur les 2 mois d'été ! Chiffre en forte hausse, dû à la grande fréquentation de la montagne cet été 2003 (canicule).

En juillet et août, à Cauterets, mise en œuvre d'un système quotidien d'information à travers les points-rencontre, avec pour objectif de mieux répondre à l'attente des visiteurs par une information plus ciblée sur la nature et les problèmes de protection.

A noter une préférence pour les points-rencontre organisés en fin d'après-midi, une participation des espagnols en vallée d'Aspe.

Des points rencontre ont également été mis en place, au cours des vacances de Noël et de février. Ils ont permis de montrer isards et rapaces à de nombreux touristes-skieurs-raquetteurs et de faire passer l'information sur la réglementation du parc national.

## **Les points d'information bivouac**

Un effort d'information est maintenu sur les aires de bivouac en particulier près des refuges en juillet et août. Le besoin d'information sur ce type de site d'accueil est toujours aussi ressenti. Les interventions réalisées par les agents sont plus orientées vers l'information que vers la répression et sont indispensables pour maintenir un code de bonne conduite en milieu naturel.

## **2.2.2 - Les actions pédagogiques et rapports avec le milieu scolaire**

### **Secteurs**

#### **Aure**

- participation des agents du secteur aux visites-projections à la Maison du PNP pour des classes primaires ;
- participation à l'animation d'un stage « Environnement/Vallée d'Aure » pour des enseignants du primaire de la circonscription de Lannemezan, organisé par le secteur (cf. 2.2.2.2) ;
- animation d'une sortie nature au Badet en mai dans le cadre d'un jumelage entre une classe de l'école de St Lary et une classe espagnole ;
- sortie accompagnée « Gestion et protection de la nature » pour les BTS GPN 2<sup>ème</sup> année du Lycée agricole de Melle (79) dans la RNN et l'Oule, sur la thématique des tourbières ;
- intervention « Chiroptères » et sortie crépusculaire pour les BTS GPN 2<sup>ème</sup> année du Lycée agricole de Masseube (32) ;
- travail avec une classe de CP de l'école primaire d'Arreau : découverte du milieu naturel sur le terrain (3 demi-journées), projection, création d'un mobile sur 5 rapaces présents sur la vallée d'Aure.

#### **Luz**

- plusieurs animations réalisées avec les écoles primaires d'Esterre et d'Esquièze-Sère sur la vie de la marmotte, l'observation du milieu aquatique, l'isard dans son milieu ;
- intervention à l'école primaire de Luz ainsi qu'au Collège : rapaces, prédation, missions du PNP, flore, gypaète et ours ont été les thèmes abordés ;
- intervention auprès de l'école primaire de Gèdre : l'isard « qui suis-je ? », les grands rapaces ;
- rencontre avec l'école de Torla dans le cadre d'un projet à mettre en place en 2004 avec l'école de Gèdre et le PNP.

#### **Cauterets**

Le secteur s'est investi sur de nouveaux projets pédagogiques :

Démarré en 2002 avec les classes de 6<sup>ème</sup> du collège de Pierrefitte, un projet pédagogique sur la « lecture des paysages » a donné lieu à 3 interventions en salle. Une promenade panoramique de la vallée d'Argelès-Gazost sur les pentes du Hautacam, en avril, a permis aux collégiens d'étudier le paysage de la vallée.

Suite du programme de sorties sur le thème de l'arbre, de l'oiseau et de l'eau avec l'école primaire de Pierrefitte.

#### **Arrens**

- programme de quatre sorties avec l'école Villa Suzanne d'Argelès Gazost.
- Mise en place d'un projet pédagogique autour de la flore avec les huit classes du canton d'Aucun sur 2003-2004. Réunion préparatoire à l'automne, les sorties étant prévues sur 2004.

#### **Ossau**

Le secteur intervient toujours dans quelques écoles et collèges du Béarn : Laruns, Arudy, FOL de Gourette, mais également dans les lycées agricoles, et auprès des accompagnateurs de montagne

sur les thèmes habituels : le PNP, la protection de la nature, la forêt, les empreintes, les rapaces, lecture de paysage, les cabanes de bergers, les métiers de la montagne, aménagement et environnement...

### **Aspe**

4 animations ont été menées avec des lycéens de 1<sup>ère</sup>, des universitaires, des accompagnateurs de montagne : deux sur le thème général du parc national, deux sur l'ours.

### **Service Communication**

Le service communication, en l'absence d'une personne responsable de la pédagogie, fait le lien entre les très nombreuses demandes d'encadrement sur le terrain et les secteurs : contacts, dates, programmes, transports... dans le cadre donné par le Cahier Pédagogique réalisé par le PNP.

Il a pris contact avec le réseau « Education Pyrénées Vivantes » qui regroupe de nombreux acteurs français et espagnols du monde de l'éducation à l'environnement de la chaîne pyrénéenne en participant à l'une des trois journées aux premières rencontres du réseau qui ont eu lieu du 9 au 11 septembre 2003 à Accous. Le parc national est membre de ce réseau mais n'accorde que très peu de temps à ces activités.

Des contacts ont été pris et des rencontres ont eu lieu avec les inspections d'académies des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées, mais aucun programme d'action d'éducation prédéfini n'a été mis en place.

Le service prévoit un projet de programme pédagogique auprès de toutes les classes de quatrième de la zone périphérique du parc national. Mais ce projet n'a pu être lancé en 2003. Il est reporté à 2004. Il s'agit de proposer une présentation générale du PNP aux élèves de quatrième de la zone périphérique en classe et de toucher ainsi ceux qui ne vont pas spontanément vers le PNP et qui ignorent souvent tout du territoire protégé et de l'établissement. Ce programme devrait conduire à des actions plus durables d'éducation à l'environnement avec les établissements scolaires qui le souhaitent.

### **Service scientifique**

En 2003, des interventions ont été faites par le service scientifique auprès :

- de l'université de Pau, dans le DESS hydrobiologie et cours d'eaux, sur le thème de la gestion des espaces protégés,
- de l'ATEN dans le cadre de la formation de personnels à la flore protégée, en liaison avec le Conservatoire Botanique Pyrénéen,
- de l'ATEN dans le cadre de deux formations de 4 jours des personnels du Ministère de l'Environnement à la gestion et au suivi des populations de gypaètes barbus,
- de l'ATEN dans le cadre de la formation de prise de poste des agents des parcs nationaux pour une sensibilisation/information sur les plans de gestion et le suivi des activités,
- de l'ATEN dans le cadre de la formation sur le suivi écologique destinée aux agents des espaces naturels et protégés.

Le service a également participé à plusieurs jurys de stage suite au rendu des travaux des stagiaires pris sous convention avec le PNP.

#### **2.2.2.1 - Publics spécialisés**

Le Parc National continue son travail en faveur des publics spécialisés.

Comme les années précédentes, des sorties ont été proposées dans le cadre du programme d'été. Elles sont ouvertes à tous mais sont organisées pour être accessibles aux personnes handicapées physiques ou à mobilité réduite.

Par ailleurs, des sorties spécifiques ont été organisées avec différents partenaires associatifs : Association des Paralysés de France, Voir Ensemble, ARIMOC du Béarn... Ces derniers sont très demandeurs de ce type de sorties, encadrées par les agents des secteurs et par L-M Espinassous.

Une opération a été menée en avril sur le secteur de Luz en encadrant une sortie pour les Jeunes Apprentis de la Fondation d'Auteuil. Jeunes parisiens en difficulté, ils participaient à plusieurs actions de découverte créatrice et culturelle, se donnant ainsi l'opportunité de faire aboutir des projets porteurs de sens.

Le partenariat avec la Maison d'Arrêt de Pau s'est poursuivi, 2003 étant consacré à la mise en place d'une convention entre le PNP, les autorités judiciaires et l'Education Nationale.

### **2.2.2.2 - Formation de formateurs**

cf. 3.1.3 « partenariat avec les accompagnateurs de montagne »

Par ailleurs le secteur d'Aure s'est investi dans l'encadrement d'un stage d'une semaine destiné aux enseignants du primaire de la zone de Lannemezan. Ce stage a permis à ces derniers de mieux connaître le PNP et d'approcher toutes les pistes possibles de travail sur l'environnement avec les scolaires.

### **2.2.2.3 - Documents pédagogiques**

Le « Cahier pédagogique » est consulté régulièrement par les enseignants qui souhaitent mener une action avec le PNP. Il reste consultable sur internet.

### **Commentaire à Orédon**

Le PNP a mis à disposition du SIVU une cassette de présentation de la Réserve Naturelle du Néouvielle pour une diffusion dans les navettes de transport des visiteurs entre Orédon et Aubert. C'est un complément d'information aux activités traditionnelles d'accueil très apprécié.

### **Utilisation de la photothèque du parc national**

cf. 2.2.3.5

## **2.2.3 - Les outils de communication**

### **2.2.3.1 - Les publications**

L'ensemble des fiches d'information gratuites :

Mode d'emploi dans le Parc National des Pyrénées (en français, espagnol, anglais),

Catalogue des publications,

Services,

Conseils aux randonneurs (en français, espagnol, anglais),

Refuges situés aux alentours du Parc National des Pyrénées,  
Programme des sorties d'été avec les gardes-moniteurs,  
A la découverte des mammifères,  
A la découverte des oiseaux

a été tiré au total à 78 000 exemplaires.

Le dépliant général couleur de présentation du parc national a été retiré à 20 000 exemplaires en version française, 3 000 exemplaires version espagnole, 3 000 exemplaires version anglaise. A cette occasion les textes ont été mis à jour.

7 nouvelles fiches ont été créées. Elles présentent les différentes Maisons du parc national et donnent des informations pratiques sur les expositions, les projections, les horaires d'ouverture... Elles ont été tirées à 1 500 exemplaires chacune.

Toutes ces fiches ont été largement diffusées auprès des particuliers, dans les Maisons du parc national, les Offices de Tourisme, les Maisons des Pyrénées, les Ecoles, les Salons, lors d'animations etc.

Comme l'an passé, le service communication du parc national a participé aux deux journées d'échanges «des dépliants et d'informations touristiques », organisées par l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative des Hautes-Pyrénées.

### **Editions nouvelles**

- Agenda des parcs nationaux de France : opération poursuivie par les sept parcs nationaux de France et sous la même forme que les années passées. Le Parc National des Pyrénées a participé financièrement mais également en fournissant, relisant et corrigeant les textes, en apportant des photos.

- dans le cadre des actions interparcs ont été édités trois ouvrages en partenariat avec les éditions Hesse, le premier consacré à la marmotte, le deuxième à l'aigle royal, le troisième au dauphin. Il s'agit du début d'une série d'ouvrages destinés aux enfants, le projet étant d'ajouter chaque année de nouveaux titres à la série. Ces ouvrages sont publiés sous le logo «Parcs nationaux de France ». La collection est une collection interparcs mais chacun des parcs nationaux passe convention et commande directement auprès du co-éditeur.

- également dans la série des actions interparcs un jeu de société : « Nature sauvage, le grand jeu des parcs nationaux de France » a été créé avec le partenariat de la société Bioviva, éditions spécialiste des jeux nature. Il s'agit d'un jeu à la fois ludique et éducatif mêlant le jeu de l'oie à des séries de questions et des mimes.

- après un travail de plusieurs années, et aidé par l'apport de chacun des parcs nationaux, M. Pierre Merveilleux du Vignaux a terminé son ouvrage, essentiel pour la connaissance des parcs nationaux français : « l'Aventure des parcs nationaux ». Le PNP, comme les autres parcs nationaux français s'est porté acquéreur de 200 exemplaires. Ce travail permettra de sauver la mémoire de cette aventure qui risquait de s'estomper avec la disparition progressive de nombre de ses acteurs.

- travail sur l'ouvrage «Petit patrimoine bâti en Vallée d'Aspe » en liaison avec les concepteurs graphiques et le CAUE des PA, choix des options de conception, choix des photos, rédaction de textes, relectures et corrections. L'ouvrage a paru au deuxième trimestre. Il est tiré à 2 000 exemplaires et fait l'objet d'une réunion en Aspe avec restitution aux élus de la vallée. L'ouvrage est diffusé à la maison du parc à Etsaut, par le site internet du parc national et au siège du parc. Il est le premier d'une série qui se poursuivra en 2004 avec le tome sur la vallée de Luz.

- préparation et travail avec l'auteur, Mme Annie Brives, pour l'édition par le parc national d'un ouvrage consacré aux «Forts et alats en vallée de Barège », constructions destinées à protéger les granges et maisons contre les avalanches. L'édition de cet ouvrage, préfacé par M. Jean-Louis Massoure est prévue pour l'année 2004. De même que les ouvrages consacrés au petit patrimoine bâti, celui-ci fera partie de la nouvelle collection du parc national intitulée «collection Patrimoine des vallées pyrénéennes ».

- le parc national fait réaliser par M. Gaétan du Chatenet, spécialiste très connu, une série de 169 dessins et aquarelles en vue de l'illustration du futur ouvrage « Le massif du Néouvielle, 100 lacs et une réserve ». Ces aquarelles représentent fleurs, oiseaux, insectes, mammifères, amphibiens etc...et constituent un ensemble d'une exceptionnelle qualité.

- parution d'un numéro du journal « Empreintes » destiné aux habitants de la zone périphérique. Le dossier (14 pages) de ce numéro de 24 pages traitait du programme Natura 2000 en général et de certains documents d'objectifs pour lesquels le parc national est opérateur en particulier. Notamment les sites Néouvielle et Pégère Barbat Cambalès.

En outre, une réflexion a été menée sur l'évolution de la ligne éditoriale et la présentation d'empreintes. Un appel d'offres a ensuite été lancé afin d'élaborer une nouvelle formule du journal, prévue pour 2004.

- élaboration d'une lettre d'information à destination des institutions et des élus : «La Lettre ». Le but est d'informer les partenaires du parc national de ses missions et de ses actions par le biais d'articles courts et factuels. Parution de deux numéros en avril et octobre 2003.

## **Rééditions**

### **Les titres suivants ont fait l'objet d'une réédition en 2003 :**

- les "promenades dans le parc national". Toutes les vallées du parc national à l'exception du Val d'Azun ont été rééditées à 2000 exemplaires chacune.

### **2.2.3.2 - Les expositions itinérantes**

Durant l'année 2003, 13 contrats de location à l'extérieur – divers festivals, manifestations, salons... - ont été établis pour une utilisation effective de 40 semaines. Ces expositions itinérantes sont également mises en place durant les vacances scolaires et pendant l'été dans les Maisons du parc national. C'est en fait leur utilisation principale.

Sept expositions itinérantes réalisées par le Parc National des Pyrénées sont disponibles : Pyrénées montagnes d'Europe, le Parc National des Pyrénées, le Parc National des Pyrénées en 20 questions, Pyrénées Mont Perdu cirques et canyons, rapaces aux Pyrénées, la marmotte, RNN la montagne aux 70 lacs.

La vérification et l'entretien des expositions utilisées restent un problème, par manque de temps pour l'effectuer.

- en 2003, une nouvelle exposition de photos sur le parc national « Béarn, Bigorre, Aragon, montagnes nature » a été réalisée. Elle utilise exclusivement les clichés réalisés par le personnel. Cette exposition, de cinquante photos accompagnées de courts textes de commentaires, a été conçue et réalisée à l'occasion de la Conférence sur les espaces protégés tenue à Tarbes en décembre 2003.

- afin de tirer parti du travail réalisé pour l'exposition de la nouvelle Maison du parc à Etsaut, celle-ci a été déclinée sous la forme d'une exposition itinérante. Le travail de recalibrage, recadrage, adaptations graphiques est assuré par les concepteurs espagnols de l'exposition initiale. La fabrication est programmée pour 2004.

- début du travail sur un thème suggéré par la bibliothèque municipale de Bagnères-de-Bigorre : consacrer une exposition et ensuite des animations à la personnalité bagnéraise de Bernard Clos et son travail de photographe pyrénéen. Ce projet associerait la ville de Bagnères-de-Bigorre, le Parc National des Pyrénées et le Parc National d'Ordesa et du Mont Perdu ainsi que la ville de Boltaña en Aragon.

### **2.2.3.3 - L'audiovisuel**

#### **nouveau film du parc national**

Suite et fin du travail conduit sur le nouveau film du parc national, « Veilleurs de montagne », réalisé en collaboration avec le CRDP de Midi-Pyrénées : choix définitif des séquences et du montage, sonorisation, écriture et enregistrement du commentaire.

Le nouveau film est présenté successivement dans toutes les maisons des vallées du parc national au cours de soirées conviviales auxquelles est invitée la population locale.

Le film est également présenté par le réalisateur Bernard Losier et D. Tribot Laspière au Festival international de Ménégoûte les 29 et 30 octobre.

L'ensemble des opinions recueillies sur ce document est très positif. Le parti pris ayant été de faire comprendre les missions et le rôle d'un parc national à partir du travail quotidien des gardes moniteurs sur le terrain, il confère au film un caractère très concret, vivant et parfaitement clair qui passe très bien auprès de publics très variés.

Toutes les maisons du parc national sont dotées de copies VHS ou DVD et le film, très largement programmé dans les maisons, a tendance, ce qui est logique, à détrôner les productions plus anciennes.

Le film est dupliqué à raison de 100 DVD et 50 VHS qui permettront de faire face aux différents besoins. Le parc national s'en réserve l'exclusivité dans une première phase. Une éventuelle commercialisation sera à étudier plus tard.

### **Patrimoine Mondial**

Le parc national fait également l'acquisition de copies DVD et d'un original BETA du film « Mont Perdu, Patrimoine Mondial » réalisé en partenariat avec le Parc National d'Ordesa et du Mont Perdu afin de le projeter régulièrement au public dans les maisons de Gavarnie et de Luz.

### **prises de vues video**

Les prises de vues video se sont poursuivies avec pour objectif de disposer de séquences animalières en vue des deux prochains films prévus avec le CRDP Midi Pyrénées. M. Laurent Nédélec, garde-moniteur au secteur de Luz, a pu filmer un ours dans la vallée les 21 et 22 avril.

### **équipement audio-visuel**

Préparation d'un cahier des charges pour parachever l'équipement audiovisuel des salles de projection des maisons du parc, notamment en installant des unités de disques durs qui faciliteront par la suite les manipulations lors de projections, la modification des programmes et des films installés etc...L'aboutissement de ce projet est prévu pour 2004.

### **2.2.3.4 - le multimédia**

Le site internet du parc national <http://www.parc-pyrenees.com> mis en ligne depuis le 1<sup>er</sup> juin 2000 est toujours aussi consulté.

L'internaute a le choix entre 8 rubriques : trouver, découvrir, itinéraires, randonner, actualités, documentation, dialoguer et boutique.

De nombreux documents ont été mis en ligne dans la rubrique « documentation », tels que la Lettre d'information du parc national, le journal « Empreintes », les Infosites Natura 2000...

La rubrique « dialoguer » (en français, anglais, espagnol) est également très appréciée (70 questions sur l'année). Chacun peut s'exprimer comme bon lui semble sur des sujets variés. Les réponses viennent d'autres internautes ou du parc national.

Des mises à jour régulières dans la rubrique « Actualités » sont effectuées par le service Communication.

212 demandes d'informations supplémentaires sont arrivées sur l'adresse électronique du parc national « [pyrenees.parc.national@espaces-naturels.fr](mailto:pyrenees.parc.national@espaces-naturels.fr) ».

Une fiche de présentation du site internet à été éditée en 2 000 exemplaires.

### Moyenne obtenue à partir des résultats pour l'année 2003 :

Pages, liens consultés - navigation dans le site

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
Nbre total d'accès	787335	189602	878017	394453	1009472	1188316	1481580	706861	154305	692214	160200	673671
Nbre moyen d'accès par jour	25397	6538	28323	13148	32563	39610	47792	22801	5143	22329	5340	56139

<b>Moyenne mensuelle de pages, liens visités par mois</b>	<b>693002</b>
<b>Moyenne journalière de pages, liens visités par jour</b>	<b>25426</b>

Conclusion :

Bonne navigation dans le site, les internautes restent et « surfent » à l'intérieur du site.

Sessions (visite effectuée par un internaute, de son entrée dans le site à sa sortie) :

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
Nbre total de sessions	17917	15200	18404	8232	20512	21432	23739	15908	14106	17795	13404	16084
Nbre moyen de sessions par jour	577	524	593	274	661	714	765	513	470	574	446	518
Durée moyenne des sessions (en minutes)	7m02	6m34	6m20	6m36	6m02	6m09	6m08	6m17	6m02	6m05	5m23	6m38

<b>Moyenne mensuelle des sessions</b>	<b>16894</b>
<b>Moyenne journalière des sessions</b>	<b>552</b>
<b>Durée moyenne des sessions</b>	<b>6m16</b>

La nouvelle boutique du site internet du Parc National des Pyrénées est bien consultée. 53 commandes ont été effectuées durant l'année. De plus, le service communication du parc national peut effectuer toutes sortes de mise à jour (modifications de prix, rajouts et suppressions de produits, traitement des commandes...).

Un dossier de demande d'autorisation de paiement en ligne par l'internaute est en préparation.

### **2.2.3.5 - La bibliothèque et la photothèque**

#### **La bibliothèque**

La bibliothèque a poursuivi en 2003 son programme d'acquisitions, d'indexation et de prêt. Elle compte aujourd'hui 4600 références.

Malheureusement, pour des raisons de statut administratif, il a été mis fin à la situation d' Agnès Mengelle, documentaliste à mi-temps au parc national. En effet il s'est avéré qu'il n'était pas légal qu'une collectivité territoriale comme la Ville de Lourdes mette à disposition un personnel auprès d'un établissement public national.

A compter du 31 décembre 2003 la bibliothèque a donc été fermée et réservée à un usage interne sauf cas exceptionnel, seul moyen de préserver ce fonds de haute valeur appartenant au parc national.

#### **La photothèque**

Le logiciel de gestion de base de données d'images est toujours AJARIS.

En 2003, il n'a pas été procédé à la numérisation de nouvelles images. Le choix des images à numériser demande beaucoup de temps, qu'il n'a pas été possible de décaler.

Le nombre de documents numérisés est toujours d'environ 7000.

Le travail d'indexation, pour les mêmes raisons de manque de temps, n'a pas non plus beaucoup avancé.

Par contre la demande d'utilisation, interne et externe, de la photothèque est toujours très importante et cette dernière se révèle toujours comme un outil indispensable.

En 2003, une cinquantaine de contrats de cession de droit d'exploitation des photos ont été établis (presse, Ministère, CAF, Pic du Midi, association Moraine..).

Par rapport à 2002, le nombre de contrat a augmenté mais sur un nombre de photos moindre, s'expliquant par des recherches extérieures moins lourdes.

Par contre, en interne, pour ses besoins propres, les recherches ont été nombreuses et surtout plus lourdes : par exemple, l'exposition photo du PNP a été réalisée entièrement à partir des documents numérisés et indexés. Recherches importantes également pour les publications du parc, le Journal « Empreintes », Natura 2000, l'agenda des Parcs nationaux de France...

Soit une recherche de plus de 500 photos, pour une sortie globale d'environ 1000 photos pour l'année.

### **2.2.4 - Les relations avec les médias**

Ne sont énumérés ci-dessous que les articles, émissions et tournages demandant des contacts particuliers, avec recherches iconographiques. Ce travail est centralisé par le service

communication, qui traite directement avec les journalistes pour les sujets généraux et s'adresse bien entendu aux services concernés pour des sujets plus ciblés (rapaces, chauve-souris, flore, développement...) ou aux secteurs pour des accompagnements et interviews « terrain ».

### **Presse écrite**

L'effort en 2003 a porté sur la presse locale, avec l'établissement d'un programme régulier en particulier avec La Dépêche du Midi, la Nouvelle République sur les Hautes-Pyrénées et La République des Pyrénées, Eclair Pyrénées et Sud Ouest sur les Pyrénées-Atlantiques..

Ceci implique le contact permanent et l'alimentation régulière des journalistes en sujets d'actualité (animations dans les Maisons du parc, programme d'été, nouvelles publications...) mais aussi de fond (gestion de la grande faune, travail des gardes-moniteurs...) sur le parc national.

Des événements ponctuels importants comme l'ouverture de la nouvelle Maison d'Etsaut, la sortie du nouveau film « Veilleurs de montagne », ou encore la Nuit de la Chouette ont permis d'accrocher également les journalistes locaux et d'augmenter les articles.

En 2003, la presse écrite locale et les radios locales ont également bien couvert la Conférence internationale des espaces naturels protégés de décembre (premières pages couleur, interviews...).

#### *presse internationale :*

- « Rivista de la Montagna » et « Itinerari e luoghi » : organisation d'un programme de reportage pour un journaliste italien (GL. Boetti) pendant 2 semaines en juillet, sur le thème du PNP et du PN d'Ordesa – à paraître en juin 2004-09-23
- « Wierchy » : article sur le PNP paru sur ce journal en Pologne.

Par ailleurs, différents articles sont parus :

#### *presse nationale :*

- « L'Etudiant » - juin : le travail des gardes-moniteurs, avec JN Loireau
- « Alpinisme et randonnée » - août : bilan et objectifs du PNP, avec G. Azavant
- « Bon voyage » - novembre : article sur les parcs nationaux et le PNP en particulier
- « Famille chrétienne » - juillet : article sur le PNP (transhumance et baguage vautours)
- « Que choisir » - juillet : article sur les parcs nationaux et le PNP.

### **Radios-TV**

#### **Radios**

- Sud Radio : interview de G. Nogué sur le Patrimoine Mondial le 18 janvier
- RCF, radio du Nord et de Belgique : interview de G. Nogué sur les Grands Sites le 26 mai
- Radio Païs : plusieurs émissions avec J. Pujo et M. Kbaier sur le thème du parc national
- Radio Pau Béarn : présentation de l'ouvrage « Mémoires de terrain » par D. Tribot Laspiere

#### **TV**

- TF1 : aide à la réalisation de deux sujets en janvier : le pèle-porc en vallée d'Aure et les activités humaines en hiver en vallée d'Arrens pour le Journal de 13 Heures.
- France 3 Sud : deux reportages sur le PNP ont été réalisés dans le cadre de l'émission « La ruée vers l'air » en janvier (passage à l'antenne en mars) : un sur le travail avec les enfants de l'école d'Arras en Lavedan sur le thème des oiseaux, l'autre sur le nourrissage du gypaète barbu en vallée d'Arrens.

- France 3 Sud Rhône Alpes Auvergne : réalisation d'un reportage complet de 26 minutes sur Christian Ringeval, en mars, pour l'émission «Chroniques d'en haut ».
- France 3 Aquitaine : reportage à Cauterets, en mai, sur le gave de Pau pour l'émission «Bleu Clair , le magazine de l'eau », diffusé également sur la chaîne « Voyages ».
- France 3 Pau sud Aquitaine : reportage sur la sortie du film «Veilleurs de montagne », en juin, avec D. Tribot Laspière.
- France 3 Aquitaine : reportage en Aspe, en juillet, pour l'ouverture de la nouvelle Maison du parc à Etsaut et sortie sur le terrain accompagnée par F. Cassou, J. Isaure, M. Cauhapé.
- France 3 Aquitaine : reportage à la Falaise aux vautours pour l'émission «Fêtes comme chez vous », en septembre, avec I. Vial, CP. Arthur, D. Peyrusqué.
- France 3 Toulouse : reportage en vallée d'Arrens sur « l'apport des espaces naturels à la montagne, atouts et contraintes », en décembre, dans le cadre de la Conférence de Tarbes.

## 2.2.5 - Les opérations de communication

### **L'année 2003 a été marquée par l'organisation de la « Conférence internationale des espaces naturels protégés » en décembre :**

C'est dans le cadre de l'année internationale des espaces naturels protégés et de l'année anniversaire des premiers parcs nationaux français (les Parcs Nationaux de la Vanoise et de Port-Cros ont eu 40 ans en 2003) que le Parc National des Pyrénées a organisé cette Conférence internationale des espaces naturels protégés les 10, 11 et 12 décembre 2003 à Tarbes. Une manifestation gratuite et ouverte à tous qui a attiré plus de 400 visiteurs, acteurs du monde des espaces protégés mais aussi amoureux de la nature, socioprofessionnels, élus, enseignants, étudiants...

L'objectif était de réunir les acteurs publics et privés des espaces protégés français et étrangers (Espagne, Allemagne, Pologne, Slovaquie, Canada, Colombie, Costa Rica, Mali, Gabon...) et d'aborder trois grands thèmes centrés sur la préservation et la mise en valeur des espaces protégés et sur leur avenir dans les politiques de développement des territoires.

La première journée de la Conférence a été consacrée à **la coopération entre espaces naturels** et notamment à la mise en place d'un Réseau Pyrénéen des Espaces Naturels Protégés, à l'instar de ce qui se pratique dans les Alpes depuis plusieurs années. Le but était de créer une synergie pour optimiser la protection et la préservation des milieux et des espèces, la sensibilisation du public et le développement local des zones périphériques.

Le **rôle des acteurs dans la gestion du patrimoine naturel** a été traité au cours de la deuxième journée de la Conférence. Il s'agissait dans un premier temps de débattre des rôles et partenariats de l'Etat et des collectivités territoriales au service d'une stratégie nationale pour la diversité biologique. Les débats de l'après-midi ont permis de comprendre comment les métiers de terrain au sein des espaces naturels protégés ont évolué ces dernières années. Il s'agissait alors de mettre en valeur les compétences des agents de terrain spécifiques à la gestion des espaces naturels et les échanges de plus en plus forts qui existent entre ces agents, les élus locaux, les socioprofessionnels et les associations. Des échanges qui sont autant de vecteurs de développement des territoires.

Les débats de la troisième journée de la Conférence ont porté sur **la prise en compte de la valeur patrimoniale des espaces naturels protégés comme critère d'éligibilité aux futurs fonds structurels européens**. L'objectif était de maintenir le niveau de soutien de l'Union européenne aux massifs montagneux, tenant compte de la valeur patrimoniale de ces espaces.

La Conférence internationale des espaces naturels protégés était organisée par le Parc National des Pyrénées et le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et placée sous le patronage de l'Union Européenne, du Programme des Nations Unies pour l'Environnement et de l'IUCN (World Conservation Union). Les partenaires du PNP étaient nombreux : le Parc National d'Ordesa et du Mont Perdu, les Conseils Régionaux Aquitaine, Midi-Pyrénées, les Communautés autonomes d'Aragon, de Navarre et de Catalogne, la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Action Régionale (DATAR), l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN).

### **Les « Rencontres cinéma nature »**

A l'occasion de la Conférence internationale des espaces naturels protégés, le Parc National des Pyrénées a souhaité que les participants comme la population des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques se retrouvent d'une manière conviviale et festive autour de films abordant le thème de la nature.

Ainsi, des Rencontres cinéma nature se sont déroulées le vendredi 12 décembre à 20 heures dans les différentes maisons du parc national dans les vallées d'Aspe (Etsaut), Ossau (Laruns), Azun (Arrens-Marsous), Cauterets, Luz-Gavarnie (Luz-St-Sauveur) et Aure (St-Lary). Les derniers films des sept parcs nationaux français ont été proposés au public des vallées.

La présence simultanée de gardes-moniteurs des sept parcs nationaux de France et des gardes-moniteurs du Parc National des Pyrénées, rare opportunité, a été une occasion de lancer des débats dynamiques avec les spectateurs. Un verre de l'amitié a été offert à tous les visiteurs.

Ces échanges se sont inscrits dans la continuité des débats de la Conférence internationale puisque l'un des sujets essentiels de la manifestation était précisément celui du rôle, du travail de terrain et de l'insertion dans le tissu local des gardes-moniteurs à travers des contextes et des pays différents. Ce thème, très concret, a intéressé les agents des parcs mais aussi les partenaires locaux avec lesquels ils travaillent et le public qu'ils côtoient tous les jours.

### **Autres opérations**

- en janvier, participation à une table ronde sur les publications consacrées aux Pyrénées au Château de Pau. Présentation de l'ouvrage « Mémoires de terrain » sélectionné par les organisateurs de la manifestation comme la meilleure publication montagne de l'année.

- en mars, comme tous les deux ans, le PNP a participé à la «Nuit de la Chouette», en vallée d'Aure à Cadéac et en vallée d'Ossau à Aste Béon. Ces animations – présentation en salle, films, outils pédagogiques, et sortie sur le terrain à l'écoute des oiseaux – rencontrent toujours un bon succès auprès du grand public et permettent également de travailler en direct avec les communes.

- le mois de juin a été marqué par la présentation en avant-première, dans toutes les Maisons du parc national, en présence des élus locaux, des partenaires et du personnel du parc, du nouveau film « Veilleurs de montagne, le Parc National des Pyrénées grandeur nature ».

- 13-15 juin : participation à Eolo Tempo, festival de cerf-volants en Val d'Azun avec encadrement de sorties sur le terrain et de points rencontre, présentation d'exposition itinérante, documentation, information...

- 13-15 juin : XXème anniversaire de la Maison du Parc National et de la Vallée à Luz St Sauveur : participation active du secteur de Luz par l'organisation de randonnées encadrées sur le terrain, prêt d'expositions itinérantes...

- le 10 juillet, inauguration de la nouvelle Maison du parc national à Etsaut en présence de nombreux élus, de partenaires, et du personnel du parc.
- en juillet et août, participation du secteur d'Aure à l'animation du Réseau ECCO Gypaète barbu par des sorties grand public sur le terrain.
- 30 août : participation du secteur d'Aure à la «Nuit de la Chauve-Souris» à Aulon : jeux, concours de dessin, débat..
- 21 septembre : participation du secteur de Cauterets à la «Fête de la Montagne» à Argelès
- 30 septembre : animation à la Maison Midi-Pyrénées à Toulouse, avec présentation du film « Veilleurs de montagne »
- 1<sup>er</sup> octobre et 5 novembre : participation du PNP aux animations de la Maison de l'ARPE à Toulouse : gardes-moniteurs, films...

A noter également, dans le cadre des contacts entretenus en particulier par le personnel de terrain avec les collectivités locales, la participation régulière à diverses manifestations traditionnelles par des stands, expositions temporaires, distribution de documentation et de lots...

Quelques exemples :

Foire des Rameaux : concours de bovins à Luz

Début juillet : transhumance en Ossau

Juillet : «Fête du fromage et des bergers» à Etsaut, «Fête de la montagne» à Luz St Sauveur

Août : «Fête du mouton» à Luz

Septembre : «Foire aux côtelettes» à Arrens-Marsous, «Foire de la St Michel» à Luz

Octobre : «Foire aux fromages» à Laruns

...

Certains secteurs (Luz, Arrens) participent également, une fois par semaine avec un garde-moniteur, aux «pots d'accueil» proposés aux touristes durant les mois de juillet et août, en compagnie des professionnels du tourisme et de la montagne.

### **Visites officielles**

En dehors du grand nombre de personnalités étrangères (Amérique du Sud, Canada, Afrique, Pays de l'Est, Ecosse, Espagne, Italie...) accueillies à l'occasion de la Conférence internationale des espaces naturels protégés de décembre (cf. 2.2.5), le PNP a reçu une forte délégation de la Foz de Lumbier (Espagne – Navarre) : élus, agents de développement, personnels du centre d'interprétation de cet espace, ont souhaité découvrir le PNP et ses structures, en Aspe et en Ossau, pour connaître leur fonctionnement et rencontrer des partenaires ayant des expériences de développement local mises en place dans le cadre du PNP.

## **2.2.6 - La commercialisation**

2003 est une année difficile. Beaucoup de publications du Parc National des Pyrénées arrivent en fin de vie et la baisse de fréquentation dans les deux départements se fait sentir.

La gamme de produits de l'année 2003 est composée de publications du parc national mais aussi de différents éditeurs, d'affiches, des cartes IGN et tee-shirts.

Le nombre de références n'a pas trop augmenté. L'accent a été mis surtout sur les publications plutôt que les produits «boutique».

- publications (carte, livre, itinéraire) 90 références
- affiches 9 références
- produits boutiques 21 références

Ventes totales des produits par secteur :

Secteurs	Ventes 2003 en Euros
Aure	11118.12
Luz	6415.73
Gavarnie	5723.23
Cauterets	17886.04
Arrens	10465.14
Ossau	10251.1
Aspe	6321.22
Tarbes	4581.45
<b>TOTAL</b>	<b>72762.03</b>

Les commandes par correspondance se font maintenant essentiellement à partir du site internet du parc, bien que le paiement en ligne ne soit toujours pas en service.  
Le paiement par Carte Bleue est installé dans les maisons du parc national de Cauterets et Laruns. Les autres maisons seront équipées dans les prochaines années.

Cette année aucune vente n'a été organisée dans les administrations partenaires du parc national pour des raisons de stock trop limité.

---

# COOPERER

## LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA ZONE PERIPHERIQUE

### 3.1 - LES RELATIONS AVEC LES ADMINISTRATIONS ET LES COLLECTIVITES

#### 3.1.1 - Les administrations

Comme membre nommé par le ministre ou par le préfet, ou comme partenaire technique, le Parc National a participé dans le courant de l'année 2003 à un certain nombre de réunions administratives traitant de problèmes liés à l'environnement : réunions des Conseils Départementaux de la Chasse et de la Faune Sauvage (4 réunions en Hautes-Pyrénées, 3 réunions en Pyrénées-Atlantiques), réunions de mise en place de la directive Habitats (4 journées), fonctionnement du réseau Ours (1 journée). En 2003, quatre réunions se sont tenues, sous l'égide de la DIREN Aquitaine, pour la mise en application du plan de restauration du gypaète barbu sur le massif pyrénéen auquel participe le Parc dans le cadre du comité de pilotage. La mise en place du plan de restauration du Percnoptère d'Egypte a aussi amené la réunion du comité de pilotage et du groupe technique pour 5 journées. Deux journées ont aussi été consacrées à la mise en place du Plan de restauration Vison d'Europe.

A noter, en 2003, la poursuite du fonctionnement de la MISHAFFLO et de la MISA dans les Hautes-Pyrénées, deux instances chargées de coordonner les politiques de l'Etat au niveau départemental dans le domaine de l'environnement et de l'aménagement, et qui ont amené une quinzaine de réunions.

Dans le cadre de la politique de réactualisation des Znieff, une vingtaine de réunions ont eu lieu afin de déterminer les espèces et habitats déterminants en Midi-Pyrénées.

Une dizaine de journées ont aussi été consacrées à la participation de la rédaction des ORGFSH en Midi-Pyrénées.

La mise en place de "pays" en Hautes-Pyrénées a aussi amené la tenue de plusieurs réunions ainsi que des expertises sur le patrimoine naturel de ces "pays". Au total plus d'une dizaine de journées y ont été consacrées.

### 3.1.2 - Les collectivités

Le service développement participe largement aux réunions de concertation (Pôles touristiques, projets de Pays, comités de pilotage divers, étude de positionnement, inventaires, projets techniques, ...) auprès des 86 communes de la zone périphérique et de leurs regroupements intercommunaux et positionne le Parc National des Pyrénées comme partenaire privilégié des collectivités en zone périphérique pour tous leurs projets de développement fondés sur la mise en valeur de leur patrimoine.

Les contrats de Plan Etat-Régions Aquitaine et Midi-Pyrénées  
La politique de développement durable sur l'Espace Parc est une politique partenariale avec les Conseils Régionaux Aquitaine et Midi-Pyrénées de développement territorial.

L'Etat et les Conseils Régionaux conviennent donc d'accompagner ce territoire les efforts d'innovation en matière de gestion du patrimoine naturel, de préservation du patrimoine culturel, de développement et de maintien des populations locales. Les opérations soutenues devront être exemplaires afin de pouvoir être reproductibles sur le massif.

C'est pour répondre à ces enjeux que l'Etat et les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées et le Parc National des Pyrénées se sont engagés, à travers le XIIème Contrat de Plan, à initier cette politique sur l'Espace Parc.

Le 20 mars 2000 pour la région Midi-Pyrénées et le 19 avril 2000 pour la région Aquitaine étaient signés les XIIème Contrats de Plan Etat-Régions Aquitaine et Midi-Pyrénées.

Deux articles, l'article 12.1.5 pour la région Midi-Pyrénées et l'article 314.2 pour la région Aquitaine, relatifs à la zone périphérique du Parc National des Pyrénées définissent les orientations d'intervention et les enveloppes financières.

La participation financière des partenaires dans le cadre des actions soutenues par le Parc National des Pyrénées sur la zone périphérique s'élève à 2 972 756,00 € pour les Hautes-Pyrénées pour la durée du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 : 1 829 388,00 € pour la part Etat, 1 143 367,00 € pour la part du Conseil Régional Midi-Pyrénées.

Et, elle s'élève à 1 600 715,00 € pour les Pyrénées-Atlantiques pour la durée du Contrat de Plan : 914 694,00 € pour la part Etat et à 686 020,00 € pour la part du Conseil Régional Aquitaine.

Les enveloppes disponibles ont été de 434 697,25 € en 2003 pour les communes de la zone périphérique des Hautes-Pyrénées (56) et de 233 247,00 € pour celles des Pyrénées-Atlantiques (30).

Les actions éligibles sont les suivantes :

#### **Paysage et patrimoine culturel : un espace de qualité**

\* Entretien des paysages sur des sites à caractère exceptionnel. Opérations pilotes de reconquête des espaces.

\* Amélioration de la connaissance sur le patrimoine culturel et le patrimoine bâti traditionnel : recensement, programmes scientifiques de recherche ou expérimentaux. Diffusion des connaissances.

\* Actions d'animation, de formation et de sensibilisation au patrimoine culturel et au patrimoine bâti traditionnel.

\* Actions de réhabilitation et de valorisation du patrimoine culturel et du patrimoine bâti traditionnel.

### **Agriculture et forêt : activités économiques gestionnaires de l'espace**

- \* Aide aux activités pastorales en soutenant les projets expérimentaux de gestion, en valorisant la dimension socio-culturelle et les aspects paysagers : transhumance, approvisionnement des estives, qualité architecturale des bâtiments, insertion des bâtiments agricoles, gardiennage.
- \* Promotion des produits locaux de qualité en associant l'image du Parc National des Pyrénées à la fabrication de produits traditionnels.
- \* Appui à une politique expérimentale de gestion et d'exploitation par moyens alternatifs de la forêt.

### **Amélioration des connaissances sur le milieu naturel et soutien aux actions de conservation**

- \* Amélioration de la connaissance sur la biodiversité, le patrimoine naturel et paysager : inventaire, mission d'expertise, suivi scientifique d'espèces à fort intérêt patrimonial, programmes scientifiques de recherche ou expérimentaux, outils de structuration, de valorisation et de diffusion des connaissances.
- \* Actions d'animation, de formation et de sensibilisation à l'environnement en particulier en direction des jeunes (collèges de la zone périphérique).
- \* Actions de gestion, de restauration et de valorisation du patrimoine naturel et paysager.

### **Identification de l'Espace Parc – Promotion et communication pour une image de qualité**

- \* Actions de sensibilisation du public à la préservation du patrimoine naturel et culturel.
- \* Appui à la création d'espaces muséographiques et de produits pédagogiques sur le milieu naturel. Mise en réseaux des différents supports.
- \* Gestion de l'accueil dans les grands sites et dans les sites classés.
- \* Intégration et utilisation respectueuse de l'environnement pour les refuges (eau : captage et assainissement, énergie, déchets, qualité architecturale, sensibilisation des usagers...).
- \* Déclinaison de l'image du Parc National des Pyrénées pour des produits touristiques, la signalétique, la signalisation routière et de services.

L'instruction est réalisée par les services du Parc National des Pyrénées et les services des Conseils Régionaux Aquitaine ou Midi-Pyrénées en partenariat avec les Directions Régionales de l'Environnement.

Dans chaque région, un comité de pilotage traite ensuite les demandes et formule des propositions sur les opérations à financer et les taux d'intervention.

Ce comité de pilotage est co-présidé par chacun des Préfets de Région ou son représentant (SGAR) et le Président du Conseil Régional Aquitaine ou Midi-Pyrénées ou son représentant.

Il est composé de :

- \* 4 représentants des Conseils Régionaux Aquitaine ou Midi-Pyrénées
- \* 4 représentants de l'Etat :
- \* Les Préfets de Région ou leurs représentants (SGAR)
- \* Les Préfets de Département ou leurs représentants
- \* Le Trésorier Payeur Général, Contrôleur Financier du Parc National des Pyrénées
- \* Les Directeurs Régionaux de l'Environnement Aquitaine ou Midi-Pyrénées ou leurs représentants
- \* 4 représentants de Parc National des Pyrénées
- \* 3 membres du Conseil d'Administration du Parc National des Pyrénées
- \* Le Directeur du Parc National des Pyrénées ou son représentant

Sur proposition du comité de pilotage, les décisions d'attribution des crédits et les taux d'intervention sont arrêtés par les commissions permanentes du Parc National des Pyrénées et des Conseils Régionaux Aquitaine ou Midi-Pyrénées, selon les modalités qui leur sont propres.

Les arrêtés de subvention sont notifiés par le Directeur du Parc National des Pyrénées concernant les crédits Etat et par les Présidents des Conseils Régionaux Aquitaine ou Midi-Pyrénées pour leurs crédits.

La programmation 2003 est présentée en annexe.

### **3.1.3 - Elaboration de contrats et conventions**

#### **Le partenariat avec les accompagnateurs de montagne**

Le Parc National des Pyrénées propose depuis 1999 un partenariat avec les accompagnateurs en montagne. Celui-ci souhaite les faire bénéficier de ses connaissances et de son expérience en matière de protection et de gestion du milieu naturel à partir de journées d'information et de leur octroyer la marque « Parc National des Pyrénées » pour valoriser leurs produits et toucher une clientèle plus large, sensible à l'image parc national et qui connaît mal les accompagnateurs.

Chaque année, tous les accompagnateurs en montagne diplômés de la chaîne des Pyrénées peuvent participer à des journées d'information, participation obligatoire pour ceux qui souhaitent obtenir la marque « Parc National des Pyrénées ».

#### **Principes du partenariat 2003**

Des journées d'information sur le Parc National des Pyrénées et dans le domaine naturaliste ouvertes à tous les accompagnateurs en montagne diplômés de la chaîne des Pyrénées  
L'obtention de la marque *Parc National des Pyrénées* pour une randonnée thématique accompagnée dans un site donné pour les accompagnateurs des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques.

Pour obtenir la marque *Parc National des Pyrénées*, l'accompagnateur en montagne doit :

- \* participer à la journée d'information sur le Parc National des Pyrénées
- \* participer à la journée d'information sur le thème qui sera explicité dans la randonnée thématique accompagnée marquée Parc National des Pyrénées
- \* participer à la journée de rencontre avec les gardes moniteurs dans la vallée où se déroulera la randonnée qui sera marquée *Parc National des Pyrénées*
- \* effectuer avec les gardes moniteurs la randonnée qui sera marquée *Parc National des Pyrénées*
- \* s'engager sur un cahier des charges

Les randonnées thématiques accompagnées sur un site donné obtiennent la marque *Parc National des Pyrénées* pour 2003 si les accompagnateurs ont suivi les modalités requises durant les trois dernières années.

En 2003, les journées d'information thématiques ont été les suivantes :

- Journée d'information « ours »
- Journée d'information « isards »
- Journée d'information « conservation de la flore »

- Journée d'information « rapaces »
- Journée d'information « rapaces nocturnes »
- Journée d'information « passereaux »
- Journée d'information « marmottes »
- Journée d'information « pastoralisme : berger, quel avenir »
- Journée d'information « enjeux patrimoniaux milieux humides »
- Journée d'information « chiroptères »
- Journée d'information « géomorphologie »
- 2 Journées d'information sur la pratique hivernale et le dérangement de la faune

Ainsi en 2003, les gardes-moniteurs du parc national ont accueilli 114 participants lors de ces journées d'information. 37 randonnées thématiques proposées par 14 accompagnateurs ont obtenu le label « *Parc National des Pyrénées* ».

Aussi, une plaquette illustrant ces randonnées thématiques a été éditée en 20 000 exemplaires et diffusée dans les Maisons du parc national et les Offices de tourisme des Hautes-Pyrénées et Pyrénées-Atlantiques. Ce partenariat est également présenté dans la documentation du Parc National des Pyrénées. La plaquette éditée a été intégrée dans le site internet du parc national.

Le Parc National des Pyrénées dans le cadre de ses crédits zone périphérique XIIème Contrat de Plan Etat-Région Midi-Pyrénées a octroyé en 2003 à l'Association Départementale des Accompagnateurs en Montagne des Hautes-Pyrénées un financement pour l'acquisition de matériel optique.

L'Association Départementale des Accompagnateurs en Montagne des Pyrénées-Atlantiques n'a pas présenté de dossier de demande de financement en 2003.

5 accompagnateurs des Hautes-Pyrénées ont bénéficié de cette opération.

### **L'urbanisme**

Une douzaine de communes de la zone périphérique ont sollicité, en 2003, le Parc National dans le cadre des procédures d'élaboration ou de révision de Plan Locaux d'Urbanisme (St Lary, Laruns, Ste Colome, Aragnouet, Préchac, Béost, Bazus-Aure, Lau-Balagnas, Bescat, Borce, Vielle-Aure et Arrens-Marsous) ainsi que dans le cadre de projets locaux d'aménagements touristiques (nouveaux télésièges et nouvelles pistes dans les stations de Piau-Engaly au coeur de la station de Piau-Engaly notamment). Par ailleurs, l'établissement a régulièrement participé aux travaux de la Commission des Sites du Département des Hautes Pyrénées ainsi qu'aux réunions de la MISA.

Au cours de l'année 2003 s'est également tenu un nombre important de réunions et de groupes divers de travail liés à la préparation du nouveau Programme d'Aménagement 2004/2008, à la mission de l'audit de l'IGS, à l'inspection de l'établissement par la Cour des Comptes et à la préparation d'une convention de partenariat avec le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques.

Noter également une mission de formateur (sur le thème de la Commande Publique) au Paraclet en février pour les Techniciens de l'Environnement nouvellement recrutés.

### **3.1.4 - La signalétique "Parc National des Pyrénées" pour les communes de la zone périphérique**

Une signalétique routière «Commune du Parc National des Pyrénées » est mise en place à l'entrée des villages de la zone périphérique. Ce territoire et les liens qui l'unissent au Parc National des Pyrénées peuvent ainsi être identifiés, soulignés et rendus plus cohérents.

Les communes mettent ainsi en avant leur partenariat avec le parc national.

## **3.2 - LES ACTIVITES ECONOMIQUES**

### **3.2.1 - Le parc national et l'agriculture**

L'agriculture dans cette région de montagne est essentiellement tournée vers l'élevage, et se traduit pour une part importante des éleveurs par la pratique estivale de la transhumance.

Parce qu'il est garant de l'entretien des estives et des zones intermédiaires, utilisées traditionnellement pour le pâturage d'intersaison ou pour la fenaison, et parce qu'il est un facteur important du dynamisme socio-économique des vallées, le pastoralisme est une activité importante pour le Parc National des Pyrénées.

Cette activité est assez contrastée dans la région : le Haut Béarn abrite essentiellement un pastoralisme ovin, laitier et fromager, tandis qu'en Bigorre se trouvent majoritairement des élevages producteurs de viande ovine ou bovine. Cette activité connaît des évolutions, en lien avec les évolutions socio-économiques des vallées, et avec les évolutions de l'agriculture en général : diminution du nombre d'exploitations agricoles dans les vallées, augmentation de la taille des troupeaux, diminution de la disponibilité en main d'œuvre, etc.

Les estives représentent plus de 50% de la surface totale de la zone centrale du parc national. En zone périphérique se trouvent aussi d'importantes superficies d'estives, ainsi que des « zones intermédiaires » traditionnellement utilisées par les éleveurs en intersaison, et enfin de nombreuses exploitations agricoles dans les vallées.

Les activités pastorales pratiquées sur tous ces espaces y ont peu à peu façonné les paysages et y ont aussi favorisé une végétation présentant certaines qualités fourragères. Le maintien de ces activités est garant de l'entretien de ces paysages et de certaines de leurs caractéristiques écologiques.

C'est parce qu'un pastoralisme vivant et productif permet de gérer les ressources naturelles dans le respect de la préservation des milieux et de leurs richesses, et parce qu'il permet aussi le maintien d'un certain dynamisme socio-économique dans les vallées, que le parc national s'est toujours attaché à le soutenir, à accompagner ses évolutions et à promouvoir son développement.

### **Connaissance et cartographie de végétation des estives**

L'étude engagée en partenariat avec le CEMAGREF et Catherine Brau-Nogué pour cartographier la végétation des milieux ouverts situés à plus de 1600 m d'altitude a fait l'objet d'un rendu. Cette étude permet de disposer d'un état des lieux de la végétation de ces milieux, ce qui permettra notamment de pouvoir donner une première estimation de leurs potentialités pastorales.

Une suite devrait être apportée à cette étude sur 2 points :

- réalisation d'une typologie des estives du PNP ;
- améliorer le degré de précision des valeurs pastorales.

La cartographie pastorale réalisée en 2002 sur les estives de la Commission Syndicale de Saint-Savin a permis de démarrer la réalisation d'un diagnostic pastoral dont l'objectif est de répondre à

la demande du gestionnaire, concernant l'état de ses estives et leurs possibilités d'accueil de troupeaux extérieurs, ovins notamment.

### **Les troupeaux**

#### **Enquête pastorale**

Chaque année une enquête pastorale est réalisée sur les estives de la zone centrale du Parc National des Pyrénées, afin de connaître globalement les quantités de bétail présentes sur chaque unité pastorale.

En 2002, une nouvelle enquête pastorale a aussi été menée par les gardes-moniteurs du parc national : cette enquête vise à cartographier précisément les parcours des troupeaux domestiques sur les estives, ainsi que les équipements, les modes de gardiennage, etc. 75% de la surface de la zone centrale élargie aux zones Natura 2000 et à la réserve Naturelle du Néouvielle ont été cartographiés entre 2002 et 2003. Ces informations sont et seront utilisées à l'établissement de diagnostics pastoraux ou de diagnostics Natura 2000.

	<b>AZUN</b>	<b>AURE</b>	<b>ASPE</b>	<b>OSSAU</b>	<b>LUZ</b>	<b>CAUTERET</b>
<b>Taux de surface cartographiée</b>	100%	50%	100%	50%	70%	100%
<b>Nb de troupeaux recensés</b>	21	25	66	27	68	37
<b>Surface cartographiée</b>	2283 ha	2172 ha	5683 ha	2475 ha	8442 ha	4107 ha
<b>Nb de bovin</b>	149	359	1359	1096	3109	1071
<b>Nb d'ovin</b>	2711	3799	16327	6571	11173	1407
<b>Nb d'équin</b>	0	1	250	151	42	9
<b>Nb de caprin</b>	30	80	0	127	78	0

Les prochaines années devront permettre de terminer la cartographie sur cette première partie de territoire et de débiter la cartographie sur la zone périphérique.

#### **- écobuages**

Les agents du parc national participent, dans plusieurs secteurs, à des réunions d'organisation des écobuages puis à la surveillance des écobuages proprement dits.

#### **Aides à la recherche du bétail**

En cours de saison, les gardes-moniteurs sont de temps en temps sollicités pour donner un coup de main aux éleveurs pour mettre en place des clôtures dans les zones dangereuses, pour redescendre des bêtes blessées ou malades et pour rechercher du bétail prisonnier de la neige.

Ils aident enfin aussi à la recherche de bétail égaré après les attaques d'ours.

#### **Contrôles sanitaires en estive en vallée d'Aspe**

Depuis 1994, le secteur est sollicité, à la demande des Maires, pour participer aux contrôles sanitaires des troupeaux sur estives en zone centrale et zone périphérique en partenariat avec l'ADMA et les services vétérinaires.

Le calendrier d'intervention est fixé par l'ADMA chargée du suivi complet.

Pour l'année 2002, les contrôles ont concerné les estives en zone centrale de : Aumet, Caillaou Lacuarde, Banasse, Hortassy, Lapassa, Saoutelle.

#### **Dégâts sur les troupeaux domestiques**

##### **Dégâts d'ours**

cf. § 1.2.3.0

En 2003, les dégâts d'ours ont été expertisés, comme par le passé, par les agents du Parc National selon les termes du décret de création de l'établissement, sur la zone de compétences de l'établissement.

L'harmonisation des barèmes d'indemnisation a pu être faite avant la saison d'estive (DIREN Midi Pyrénées et Parc National).

En 2003 le nombre de dossiers instruits a été de 17 pour les Pyrénées-Atlantiques et 33 en Hautes-Pyrénées (vallée de Luz), soit un total de 50 dossiers (contre 47 en 2002) dont 42 imputables au total (31 imputables et 11 incertains attribués par la CIDO). Au total, ce sont 54 dommages (uniquement des ovins) qui ont été indemnisés pour un montant de 17 062 euros. L'année 2003 voit donc un nombre important de dégâts en vallée de Luz par l'ours Papillon notamment du fait que les attaques ont eu lieu sur une longue période (depuis le début du mois d'avril à la fin du mois d'octobre). A l'inverse, côté Béarn, 2003 est plutôt une année faible pour le nombre de dégâts d'ours.

Comme chaque année les secteurs d'Ossau et d'Aspe ont mis à la disposition de quelques bergers des clôtures électriques de protection des troupeaux contre les ours, le plus gros de ce type d'équipements étant prêté aux bergers de la zone à ours par l'IPHB.

## Les équipements

### Améliorations pastorales en estive

Les investissements en équipements pastoraux dans les estives sont importants pour le maintien des activités pastorales en estive, pour la qualité de vie des bergers, pour la garantie de bonnes conditions de traite et de fabrication fromagère, pour l'amélioration des conditions de travail avec les troupeaux, etc.

En 2002 le Parc National des Pyrénées s'est donc engagé à soutenir diverses actions d'améliorations pastorales :

Maître d'ouvrage	Nature de l'opération	Aide du PNP
Commission Syndicale de la Vallée de Barèges	Réhabilitation de la cabane des Aires	2 708 euros
Commission Syndicale de la Vallée de Barèges	Réhabilitation de la cabane de Lourdes	5 183 euros
Commission Syndicale de la Vallée de Barèges	Réhabilitation de la cabane de Sausse Dessus	2 531 euros
Commune d' Aulon	Construction de la cabane des Testès	15 384 euros

### Etat des subventions du PNP en faveur de l'activité pastorale

Les investissements en équipements pastoraux dans les estives sont importants pour le maintien des activités pastorales en estive, pour la qualité de vie des bergers, pour la garantie de bonnes conditions de traite et de fabrication fromagère, pour l'amélioration des conditions de travail avec les troupeaux, etc.

En 2002 le Parc National des Pyrénées s'est donc engagé à soutenir diverses actions d'améliorations pastorales :

Maître d'ouvrage	Nature de l'opération	Aide du PNP
Mairie d'Arbéost	Construction de 3 abris pastoraux dans le cadre de la requalification du col du Soulor et du cirque du Litor	104 338 euro (42,76%)

FIEP	Acquisition de radiotéléphones pour les bergers	13 789,80 euros (26,17%)
Syndicat du Labays	Réalisation d'une aire de traite à Aillary	4 270 euro (70%)
Mairie d'Accous	Réhabilitation de canaux d'irrigation sur les estives de Lhers	9 600 euros (30%)
Monsieur Ossiniri	Réhabilitation d'une ferme pour l'usage pastoral, l'accueil et la valorisation des produits	10 587,33 euro (20%)
Syndicat du bas-Ossau	Réhabilitation et mise aux normes des cabanes d'Anouilhas	22 867,35 euro (10%)
<b>Total</b>		<b>165 452,48 euro</b>

D'autre part le PNP a également soutenu la tenue de manifestations locales ayant pour objectif de donner une image positive du pastoralisme

Maître d'ouvrage	Nature de l'opération	Aide du PNP
Sivom du Val d'Azun	Fête du cheval de trait	4 125 euros (12,99%)
Office du tourisme de la vallée d'Aspe	10 <sup>ème</sup> anniversaire de la fête du fromage en vallée d'Aspe	3 000 euro (18,30%)
Sivom de la vallée d'Ossau	2 <sup>ème</sup> édition de la journée de la transhumance et des produits de qualité	1 095 euro (30%)
<b>Total</b>		<b>8 220 euro</b>

### Hélicoptages en Haut Béarn

En collaboration avec l'Institution Patrimoniale du Haut Béarn, maître d'ouvrage, le Parc National des Pyrénées a assuré la maîtrise d'œuvre de l'opération « hélicoptage » pour les bergers des vallées d'Aspe et d'Ossau.

Deux hélicoptages de montée en estive (Montagne Basse début juin et Montagne Haute fin juin) et un hélicoptage de descente en septembre ont été effectués sans encombre et ont permis de monter du matériel pour la saison aux bergers et de redescendre du matériel et des fromages en fin de saison.

	Nombre de cabanes desservies	Nombre de rotations	Nombre de montées chargées	Tonnage transporté (kg)
<b>Montagnes basses</b>	15	19	14	15 440
<b>Montagnes hautes</b>	40	58	38	35 140
<b>Descente</b>	23	48	34 charges	Non pesé

### **Muletage en Haut Béarn**

Le Parc National des Pyrénées poursuit son soutien aux solutions alternatives de transport en montagne plus respectueuses de l'environnement, en mettant gratuitement à la disposition de la personne prestataire de ce service un matériel spécifique de transport des fromages (« banastes » et « bâts »).

## **3.2.2 - Le parc national et le tourisme**

### **Gîtes Panda**

En partenariat avec WWF, les Relais Départementaux des Gîtes de France des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques, le Parc National des Pyrénées a depuis 1995 labellisé des gîtes Panda.

En 2003, on compte 10 gîtes Panda (Aspe 4, Azun 5, Ossau 1).

Comme chaque année, les propriétaires des gîtes Panda peuvent participer aux journées d'information thématiques proposées aux Accompagnateurs en Montagne.

2 nouveaux propriétaires de gîtes ont fait une demande pour obtenir le label Panda.

En novembre 2003, des représentants du parc national et du WWF ont effectué pour ces 2 gîtes, une visite de labellisation en cernant les principaux atouts et caractéristiques des propriétaires et hébergements concernés.

Le guide national des gîtes Panda année 2003 a été mis à jour.

### **Garderies pour chiens**

Suite aux demandes exprimées ces dernières années par les offices de tourisme et par les collectivités locales, au constat dressé par le personnel du parc national sur la présence de chiens en zone centrale et aux résultats des différentes enquêtes de fréquentation (1991, 1996), le Parc National des Pyrénées a sollicité, au printemps 1999, un cabinet d'études pour mener une étude de faisabilité sur la création de garderie pour chiens aux entrées du Parc National des Pyrénées.

Une analyse de la réglementation en vigueur dans ce domaine a été réalisée ainsi que des enquêtes sur les besoins ressentis sur le terrain, sur les expériences des autres parcs nationaux, sur l'existant dans les sites touristiques et enfin sur l'exploitation de pensions chenils ou autres centres canins.

L'étude a fait l'objet d'un rapport remis au Parc National des Pyrénées à l'automne 1999.

Pour mémoire, en 2001, 5 boxes ont été installés le long du lac d'Orédon sous des pins, à proximité de l'accueil. Le SIVU Aure-Néouvielle est propriétaire des boxes à chiens, cédés par le Parc National des Pyrénées.

L'expérience de la garderie pour chiens à Orédon, grand site touristique du département, a démontré toute la pertinence de ce service et cette expérience a pu se poursuivre en 2002.

En juillet 2002 une seconde garderie pour chiens de 7 boxes a été mise en place par un privé à Gèdre.

## 3.3 - L'INTERVENTION DU PARC NATIONAL DANS LES AUTRES DOMAINES

### 3.3.0 - Le domaine cynégétique

Dans le courant de l'année 2003, les agents du PNP ont participé aux diverses opérations de comptage organisées par différents partenaires sur la zone périphérique, tant sur les populations d'isards que sur la population de mouflons du Pibeste ou encore le comptage de la population d'isards marqués suivie par l'ONCFS sur le massif de l'Estibète (ONC, ONF, FDC 64 et 65). Au total, près d'une vingtaine de journées d'agents ont été consacrées à ces opérations, la quasi totalité de la zone périphérique ayant fait l'objet d'un « comptage flash ».

Le tableau ci-dessous dresse le bilan des tableaux de chasse ongulés et grand tétras sur les communes de la zone Parc national pour la saison de chasse 2003-2004. A noter que pour la seconde fois cette année, le plan de chasse Grand tétras en Hautes-Pyrénées a été établi à 0 prélèvement suite aux comptages d'indice de reproduction effectués par le réseau pyrénéen de suivi des galliformes. La plupart des secteurs n'ayant pas fourni de chiffres il est difficile de se prononcer sur l'importance des tableaux notamment en chevreuils et sangliers. On peut noter toutefois l'important tableau en sangliers sur la vallée de Cauterets qui montre bien que l'essentiel des populations se situe bien hors zone centrale.

Secteur	Nb d'isards prélevés	Nb de chevreuils prélevés	Nb de sangliers prélevés	Nb de grands tétras prélevés	Nb de permis de chasser
Aspe	?	?	?	?	279
Ossau	24	35	20		?
Azun	39	29	12	0	278
Cauterets *	51	44	75	0	?
Luz	121	?	?	0	?
Aure	?	?	?	0	?
Total	> 245	> 108	> 107	?	?

\* = données partielles sur le secteur

### 3.3.1 - Le domaine culturel

#### Archéologie

Depuis plusieurs années, le milieu montagnard et plus particulièrement pyrénéen a suscité un nouvel engouement de la part des archéologues qui tend à combler, certes lentement, les nombreux déséquilibres perceptibles tant sur le plan géographique que chronologique. De son côté, le parc national a, d'ores et déjà, été à l'origine de plusieurs opérations à vocation patrimoniale. Le programme d'aménagement 1998-2002 a par ailleurs fortement réaffirmé la vocation et la volonté de l'établissement à mieux connaître et à participer à la préservation du patrimoine archéologique de ses espaces essentiellement pastoraux.

Sur ces bases, une convention de partenariat a été signée entre les Services Régionaux d'Archéologie Aquitaine et Midi-Pyrénées et le Parc National des Pyrénées.

Les partenaires se sont accordés pour lancer un programme de grande ampleur visant un inventaire systématique du patrimoine archéologique du parc national.

En 2002, une première étape de ce vaste programme a été initiée. L'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP), sous la direction scientifique des Services Régionaux d'Archéologie d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées, a réalisé un inventaire topo bibliographique sur le val d'Azun, la vallée de Cauterets et la vallée d'Ossau. Ce travail a consisté à effectuer un inventaire et un dépouillement de la bibliographie puis des sources disponibles aux Archives Départementales ainsi que des fonds documentaires du Musée Pyrénéen du Château de Lourdes. Cela a permis de cerner les différentes composantes de la problématique concernant l'occupation et le peuplement en moyenne et haute montagne. Cela a également permis de visualiser les secteurs déjà couverts par la recherche et ceux laissés un peu à l'écart en essayant d'évaluer le potentiel de chaque zone.

Cette étude documentaire a visé à proposer une démarche méthodologique pour les phases de terrain ultérieures.

En 2003, la seconde phase du programme a été mise en œuvre. Des relevés sur le terrain en vallée de Cauterets ont été effectués. L'ensemble des vallées a été abordé (Ilhéou, Cambasque, Gaube, Marcadau, Lutour) afin de proposer une vision plus globale qui nous permettra, nous l'espérons un jour, de mieux appréhender la question de l'anthropisation de cette partie des Pyrénées. Cet inventaire est tout sauf exhaustif et plusieurs secteurs mériteraient d'être approfondis. Cependant, 61 sites totalisant 163 structures ont été répertoriés. Ces sites ont été localisés plus ou moins précisant lorsqu'il s'agissait de plusieurs structures. Des croquis de terrain ont été réalisés. Par manque de temps, les plans de sites complexes et étendus n'ont pas pu être effectués.

Fin 2003, ces deux études ont fait l'objet de rapports et d'une restitution par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) auprès du Comité de Pilotage composé du Parc National des Pyrénées et des Services Régionaux d'Archéologie d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées. Ce même travail a également été présenté au Comité Scientifique du Parc National des Pyrénées.

## **Ethnobotanique**

Depuis que l'homme est sur la terre, il a utilisé de nombreux végétaux pour se nourrir, se soigner, se vêtir, fabriquer divers ustensiles, teindre ses habits... Tous ces aspects fondamentaux de la vie représentent un savoir immense s'étendant sur plusieurs dizaines de millénaires. Pendant très longtemps, ces connaissances se sont transmises régulièrement de génération en génération avec de nouveaux apports suivant les échanges et les découvertes. Mais depuis un siècle environ, plus ou moins selon les régions et les cultures, un désintérêt presque total pour l'utilisation des plantes s'est installé. Ce patrimoine inestimable, patiemment accumulé, est désormais menacé de disparition. Cependant, conscients de la valeur patrimoniale de ces savoirs, depuis quelques années, les chercheurs se sont de nouveau mobilisés sur l'ethnobotanique. Parallèlement, le végétal connaît un fort engouement auprès du grand public. Dans ce contexte, le parc national en collaboration avec le Conservatoire Botanique Pyrénéen et le Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement de Bagnères de Bigorre propose un programme d'étude ethnobotanique.

En effet, en complément des missions de Conservatoire Botanique relatives à la connaissance et à la conservation de la flore sauvage, les orientations du Conservatoire comportent également un volet socio-culturel et économique qui intègre en particulier la conservation des variétés cultivées traditionnelles ou le recueil des pratiques et des savoirs locaux relatifs aux plantes.

Une des missions du Parc National des Pyrénées, telle qu'assignée dans son décret de création de 1967, est la conservation et la gestion du patrimoine naturel et culturel.

Le Parc National des Pyrénées a réaffirmé dans son Programme d'Aménagement (1998-2004) sa volonté d'œuvre à la connaissance et la préservation du patrimoine culturel des vallées du parc

national. L'une des thématiques prioritaires de ce nouveau programme est connaître et valoriser les usages traditionnels de la nature par l'homme.

Le CPIE accorde une place de plus en plus grande à une meilleure prise en compte des relations hommes/plantes. Il s'efforce de maintenir ou de rétablir ces liens fondamentaux au travers de ces différentes actions. Pour cela, le CPIE a souhaité s'associer à cette démarche partenariale entre le Conservatoire et le Parc National.

Le Conservatoire, le Parc National et le CPIE conviennent de mettre en œuvre en commun un programme d'études relatif à la connaissance, la conservation et la valorisation du patrimoine culturel lié au végétal et aux variétés anciennes d'espèces cultivées.

En 2003, une étude préliminaire a été réalisée. Elle comportait deux parties. La première concernait la préparation d'un programme pluriannuel. La deuxième correspondait à des actions à court terme menées à titre expérimental (réaliser une pré-étude sur les relations entre le végétal et le bâti ; Inventorier, conserver et valoriser le patrimoine végétal domestique).

Un programme d'étude pluriannuel a ainsi pu être défini.

La définition de ce programme résulte :

- de la volonté des trois partenaires de poursuivre des travaux en cours au sein de leur structure.
- de sauvegarder des savoirs qui disparaissent très rapidement,
- d'explorer des secteurs où très peu de recherches ont été initiées,
- d'écarter des domaines traités par ailleurs ou d'ores et déjà largement étudiés.

Délimitation de l'aire d'étude, recherches bibliographiques, enquêtes, conservation et gestion de l'information, sensibilisation du public seront les grandes étapes de ce programme.

**Les thématiques retenues pour l'ensemble du programme pluriannuel sont les suivantes :**

#### *Un document de référence*

##### **Lexique des noms gascons des plantes et champignons**

A la source de toute étude ethnobotanique, il est indispensable de savoir reconnaître les plantes que les informateurs mentionnent. Un premier document de travail, de type lexique, a déjà été établi sur les noms des plantes en gascon par le Conservatoire Botanique Pyrénéen. Ce document de travail doit être complété.

#### *Des enquêtes de fond*

##### **Les plantes médicinales ou à usage vétérinaire**

La première grande enquête de fond que nous nous proposons de mener concerne les savoirs, les usages et les pratiques relatifs aux plantes médicinales.

##### **Les végétaux liés à l'organisation du bâti**

L'objectif de cette seconde enquête de fond est d'étudier les différents types de structures végétales créés par l'homme et associés à l'habitat ou au petit patrimoine bâti. Sont concernés en particulier les haies, les vergers ou structures assimilées, les potagers et les éléments à vocation ornementale.

### **La cueillette des plantes menacées à cause de leur valeur esthétique**

En dépit des efforts d'éducation et de prévention déployés par de nombreuses instances, un large public continue à arracher ces plantes sans mesure et à dégrader le milieu qui les héberge. Comment comprendre cette frénésie de la cueillette à outrance, ce non-respect des lois et règles fondamentales de l'environnement ?

### **La cueillette des champignons**

Comme on l'énonçait pour la cueillette des plantes sauvages, chaque cueillette relève de stratégies, de logiques et de motivations polysémiques. La cueillette des champignons n'échappe pas à cette multiplicité de facettes. Sujet foisonnant et probablement riche d'enseignements, il est tout à fait étonnant qu'il ait été, à ce jour, si peu étudié. Cette étude originale pourrait être menée à partir de trois grands « thèmes » majeurs.

Un premier volet du travail s'intéressera aux croyances, représentations et pratiques locales de cueillette, dans leur aspect « traditionnel ». Un second volet du travail, étudiera les savoirs et pratiques des « nouveaux arrivants ». En troisième lieu, il est enfin un thème peut-être encore plus négligé que les autres en ce qui concerne les champignons de nos régions, plus « souterrain » aussi ; c'est celui qui traite des champignons hallucinogènes.

### **Plantes utilisées en vannerie**

La vannerie est l'art de fabriquer des objets utilitaires ou décoratifs à l'aide de fibres végétales entrelacées. Cette technique est l'une des plus anciennes de l'histoire des civilisations. Ce travail de sauvegarde s'intéressera donc tant aux techniques culturelles ou de ramassage des végétaux envisagés, qu'aux gestes techniques mis en œuvre tout au long de la chaîne de fabrication, qu'à l'outillage utilisé, aux aspects économiques qui entouraient et entourent encore cette activité, mais aussi aux formes, couleurs etc. des produits finis et à leur symbolique, à la relation qu'ils entretiennent avec d'autres activités artisanales locales.

### **Plantes textiles : le lin, le chanvre**

Le lin était une culture très répandue dans les familles bigourdanes avant l'ère industrielle.

A la recherche des pratiques locales qui entourent cette plante et ses usages, nous aborderons l'aspect technique mis en œuvre dans la filière du lin, de sa mise en culture (quelles variétés ? où ? quand ? comment ?) à l'arrachage, de la paille à la fibre et enfin de la fibre au tissu. toute l'organisation de la vie économique et tout le réseau de relations sociales nouées autour du lin seront également abordés.

Fin 2003, ces deux études ont fait l'objet de rapports et d'une restitution. Ce même travail a également été présenté au Comité Scientifique du Parc National des Pyrénées.

### **3.3.2 - La mise en valeur du petit patrimoine bâti**

Le Parc National des Pyrénées dans son programme d'aménagement (1998 - 2002) a fortement réaffirmé, avec son Conseil d'Administration, sa volonté d'œuvrer avec ses partenaires à la préservation du patrimoine culturel et tout particulièrement du patrimoine bâti au travers de sa connaissance, sa rénovation et sa valorisation.

Cependant, les travaux de réhabilitation et de valorisation du petit patrimoine bâti, sous diverses maîtrises d'œuvre ou sans maîtrise d'œuvre, n'ont pas toujours fait l'objet d'une attention

particulière. Il s'agissait souvent de rénovation qui ne prenait pas en considération les qualités architecturales de l'élément, les matériaux traditionnels, les techniques d'architecture traditionnelle. Les objectifs de qualité attendus n'étaient pas toujours atteints.

Ce constat a permis au Parc National des Pyrénées ainsi que ses partenaires (Conseils Régionaux, Conseils Généraux) dès 1998 d'affirmer la nécessité d'améliorer les connaissances en matière de petit patrimoine bâti, d'apporter un conseil architectural en amont des projets de réhabilitation assorti de prescriptions architecturales cohérentes avec les qualités patrimoniales sur l'ensemble des vallées concernées.

Afin d'obtenir des réhabilitations de qualité sur l'ensemble des vallées du Parc National des Pyrénées, les partenaires ont confié dès 1998 aux C.A.U.E. des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques une mission d'assistance pour oeuvrer à la connaissance, la rénovation et la valorisation du petit patrimoine bâti. En effet, de par son statut et ses objectifs, le C.A.U.E. a vocation à promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement local.

Dans le cadre du XIIème Contrat de Plan Etat-Région, une convention a été signée par les C.A.U.E. et le Parc National des Pyrénées en 2000.

Les missions confiées aux C.A.U.E. sont de 4 ordres :

**1- La mission de conseil auprès des collectivités locales en matière de réhabilitation du petit patrimoine bâti**

**2- Le recensement**

**3- La diffusion des connaissances**

**4- La formation des artisans**

**1- La mission de conseil auprès des collectivités locales en matière de réhabilitation du petit patrimoine bâti**

Cette mission de conseil architectural comprend plusieurs phases :

- en premier lieu, une analyse et expertise sur le terrain des caractéristiques du bâtiment concerné dans son environnement immédiat ou de proximité en référence à la culture architecturale et à l'art de bâtir en vallées de montagne. Les C.A.U.E. effectueront ce travail à partir de plan de situation, plan cadastral, photos, documents d'inventaires, archives...

- a partir de cette analyse et en fonction de l'utilisation actuelle et future du bâtiment et de ses abords définie avec le maître d'ouvrage, les C.A.U.E. feront des propositions de rénovation conformes aux qualités patrimoniales. Ces propositions comporteront l'élaboration de croquis de principe illustrant ces orientations d'aménagement ainsi que des éléments jugés importants pour la réussite du projet.

Les C.A.U.E. n'ont pas en charge la maîtrise d'œuvre du projet. Cependant, afin que les réalisations soient conformes aux préconisations élaborées d'objectif de qualité, les partenaires conseilleront aux collectivités locales, maîtres d'ouvrages, le recours à un maître d'œuvre qualifié. Le surcoût engendré pourra alors être pris en compte dans les subventions accordées par les partenaires financiers.

Les C.A.U.E. resteront à la disposition du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre durant l'élaboration et la réalisation du projet pour toute précision ou mise au point.

Enfin, les C.A.U.E. seront associés à la visite de réception des travaux. Ils pourront faire part le cas échéant de leurs observations.

La Commission Permanente du Parc National des Pyrénées et les Comités Paritaires du XIIème Contrat de Plan Etat-Régions ne statueront sur les demandes de financement des collectivités locales que si celles-ci présentent, avec le projet de réhabilitation d'un type de bâti, les préconisations des C.A.U.E.

Des préconisations de réhabilitation seront élaborées pour les collectivités locales de la zone périphérique du Parc National des Pyrénées au fur et à mesure de leurs demandes et ce au cours du XIIème Contrat de Plan Etat-Région.

En 2003, les CAUE des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées sont intervenus auprès d'une dizaine de collectivités locales pour leur fournir des préconisations de réhabilitation.

Les communes de Uz, Préchac, Argeles-Gazost, Arcizans-Avant, Chèze, Viella, Villelongue, Buzy, Aste-Béon, Accous, Louvie-Juzon ont ainsi pu bénéficier à titre gracieux dans le cadre de cette convention des conseils des CAUE.

12 projets ont ainsi pu être réalisés selon les préconisations architecturales et obtenir des financements au titre des crédits zone périphérique du Parc National des Pyrénées XIIème Contrat de Plan Etat-Régions Aquitaine et Midi-Pyrénées. Ainsi, 111 438,00 € ont été mobilisés à ce programme dans le cadre des crédits zone périphérique du Parc National des Pyrénées XIIème Contrat de Plan Etat-Région Midi-Pyrénées et 45 990,00 € ont été dans le cadre des crédits zone périphérique du Parc National des Pyrénées XIIème Contrat de Plan Etat-Région Aquitaine.

## **2- Le recensement**

Ce recensement est une des étapes d'une action générale de mise en valeur du petit patrimoine bâti.

Il s'agit de :

- constituer un outil de connaissance et de suivi de ce patrimoine,
- évaluer l'intérêt architectural et culturel des édifices,
- fournir des données d'aide à la décision en matière de réhabilitation,
- sensibiliser la population et la faire participer à la reconnaissance de ce patrimoine,
- définir une politique conjointe en faveur de ce patrimoine.

L'intérêt de ce travail est justifié par :

- la richesse et la diversité du patrimoine,
- la présence d'édifices identitaires de la montagne,
- une zone sous influence touristique et visitée,
- un attachement culturel fort de la population aux traditions,
- le partenariat institutionnel : Conseils Régionaux, Conseils Généraux, Parc National des Pyrénées,
- la valeur expérimentale de la démarche susceptible d'être reconduite sur d'autres secteurs.

### ***Echéancier du recensement***

Années 2001/2002

Recensement vallée d'Aspe : C.A.U.E. 64

Recensement canton de Luz : C.A.U.E. 65

Année 2003

Recensement vallée d'Ossau : C.A.U.E. 64

### **3- La diffusion des connaissances**

Les données recueillies au cours de ces recensements devront bien entendu pouvoir être exploitées et communiquées au plus grand nombre.

Les partenaires ont défini les supports de communication les plus adaptés à la diffusion de l'information.

Une publication par vallée sera éditée reprenant les résultats des travaux réalisés.

Ces documents sont édités pour sensibiliser les élus locaux à l'intérêt architectural et culturel de leurs édifices et leur fournir des données d'aide à la décision en matière de réhabilitation.

Parallèlement, ces ouvrages participeront à la sensibilisation des populations locales à l'intérêt de leur patrimoine et de leur conservation.

Enfin, ces éditions pourront toucher le grand public et mieux lui faire connaître les richesses patrimoniales du petit patrimoine bâti des petits villages de montagne.

Même si ces ouvrages ne sont pas des ouvrages techniques à destination des architectes et artisans, ils permettront de mieux sensibiliser ces professionnels à la diversité, la qualité et la construction de ces éléments patrimoniaux.

Ainsi, en 2001 et 2002, les C.A.U.E. des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques ont réalisé le recensement sur le canton d'Accous et sur le canton de Luz.

Un ouvrage consacré à la vallée d'Aspe a été édité en 2003.

## **3.4 - LES ACTIVITES D'ECHANGES ET DE COOPERATION**

### **3.4.1 - Partenariat avec le Parc National d'Ordesa et du Mont Perdu**

En septembre 2003, M. Luis Marquina, directeur du PNOMP a participé, avec de nombreux représentants des espaces protégés espagnols pyrénéens, au colloque de Luz Gavarnie en vue de la mise en place d'un réseau pyrénéen des espaces protégés.

Le PNOMP a participé activement à la conférence des espaces protégés de Tarbes en décembre. L'un de ses agents, m. José Maria Miranda, a été l'auteur d'une intervention et plusieurs membres du personnel, dont M. Luis Marquina, directeur du Parc National d'Ordesa et du Mont Perdu, ont participé à l'ensemble des travaux.

Des contacts ont été pris avec le PNOMP en vue de préparer un projet d'exposition en partenariat avec la ville de Bagnères à partir des photos de M. Bernard Clos.

### **3.4.2 - Rapports avec les espaces protégés étrangers**

#### **Mission Maroc**

Dans le cadre d'un projet d'échanges et d'accompagnement entre la Région Midi-Pyrénées et la Région de Marrakech – convention de coopération signée le 22 octobre 2002 - , le Parc National des

Pyrénées a été sollicité par le Conseil Régional de Midi-Pyrénées pour apporter son aide technique dans le domaine de l'environnement et plus précisément auprès du Parc National du Toubkal au Maroc.

Une première réunion en mai 2003, tenue au Conseil Régional à Toulouse, a permis d'identifier trois thèmes :

- un volet scientifique sur plusieurs thèmes (dont les rapaces) ;
- la mise en place et l'aménagement d'un écomusée «Maison de l'Atlas et du Parc National » avec
- sentier d'interprétation, intégration de la promotion de produits locaux avec fabrication sur place ;
- l'intégration du tourisme dans la protection de l'environnement.

Deux niveaux d'intervention du PNP ont été définis lors de cette réunion :

mission de deux agents du PNP sur place pour faire une première évaluation des demandes et des besoins ;

accueil des responsables du Parc National du Toubkal et des responsables de la Région de Marrakech au Parc National des Pyrénées.

C'est ainsi qu'une première mission d'expertise a pu se réaliser pour identification des projets et que deux agents du Parc National des Pyrénées (M. Arthur, service scientifique, et Mme Verdier, service communication) se sont rendus sur place du 28 septembre au 5 octobre 2003. Un compte-rendu de leur mission d'expertise a été rédigé et communiqué à la Région Midi-Pyrénées, participant ainsi à la mise en œuvre de cette coopération décentralisée.

Le Parc National des Pyrénées a participé, pour la cinquième année consécutive, comme intervenant au "V Cursillo de Botánica" annuel organisé en juillet 2002 par l'Instituto Pirenaico de Ecologia de Jaca avec des excursions botaniques en vallée d'Aspe.

Des collaborations ont également été nouées avec une équipe de bryologues de l'Université Autonome de Madrid. De plus, des contacts réguliers sont maintenus avec une équipe britannique d'hydroclimatologues de Birmingham.

Début de mise en place, avec l'association « la Balaguère » de formation d'accompagnateurs d'Afrique du Nord (Mauritanie et Maroc) sur la connaissance pyrénéenne.

Etude de faisabilité d'un nouvel itinéraire franco espagnol dans le cadre du Patrimoine Mondial.

Participation aux réunions dans le cadre du projet de liaison Gavarnie-Torla.

# METTRE EN OEUVRE

## 4.1 - LES INSTITUTIONS DU PARC NATIONAL

Etablissement public national à caractère administratif, sous tutelle des Ministères de l'Environnement et du Budget, le Parc National des Pyrénées se compose :

- d'une instance délibérative, le Conseil d'Administration, composé de 50 membres représentant les 3 collèges des élus, représentants des services de l'Etat, et personnalités qualifiées : ce Conseil nomme une Commission Permanente de 10 membres qui a délégation notamment en matière de programmation en zone périphérique. Le Préfet des Hautes-Pyrénées est le Commissaire du Gouvernement auprès du Conseil.
- d'une instance consultative, le Comité Scientifique, composé de 14 membres et 6 experts associés, chargée de donner des avis scientifiques techniques et de réaliser les expertises qui lui sont confiées.
- d'une structure de gestion, animée par son directeur, qui met en œuvre la politique définie par le Conseil d'Administration, et remplit les missions définies par la loi.

Pour tous les actes de sa vie administrative et financière, l'Etablissement est soumis à contrôle à priori de M. le Trésorier Payeur Général des Hautes-Pyrénées, les actes budgétaires sont exécutés par son agent comptable.

### 4.1.1 - Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration du Parc National des Pyrénées s'est réuni deux fois en 2003.

La première réunion tenue le **21 mai 2003** était consacrée à l'examen de la Décision Modificative 1 2003 et du Compte Financier 2002. Ont été évoqués également l'élaboration du Programme d'Aménagement, la mission parlementaire, l'audit et la Conférence Internationale sur les Espaces Naturels Protégés. Elle a également fait un point sur le transfert du siège ainsi que sur les Docobs Natura 2000.

La deuxième réunion tenue le **05 novembre 2003** avait pour ordre du jour la Décision Modificative 2 2003 et le budget prévisionnel 2004, la présentation du rapport d'activité 2002, la présentation de l'état d'avancement du Programme d'Aménagement et la Conférence Internationale des Espaces Protégés. Elle a discuté également de la participation du Parc National des Pyrénées au suivi ours dans le secteur de Luz et elle a donné une information sur la mission de l'audit et sur le prochain contrôle de la Cour des Comptes. Elle a enfin fait le point sur l'état d'avancement du transfert du siège.

### **4.1.2 - La Commission Permanente**

Elle s'est réunie une seule fois au cours de l'année 2003.

Cette séance du 6 mai 2003 a été essentiellement consacrée à l'examen de la programmation des crédits CPER Aquitaine et Midi-Pyrénées, à l'examen de la DM 1 et du Compte financier 2002. Elle a également approuvé le loyer des nouveaux locaux du PNP à Oloron ainsi que le tarif de cession des photos pour des éditions commerciales. Elle a enfin présenté le compte-rendu de la Commission d'appel d'offres.

### **4.1.3 - Le Comité Scientifique**

Mise en place du nouveau Comité scientifique. Sa composition a été fixée par arrêté du Préfet des Hautes-Pyrénées (arrêté du 26 septembre 2003), pour une durée de 5 ans.

Il s'est réuni une fois sous sa forme plénière en 2003 suite au renouvellement de ses membres le 15 octobre 2003 afin de définir son organisation et son mode de fonctionnement. A. Etchélecou a été réélu président et trois commissions ont été mises en place (Paysages, Patrimoine naturel, Patrimoine culturel). Le 10 octobre 2003 une réunion de travail a réuni le président, les vice-présidents et des membres du service scientifique afin de planifier les activités de ce comité sur l'année 2004.

Mise en place du nouveau Comité scientifique. Sa composition a été fixée par arrêté du Préfet des Hautes-Pyrénées (arrêté du 26 septembre 2003), pour une durée de 5 ans.

A l'ordre du jour de la réunion du 15/10/03 :

Présentation des rôles-missions et textes définissant les responsabilités du Comité scientifique,  
Présentation des membres et élections du Président et Vices-présidents et définition (en interne entre membres) de ses modalités de fonctionnement,  
Point sur l'état d'avancement du Programme d'Aménagement 2004-2008 et notamment de sa Commission Patrimoine naturel,  
Présentation/discussion sur les modalités de bilan-restitution du Programme d'Aménagement 1998-2002,  
Définition du calendrier de travail 2003-2004.

A noter que M. LUCAS, géologue, a fait connaître sa décision de ne plus participer au Comité scientifique.

**La Commission Patrimoine Naturel s'est également réunie le 13 février 2002 pour faire le point sur les travaux Galliformes du PNP et leur lien avec l'OGM. Les Commissions Patrimoine culturel et Animation-Pédagogie ne se sont, quant à elles, pas réunies en 2002, même si un bilan a été fait dans le cadre du C.S. mentionné ci-dessus.**

### **4.1.4 - Les comités consultatifs des réserves naturelles**

Par convention n° 28/78 du 22/08/78 le Ministère de l'Environnement a chargé le Parc National des Pyrénées de la gestion territoriale des Réserves Naturelles du Néouvielle, sous l'autorité du Préfet des Hautes-Pyrénées, et d'Ossau sous l'autorité du Préfet des Pyrénées-Atlantiques. Les décrets constitutifs de ces réserves instaurent un comité consultatif chargé de donner son avis sur la gestion des réserves et l'application des mesures réglementaires. Ces instances ne sont donc pas des

institutions du Parc National au sens strict, mais des assemblées consultatives conseillant le Préfet et son gestionnaire, le Parc National.

Le Comité Consultatif de Gestion de la Réserve Naturelle du Néouvielle s'est réuni une fois en 2003 pour faire le bilan d'activités 2002, notamment en matière de mesures de police, de fréquentation, de coûts, d'activités de connaissance naturaliste. Il s'est également prononcé sur le programme 2004 (travaux, expositions, fonctionnement, études scientifiques). Plusieurs problèmes de superposition de compétences entre le plan de gestion de la réserve naturelle et le DOCOB Néouvielle ont été soulignés.

Le Comité Consultatif de Gestion de la Réserve Naturelle d'Ossau ne s'est pas réuni en 2003, le plan de gestion de cette réserve étant maintenant rédigé et devant être validé en 2004.

## 4.2 - LES OUTILS DE PROGRAMMATION

### 4.2.1 - Les plans de gestion des secteurs

A la suite de la rédaction préalable des plans de gestion des secteurs, les plans de travail de tous les secteurs ont été entrepris avec l'aide du service scientifique. Tout le gros œuvre de ces plans est maintenant terminé, il conviendrait de les finaliser en les rédigeant. Ils sont néanmoins entrés en application en 2002, notamment par l'utilisation du plan de travail par les chefs de secteur. Il est à regretter que pour le moment aucun de ces documents n'ait cependant été finalisé par écrit.

Dans ce contexte le service scientifique a participé aux réunions de programmation avec l'ATEN et le PN Ecrins de la base de données « Suivi des activités » destinée à permettre aux secteurs de rendre compte de leur activité sous la forme de fiches standardisées « fiche action programme d'aménagement ». Le logiciel de saisie des informations, en cours de création et qui devait être utilisable en 2003-2004, n'est pas encore finalisé.

## 4.3 - LE PERSONNEL

### 4.3.1 - Effectif global

L'établissement bénéficie de la création de deux postes budgétaires supplémentaires. L'effectif budgétaire qui était de 67 fin 2002 passe à 69 début 2003. Ces créations concernent :

1 poste de catégorie B Technicien de l'environnement affecté à Caunterets  
1 postes de catégories C Agent technique de l'environnement affecté à Saint Lary

L'ensemble des postes budgétaires se ventilent comme suit :

localisation	Fonctions :	statuts	postes
Siège	directeur	Contractuel A+	1
	secrétaire général	A.P. 2cl	1
chargés de missions :		IGREF	1
		ITEF	1
		contractuels	9
		techniciens	Techniciens des P. Nx
	chargé des travaux	Tech. TPE C.S. pal	1

	animateur réseau	Tech. TPE C.S. pal	1
	MAD Aten Montpellier	Contractuel B	1
	secrétaires administratifs	S.A. SE	2
	adjoints administratifs	A.A. S.D.	8
		Sous total siège	28
Terrain	techniciens	Techniciens des P. Nx	11
	gardes moniteurs	Agents techniques	26
	secrétaires hôtesses	A.A. S.D.	4
		Sous total terrain	41
	Total établissement		69

### 4.3.2 - Le personnel permanent

#### Mouvements de personnel

La création du poste de technicien de l'environnement permet d'accueillir Emmanuel Icardo comme chef de secteur adjoint à Cauterets le 1er septembre.

La création du poste d'agent technique de l'environnement est attribué au secteur d'Aure. Jean Noël Loireau demande sa mutation de la vallée de Luz en vallée d'Aure.

Le poste de chargé de mission, créé en 2002, est pourvu par Sophie de Salettes le 1er février pour assurer les fonctions de chef de service « communication ».

Laurette Garcia bénéficie d'un congé de fin d'activité au 1er février, la libération de ce poste budgétaire permet le recrutement de Stéphane Rivet affecté au secrétariat général à la même date. L'antenne d'Oloron est confiée à Françoise Arrosères en alternance avec l'accueil à la maison du parc à Laruns.

Jean Christophe Cognet est embauché le 1er mai pour assurer la mission pastoralisme en remplacement de Clotilde Daméron démissionnaire le 12 avril 2003

Isabelle Vial assure les fonctions de chef de service scientifique à compter du 15 juin en remplacement d'Alain Valadon.

Secteur d'Aure : Jean Noël Loireau est affecté à Saint Lary au 1er avril.

Secteur de Luz : deux départs enregistrés au 1er avril, Jean Noël Loireau (mutation interne), Fabien Salles part au CSP. Au 1er mai Christian Ringeval bénéficie d'un congé de fin d'activité. Ces trois agents sont remplacés par Carine Rieucan au 1er avril, Eric Boyer au 1er juin et Pascal Dunoguez le 1er juillet.

Secteur de Cauterets, Emeric Sulmont quitte les Pyrénées pour les Cévennes le 1er juillet. Il a été remplacé par Christian Plisson (ONCSF) dès le 1er avril.

Secteur d'Azun Christophe Cuénin est accueilli le 1er août sur le poste de François Bordes.

Secteur d'Ossau : Gérard Lahore fait valoir ses droits à la retraite le 25 novembre. Son poste sera pourvu en 2004.

Secteur d'Aspe, trois agents font valoir leurs droits à la retraite : Jean Cédet le 3 juin, Frédéric Candau et Jean Isaure le 3 décembre. Ils sont remplacés dès le 1er juillet par Jérémy Bauwin et Didier Mélet. Le troisième poste sera pourvu en 2004.

#### Promotions

Elles concernent uniquement les agents titulaires de l'Etat.

Chaque corps est structuré en trois grades. Les effectifs de chaque grade dans le corps au 1<sup>er</sup> janvier se ventilent comme suit :

<b>corps</b>	<b>grades</b>	<b>Effectif</b>
Agent administratif	De 2ème CL	1
	Classe normale	1
Adjoint administratif	Principal de 2ème classe	4
	Principal de 1ème classe	3
Secrétaire administratif	Classe normale	1
	Classe supérieure	1
	Classe normale	12
Agent technique	Principal de 2ème classe	6
	Principal de 1ème classe	5
	Classe normale	3
techniciens	Techniciens supérieurs	9
	Chef technicien	1

La répartition des effectifs par grades à la fin de l'année, ci-dessus, tient compte des mouvements de personnels intervenus au cours de l'exercice 2003.

Les agents promus au cours de 2003 classés par corps sont :

Secrétaire administratif, Sylvie Alba passe de la classe normale à la classe supérieure à compter du 1er janvier 2003.

Techniciens de l'environnement :

Marc Empain, agent technique, passe avec succès le concours interne et accède au corps des techniciens début 2003.

Franc Mabrut, et Roland Camviel ont été reçus au concours professionnel, change de grade et sont promus techniciens supérieurs à compter du 1er janvier 2003.

Agents techniques de l'environnement :

Michel Moreau et Joël Zuéras accèdent au grade d'agents techniques principaux de 2ème classe avec effet rétroactif pour le premier (1er avril 2002) et le 1er janvier 2003 pour le second.

Jean Isaure et Gérard Lahore sont promus agents techniques principaux de 1ère classe avec effet au 1er juin 2002 pour le premier et au 1er juillet 2003 pour le second.

Les décalages constatés dans les promotions des agents techniques sont dus à l'absence de tenue des CAP en 2002 et que les promotions de cet exercice ont été prises en 2003 avec effet rétroactif.

Adjoints administratifs des services déconcentrés de l'équipement :

Christine Buisant et Jeannine Coustalat sont nommées adjointes administratives principales de 2ème classe à compter du 1er octobre 2002 pour la première et au 1er janvier 2003 pour la seconde.

Chantal Verdier et Bernadette Pontic accèdent au grade d'adjointes administratives principales de 1<sup>ère</sup> classe respectivement les 1er mai et 1er décembre 2003.

### **4.3.3 - Le personnel auxiliaire**

Les personnels auxiliaires répondent aux besoins occasionnels ou saisonniers de l'établissement. Ils peuvent couvrir des besoins ponctuels plus durables tels les contrats emplois jeunes.

En début d'année le parc national compte trois contrats emploi jeunes, dont deux au service communication, le troisième au SIG. Ce dernier a pu être embauché sur un poste budgétaire vacant par un contrat à durée déterminée de 3 ans.

La fonction de documentaliste est occupée à mi-temps par un agent territorial mis à disposition de l'établissement contre remboursement.

Les personnels saisonniers répondent quant à eux à des fonctions d'accueil ou de surveillance de terrain supplémentaires à celles tenues par les personnels permanents. Ils équivalent à 7,25 emplois temps plein.

- Accueil : Quatorze hôtes et hôtesse pendant 48 mois cumulés.

- Terrain : quatre supplétifs pour 18 mois cumulés.

- Réserves naturelles : 3 gardes pour 21 mois.

Ces personnels se répartissent par secteurs comme suit :

Secteurs	Hôtesse accueil		Gardes supplétifs		Réserves naturelles	
	agents	mois	agents	mois	agents	mois
Aspe	2	7,5				
Ossau	2	5			1	9
Azun	2	8	1	1		
Cauterets	2	6	2	11		
Luz	2	13	1	6		
Aure	3	6.5			2	12
siège	1	2				
Total	14	48	4	18	3	21

#### 4.3.4 - Les instances consultatives de concertation

Outre les comités techniques ministériel et spécial pour l'ensemble des parcs nationaux, qui siègent au ministère, l'établissement est doté d'une instance de concertation propre appelée comité technique paritaire technique. Sa compétence est de débattre des moyens tant matériels qu'humains mis à disposition de l'établissement.

Placé sous la présidence du directeur de l'établissement, les collèges des représentants de l'administration et du personnel sont composés de quatre membres titulaires et autant de suppléants. Cette instance s'est réunie deux fois dans l'année.

Ont été débattus les moyens financiers alloués au parc à l'occasion du vote du budget primitif et de ses modifications.

Le comité d'hygiène et de sécurité (émanation du CTPC) a lui aussi siégé deux fois, séances au cours desquelles le médecin de prévention a présenté son rapport. L'accent a porté plus particulièrement sur la sécurité des agents en montagne.

#### 4.3.5 - La formation

L'année 2003 est la 3ème année de mise en œuvre du plan de formation du Parc National des Pyrénées pour une durée de 5 ans : 2001-2005. Ce plan a été élaboré grâce à l'accompagnement d'une société de conseil en formation. Un travail d'analyse a été mené avec une démarche participative auprès de chaque agent.

Les actions de formation définies dans ce plan ont pour objet de renforcer les connaissances et compétences du personnel. Il a été un élément moteur lors de sa phase d'élaboration et est devenu une référence collective de l'établissement.

Il a par ailleurs permis de bénéficier de moyens financiers supplémentaires permettant ainsi des actions de formations locales. Les agents ont pu exprimer des besoins et donc se motiver pour les actions proposées.

Le bilan ci-dessous fait référence aux fiches action figurant au plan de formation.

Le bilan des stages effectués en 2003 s'établit ainsi :

Stages réalisés par l'ATEN	fiche action	nbre agents par stage	nbre jours par stage et par agent	TOTAL jours de stage
Gypaète barbu	SC1	2	5	10
Insectes	SC1	1	3	3
Faune sauvage	SC1	5	3	15
Chauves-souris	SC2	1	3	3
Identification des amphibiens	SC2	1	5	5
Micro-mammifères	SC3	3	5	15
Programmation suivis espaces natur. botanique	SC3	1	5	5
suivi de populations d'oiseaux	SC7	1	5	5
Police pêche eau douce	SC9	1	5	5
Imaginaire: publics scolaires	SU8	4	5	20
Utilisation GPS	C11	2	4	8
Emplois contractuels	I1	1	3	3
Animation parcs nationaux	G3	1	4	4
prendre notes rédiger synthèses	E9	1	5	5
	AS1	1	3	3
<b>sous-total</b>		<b>26</b>	<b>63</b>	<b>109</b>
Stages réalisés hors ATEN	Fiche action	nbre agents par stage	nbre jours par stage et par agent	TOTAL jours de stage
ARVA	SU4	18	1	18
"neige-glace"	SU4	10	2	20
sécurité bagueurs vautours	SU3	3	1	3
escalade	SU3	7	1	7
Techniques moulage et empreintes	SC	7	2	14
Droit de l'environnement	SU5	1	2	2
Tir avec armes de gestion	SU9	3	1	3
Initiation comptabilité	G2	1	2	2
Progiciel WIN M9	G2	1	1	1
logiciel Paye: Quatuor formation base	G5	1	2	2
administrateur Windows NT	I1	1	5	5
<b>sous-total</b>		<b>53</b>	<b>20</b>	<b>77</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>79</b>	<b>83</b>	<b>186</b>

#### 4.3.6 - Concours national de recrutement d'agents techniques

Il n'y a pas eu de concours national de recrutement d'agents techniques de l'environnement en 2003.

Dans le cadre de la réforme de l'environnement, depuis le 1er juillet 2001, il a été créé le nouveau corps des agents techniques et techniciens de l'environnement. Les agents techniques et les techniciens des parcs nationaux, de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, du Conseil Supérieur de la Pêche ont été regroupés respectivement dans un corps unique.

C'est le Ministère de l'Environnement qui, à présent, gère directement le recrutement par concours sur le plan national. Le premier concours d'agent technique de l'environnement a eu lieu en novembre 2002.

## **4.4 - LES EQUIPEMENTS**

### **4.4.1 - L'amélioration du réseau radio**

Le réseau a fonctionné sans problème majeur signalé (4 pannes constatées (et réparées) sur les portatifs des agents).

### **4.4.2 - Le matériel informatique**

Le Parc National des Pyrénées a poursuivi son effort de renouvellement du matériel ancien et a enrichi son système informatique notamment pour les points suivants :

Mise en place de deux pools d'ordinateurs et de vidéo projecteurs en libre service (service scientifique et service communication)

Mise en place d'imprimante laser couleur partagée à l'ensemble du siège

Mise en place également de deux photocopieurs numériques noir et blanc, branchés en réseaux

Elaboration d'un site intranet accessible par l'ensemble des agents et incluant les outils du SIG (cartothèque, cartographie dynamique)

Mise en service du haut débit dans les vallées dès que cela a été possible ainsi que pour le poste isolé de comptabilité à la trésorerie générale qui bénéficie maintenant d'un VPN (réseau privé virtuel) avec le nouveau serveur de comptabilité.

Les dépenses réalisées dans le cadre de ce programme se décomposent de la manière suivante :

- matériel informatique : 36 000 euros
- logiciels : 24 000 euros
- matériel de bureaux acquis 21 900 euros

### **4.4.3 - Le matériel scientifique**

La dotation en matériel scientifique des secteurs et du service scientifique s'est ralentie en 2003 avec l'achat d'appareils photos numériques et de divers petits matériels techniques. L'ensemble de ces acquisitions vient compléter l'effort entrepris depuis quelques années de dotation des secteurs et du service scientifique des moyens techniques nécessaires à la réalisation des opérations d'inventaires et suivis naturalistes prévues au Programme d'Aménagement. Le problème de l'entretien des matériels acquis ces dernières années se pose.

### **4.4.4 - Les travaux immobiliers**

#### **- les logements des gardes**

Divers travaux de maintenance/rénovation ou d'aménagement ont été réalisés dans **les logements des gardes** pour un total de 63 024 euros. Ces travaux sont décrits dans le tableau ci-dessous :

Travaux	secteur		Objet	Montant	Entreprise
Maisons des Gardes	Aspe	T17	Fournitures de peintures et papiers peints pour remise en état de l'appartement occupé par J. Bauwin à la maison des gardes d'Etsaut	678,24 €	Midi Papiers Peints
	Ossau	T17	Remplacement de la chaudière de la maison des gardes de Gabas	3 142,49 €	Paulin
	Cauterets	T17	Mise aux normes conduit cheminée de l'appartement occupé par E. Icardo à la maison des gardes de Cauterets	500,00 €	Cheminées Godin
	Luz	T17	Remplacement de la chaudière de l'appartement occupé par C. Garnier à la maison des gardes de Gèdre	2 499,78 €	Crétin
	Aure	T17	Solde mission d'étude pour la réfection de la couverture de la maison des gardes de St Lary	838,72 €	PEI
		T17	Réfection des bardages verticaux des façades de la maison des gardes de St Lary ainsi que de la couverture des garages	52 699,85 €	Langlois
		T17	Réfection revêtement de sol de peintures RDC de l'appartement occupé par J. Pujo à la maison des gardes de St Lary	2 664,82 €	Celotti peintures
<b>Sous total : maisons des gardes</b>				<b>63 023,90 €</b>	

## 4.5 - LES MOYENS FINANCIERS

Les écritures définitives pour l'exercice 2003 sont arrêtées, par section, comme suit :

	montant des :		
	mandats émis	titres de recettes	Solde
Première section	4 750 755,38 €	4 767 012,14 €	+ 16 257,03 €
Deuxième section	989 903,08 €	1 003 735,60 €	+ 13 832,52 €
Prélèvement à la II section			-238 233,19 €
Diminution du fonds de roulement			208 143,64 €

Résultats du compte financier 2003 :

I. investissements :	Rappel 2002	2003
Solde des écritures	- 63 466,05 €	+13 832,52 €
Prélèvement sur la II section.		- 238 233,19 €
Reports des exercices antérieurs	+ 810 289,34	746 823,34
Total investissements	= 746 823,34 €	= 522 422,67 €
II. fonctionnement :		
Résultat de l'exercice	+ 6 844,71 €	+ 16 257,03 €
Reports exercices antérieurs	+ 804 646,63 €	+ 811 491,34 €
Fonds de roulement net	= 811 491,34 €	= 827 748,37 €
Total des deux sections	= 1 558 314,34 €	= 1 350 171,04 €
Diminution du F.R. entre les deux exercices		- 208 143,64 €

Au 31 12 1998	630 176,93 €	+ 3 026,72 €	par rapport à 1997
Au 31 12 1999	666 534,49 €	+ 36 357,57 €	par rapport à 1998
Au 31 12 2000	689 614,34 €	+ 23 079,65 €	par rapport à 1999
Au 31 12 2001	804 646,63 €	+ 115 032,29 €	par rapport à 2000
Au 31 12 2002	811 491,34 €	+ 6 844,71 €	Par rapport à 2001
Au 31 12 2003	827 748,37 €	+ 16 257,03 €	Par rapport à 2002